

2023



Rapport de présentation Compte Administratif



Conseil Municipal du 26 juin 2024

Sommaire

COMPTE ADMINISTRATIF 2023 – VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE.....	2
PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 – BUDGET PRINCIPAL.....	3
1. <i>Les soldes de gestion en 2023.....</i>	<i>3</i>
2. <i>En bref.....</i>	<i>4</i>
3. <i>Quelques indicateurs du budget principal.....</i>	<i>5</i>
4. <i>Fonctionnement.....</i>	<i>6</i>
5. <i>Investissement.....</i>	<i>8</i>
6. <i>Niveau général de réalisation de l'exercice</i>	<i>11</i>
7. <i>Vision globale des comptes administratifs et détermination du résultat.....</i>	<i>11</i>
SECTION DE FONCTIONNEMENT.....	12
1. <i>Détail des dépenses réelles de fonctionnement</i>	<i>12</i>
2. <i>Détail des recettes réelles de fonctionnement</i>	<i>22</i>
SECTION D'INVESTISSEMENT.....	29
3. <i>Détail des dépenses réelles d'investissement.....</i>	<i>29</i>
4. <i>Détail des recettes réelles d'investissement.....</i>	<i>48</i>
COMPTE ADMINISTRATIF 2023 – PRÉSENTATION PAR POLITIQUES PUBLIQUES.....	50
<i>Mission Services Partagés.....</i>	<i>51</i>
<i>Mission Péréquations et Délégations de l'Etat.....</i>	<i>53</i>
<i>Mission Gestion des bâtiments municipaux collectifs.....</i>	<i>55</i>
<i>Mission Espaces publics.....</i>	<i>57</i>
<i>Mission Enfance et Education.....</i>	<i>60</i>
<i>Mission Culture et Animation.....</i>	<i>63</i>
<i>Mission Jeunesse et Sports.....</i>	<i>67</i>
<i>Mission Solidarité directe.....</i>	<i>69</i>
<i>Mission Action prévention sécurité publique.....</i>	<i>72</i>
<i>Mission Projets structurants d'aménagement.....</i>	<i>74</i>
COMPTE ADMINISTRATIF 2023 PRÉSENTATION DES BUDGETS ANNEXES.....	76
<i>BUDGET ANNEXE D'AMÉNAGEMENT LISIÈRE PEREIRE.....</i>	<i>76</i>
<i>BUDGET ANNEXE D'AMÉNAGEMENT QUARTIER HOPITAL.....</i>	<i>80</i>
<i>BUDGET ANNEXE FÊTE DES LOGES.....</i>	<i>84</i>
<i>BUDGET ANNEXE LOCAUX COMMERCIAUX.....</i>	<i>86</i>
<i>BUDGET ANNEXE RECONQUÊTE ÉCOLOGIQUE PLAINE DE GARENNE.....</i>	<i>88</i>
<i>BUDGET ANNEXE D'ASSAINISSEMENT - Sous convention de délégation Ville au nom et pour le compte de la CASGBS.....</i>	<i>91</i>
<i>BUDGET ANNEXE EAU POTABLE - Sous convention de délégation Ville au nom et pour le compte de la CASGBS.....</i>	<i>93</i>
PRÉSENTATION CONSOLIDÉE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES.....	95

COMPTE ADMINISTRATIF 2023 – VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE



Le Budget Primitif 2023, voté par le conseil municipal le 15 décembre 2022, a été ajusté par plusieurs décisions modificatives. L'ensemble de ces mouvements constitue les crédits ouverts permettant l'exécution des dépenses et des recettes 2023.

Le Compte Administratif 2023 retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées par la Ville entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2023.

Il rend compte de la gestion de l'ordonnateur c'est-à-dire du Maire. Il a la même architecture que le budget (en M14) et il obéit aux mêmes principes : annualité, sincérité, unité, universalité. Il est en concordance avec le Compte de Gestion établi par le Comptable Public.

Le comptable tient la comptabilité de l'ordonnateur suivant le principe de la partie double et établit le Compte de Gestion. Ce document équilibré est l'équivalent du Compte Administratif présenté par le Maire et les résultats comptables du Compte Administratif et du Compte de Gestion doivent être identiques.

Le rapport de présentation du Compte Administratif 2023 présente en première partie les réalisations du budget 2023 et les variations par comparaison aux exercices précédents pour le budget principal et pour les budgets annexes. Cette partie est complétée par une présentation consolidée du budget de la Ville.

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 – BUDGET PRINCIPAL

1. LES SOLDES DE GESTION 2023

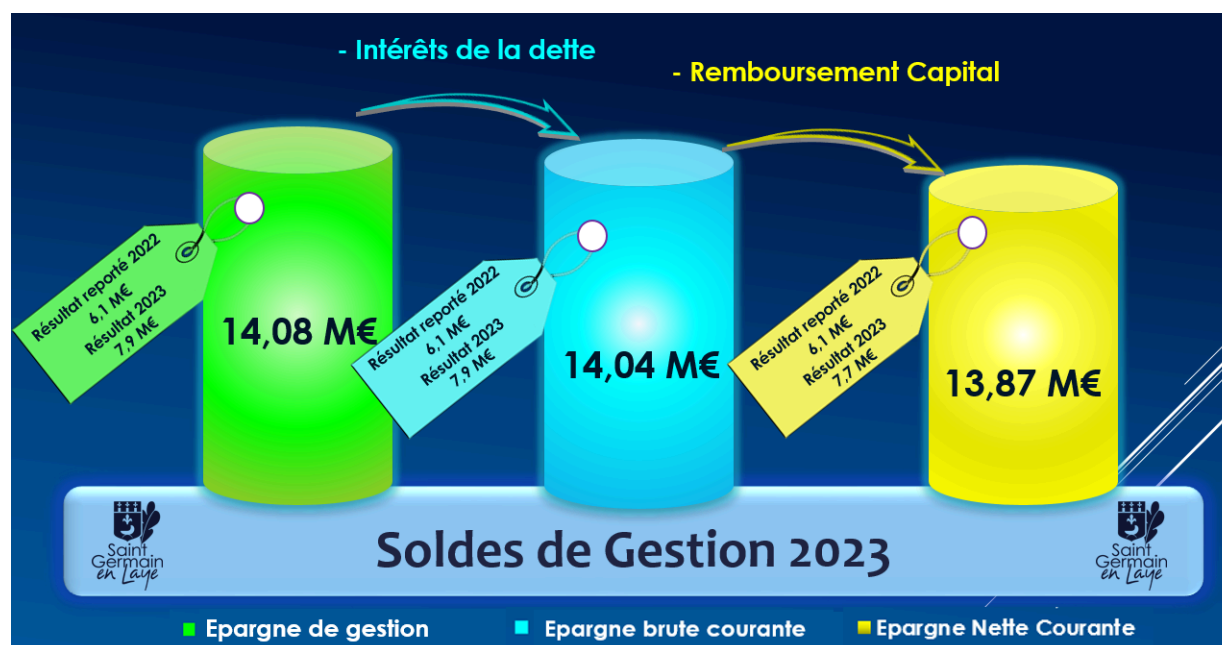
Les soldes de gestion sont exprimés ci-dessous pour l'exercice 2023 d'une part, et avec la reprise du résultat 2022 d'autre part. Ils font ressortir les éléments d'équilibre suivants :

	<u>Exercice 2023</u>	<u>Avec reprise résultat 2022</u>
Recettes de Fonctionnement	79 654 424 €	85 803 753 €
Dépenses de Fonctionnement	71 762 329 €	71 762 329 €
EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION	7 892 095 €	14 041 423 €
▪ ÉPARGNE DE GESTION	7 933 189 €	14 082 517 €

L'épargne de gestion dégagée de la section de fonctionnement, dotation aux amortissements incluse, permet de financer le remboursement de la dette et de participer au financement des investissements. Il passe de 12,14 M€ en 2022 à 14,04 M€ en 2023.

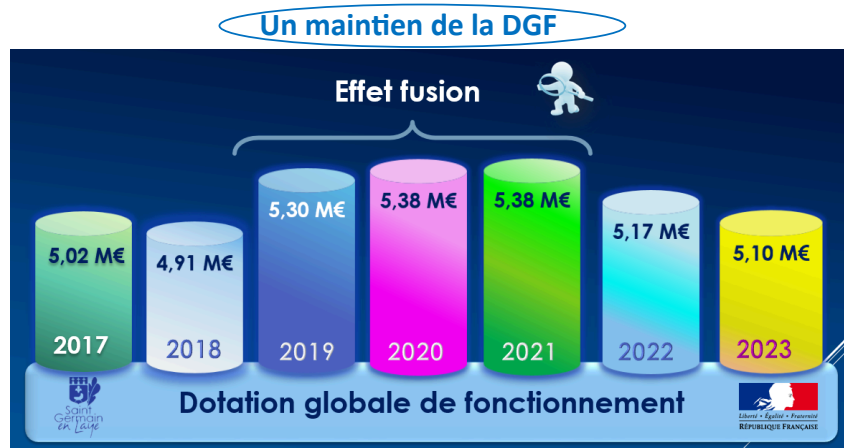
Charges financières	- 41 094 €	- 41 094 €
▪ ÉPARGNE BRUTE	7 892 095 €	14 041 423 €
Remboursement en Capital de la dette (*)	- 172 706 €	- 172 706 €
▪ ÉPARGNE NETTE COURANTE	7 719 389 €	13 868 717 €

L'épargne globale nette cumulée, correspondant à l'autofinancement, s'élève à 13,9 M€ en 2023.



Malgré un contexte de crises successives, la situation financière reste saine, solide et équilibrée avec des soldes de gestion positifs, suffisants et confortables. Après financement du déficit d'investissement annuel sans recours à l'emprunt, le résultat net global passe de 5,9 M€ en 2022 à 4,5 M€ en 2023 (cf page 11)

2. EN BREF



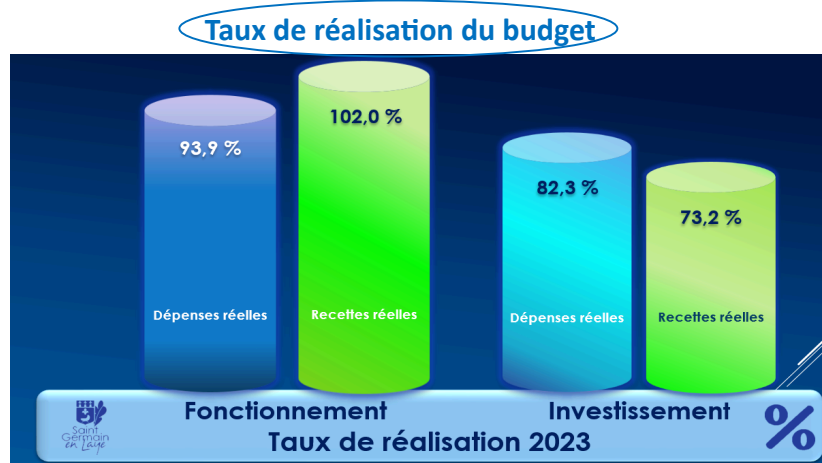
-54 κ€

La légère baisse correspond à la seule dynamique négative de population (-477 habitants)



-173 κ€

Saint-Germain-en-Laye parmi les villes les moins endettées de France
 Un encours par habitant très en deçà de la moyenne de la strate (995 €/hab valeur 2022)
 48 €/hab sur le budget principal.



3. QUELQUES INDICATEURS DU BUDGET PRINCIPAL

En Fonctionnement, on retiendra :

- L'indicateur de dépenses réelles par habitant (hors péréquations) : 1 293 € /hab alors que la moyenne des villes de même strate était de 1 345 €/hab en 2022 **soit -4 % à Saint-Germain-en-Laye**,
- Les dépenses de personnel par habitant : 750 €/hab contre 806 €/hab en 2022 pour les communes de même strate **soit -7 % à Saint-Germain-en-Laye**
- Le ratio DGF par habitant : 109 €/hab alors que la moyenne des villes de même strate était de 200 €/hab en 2022 **soit -46 % à Saint-Germain-en-Laye**
- Le ratio Produits des impositions directes par habitant : 646 €/ hab alors que la moyenne des villes de même strate était déjà de 700 €/hab en 2022 **soit -8 % à Saint-Germain-en-Laye**

En Investissement

L'indicateur de dépenses d'équipement brut par habitant s'établit à 634 €/hab avec reports pour le seul budget de la Ville et 698 €/habitant tous budgets confondus (hors budgets Eau potable et Assainissement) alors que la moyenne des villes de même strate est de 364 €/hab en 2022. **Saint-Germain-en-Laye investit plus que les villes de même taille.**

Autofinancement

Une épargne brute globale qui s'élève à 14,0 M€ et qui représente plus de 17,6 % de nos recettes réelles de fonctionnement.

Une épargne nette globale qui s'élève à 13,9 M€ et qui autofinance plus de la moitié (54,4 %) de nos dépenses d'équipement (25,5 M€).

Endettement

Un encours quasi nul de la dette/habitant : 48 €/hab contre 995 €/hab pour les villes de même strate en 2022 **soit -95 % à Saint-Germain-en-Laye**

Des ratios financiers performants qui permettent une soutenabilité des dépenses subies.
Une gestion cohérente, économe et équilibrée des deniers publics.



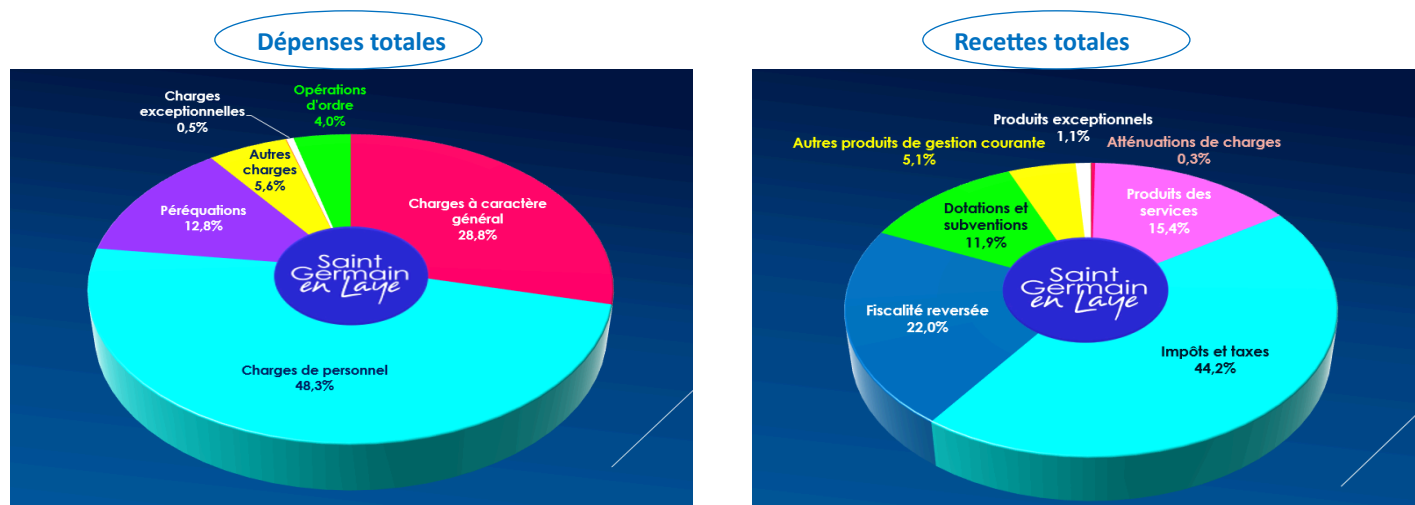
En dernière partie du rapport (page 95 à 97), figurent des présentations consolidées, tous budgets, au 31 décembre 2023.

Toutes les comparaisons sont faites sur la base des chiffres DGCL CA 2022 (<http://impots.gouv.fr/communes>)

4. FONCTIONNEMENT

Dépenses réelles	68 881 346 €	Recettes réelles	79 623 982 €
Dépenses d'ordre	2 880 983 €	Recettes d'ordre	30 442 €
Dépenses totales	71 762 329 €	Recettes totales	79 654 424 €
Crédits ouverts dépenses réelles	73 317 620 €	Crédits ouverts recettes réelles	78 056 150 €
% d'exécution dépenses réelles	93,9%	% d'exécution recettes réelles	102,0%

Le résultat d'exécution global de la section de fonctionnement enregistre une hausse, il passe de 12,1 M€ en 2022 à 14,0 M€ en 2023 excédent n-1 inclus. Toutefois, après financement des investissements il passe de 5,9 M€ à 4,5 M€.



En 2023, le taux d'exécution de la section de fonctionnement :

- en dépenses réelles est de 93,9 % (95,7 % en 2022) et 96,0 % hors dépenses imprévues (voir page 12)
- en recettes réelles est de 102,0 % (114,2 % en 2022).

En dépenses réelles, 2023 est marquée par l'augmentation de 3,5 % sur une année complète avec notamment : les deux augmentations du point d'indice (1,28 M€) et la hausse des fluides (1,1 M€).

Afin de permettre une comparaison à périmètre constant de l'évolution des réalisations de la section de fonctionnement, il convient de retraiter en dépenses réelles 2023 les augmentations des points d'indice et la hausse des fluides et en recettes les cessions. Ainsi les variations sont les suivantes :

- **+ 0,9 %** en dépenses réelles à périmètre constant (66,5 M€ pour 65,9 M€ au CA 2022) hors variations fluides et masse salariale
- **+1 %** en recettes réelles à périmètre constant (79,6 M€ pour 78,8 M€ au CA 2022)

Le contrôle permanent de nos finances, malgré un contexte de fortes turbulences, nous permet de maintenir des services de qualité.

La maîtrise des dépenses et l'optimisation des recettes conduisent à un excédent de la section de fonctionnement de 14,04 M€ incluant la reprise des résultats 2022 dont 9,5 M€ sont affectés au financement des investissements.

Les rattachements en fonctionnement

Le rattachement des charges et des produits à l'exercice est effectué en application du principe d'indépendance des exercices. Il vise à faire apparaître dans le résultat d'un exercice donné les charges et les produits qui s'y rapportent. La procédure de rattachement consiste à intégrer dans le résultat annuel les charges correspondant à des services faits et les produits correspondant à des droits acquis au cours de l'exercice qui n'ont pu être comptabilisés en raison notamment :

- pour les dépenses, de la non-réception par l'ordonnateur de la pièce justificative,
- pour les recettes, des différés d'encaissement des régisseurs ou des versements de nos subventionneurs.

Ces rattachements se sont élevés en 2023 à 1,0 M€ en dépenses et à 2,4 M€ en recettes et comprennent principalement :

- en dépenses : les fournitures en énergie et électricité, le transport scolaire, les contrats d'entretien et de maintenance, les loyers, les prestations du dernier trimestre : les formations et l'assistance juridique.
- en recettes : les participations des familles et autres utilisateurs des services municipaux de fin d'année : restauration scolaire, activités périscolaires, crèches, bibliothèque, CRD, théâtre, droits de voirie, stationnement, insertions publicitaires, loyers, taxe sur l'électricité et les subventions de fonctionnement obtenues mais non versées.

L'ensemble des factures et titres correspondants sont mandatés et titrés dans le courant du premier semestre 2024.

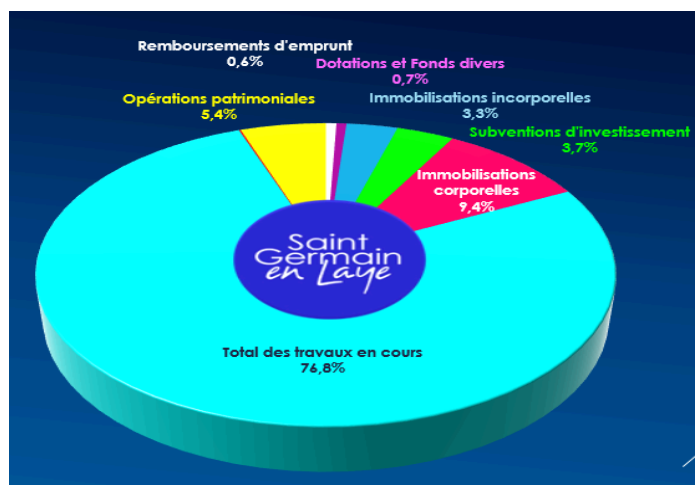
5. INVESTISSEMENT

Dépenses réelles	25 918 085 €	Recettes réelles	19 677 464 €
Dépenses d'ordre	1 519 732 €	Recettes d'ordre	4 370 273 €
Dépenses totales	27 437 817 €	Recettes totales	24 047 737 €

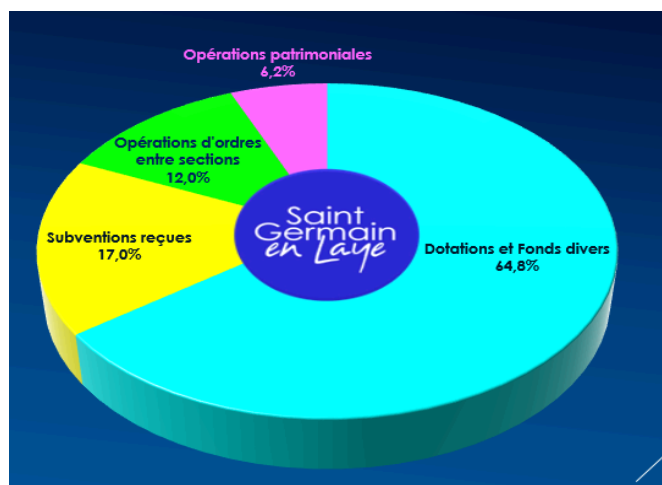
Crédits ouverts dépenses réelles	31 491 133 €	Crédits ouverts recettes réelles	26 876 388 €
% d'exécution dépenses réelles	82,3%	% d'exécution recettes réelles	73,2%

Le résultat d'exécution global de la section d'investissement passe de -6,2 M€ en 2022 à -9,5 M€ en 2023 (voir page 11). Pour mémoire : comme en section de fonctionnement, ce résultat comprend les opérations d'ordre liées à la gestion du patrimoine (amortissement, entrées et sorties de l'inventaire).

Dépenses totales



Recettes totales



En 2023, le taux d'exécution de la section d'investissement :

- en dépenses réelles est de 82,3 % (81,0% en 2022)
- en recettes réelles est de 73,2 % (66,8 % en 2022)

et

- en dépenses d'équipement est de 82,3 % (81,1 % en 2022)
- en recettes d'équipement est de 32,9 % (53,8 % en 2022)

L'évolution du niveau de réalisation réelle de la section d'investissement est de :

- -5,6 % en dépenses réelles (25,9 M€ pour 27,5 M€ au CA 2022)
- -30,5 % en recettes réelles (19,7 M€ pour 28,3 M€ au CA 2022)

Un niveau d'investissement élevé et financé exclusivement avec une épargne consolidée sans recours ni à l'endettement ni à la fiscalité.

Le niveau des dépenses d'équipement est resté conséquent.

La performance de l'autofinancement et la recherche active de subventions permettent à la Ville de porter une politique de projets d'investissements structurants.

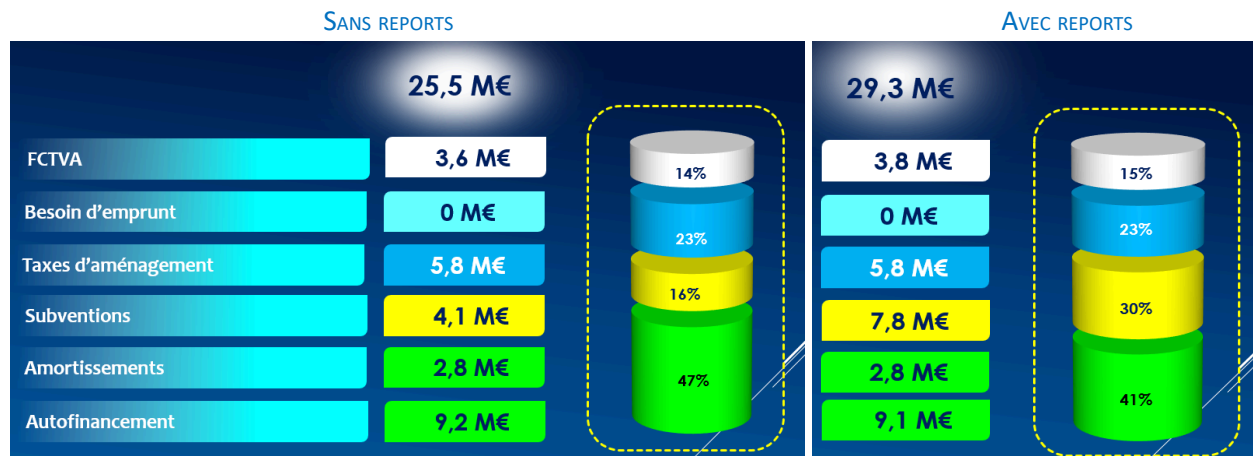
Il est à noter que les investissements liés aux opérations « Lisière Pereire », « Quartier hôpital » et « Reconquête écologique de la Plaine de Garenne » sont retracés en budgets annexes.

En 2023 hors reports, le niveau de dépenses d'équipement a été de 25,5 M€ contre 27,1 M€ en 2022.

Historique des dépenses d'équipement



Le financement des dépenses d'équipement



Les reports en Investissement

La liste détaillée des reports en dépenses et en recettes se trouve dans le Compte Administratif.

En dépenses \Rightarrow **3,78 M€**

Les crédits 2023 engagés dans la comptabilité mais non payés sont distingués dans une colonne « restes à réaliser ». Ainsi, 3,78 M€ de travaux et acquisitions sont reportés de 2023 sur 2024 dont 2,0 M€ concernent les opérations en cours. Ces reports seront consommés au cours du 1^{er} semestre 2024.

En recettes ⇒ 3,95 M€

Au même titre qu'en dépenses, certaines recettes qui n'ont pas été perçues en 2023, peuvent être reportées par le biais des restes à réaliser à l'exercice suivant. Elles s'élèvent à 3,95 M€ correspondant principalement à des subventions attendues. Ces reports seront exécutés au fur et à mesure de l'avancée des projets cofinancés.

6. NIVEAU GÉNÉRAL DE RÉALISATION DE L'EXERCICE

Dépenses réelles	94 799 431 €	Recettes réelles	99 301 446 €
Dépenses d'ordre	4 400 716 €	Recettes d'ordre	4 400 716 €
Dépenses totales	99 200 146 €	Recettes totales	103 702 161 €
Crédits ouverts	123 822 442 €	Crédits ouverts	123 822 442 €

Une stabilité financière solide, saine et équilibrée

Un niveau d'investissement soutenu

Aucun recours à l'emprunt depuis 2013

Aucune hausse des taux d'imposition depuis 2011

Une qualité des services maintenue

Un socle de gestion qui permet d'appréhender l'avenir avec optimisme

Après couverture du besoin de financement des investissements, le résultat net global, tel que présenté à la page 11, est excédentaire et s'élève à 4,5 M€. Il sera affecté lors du budget supplémentaire 2024.

7. VISION GLOBALE DES COMPTES ADMINISTRATIFS ET DÉTERMINATION DU RÉSULTAT

	CA 2021	CA 2022	CA 2023	Variation 2023 versus 2022
Fonctionnement				
<i>Dépenses réelles</i>	64 984 522 €	66 714 103 €	68 881 346 €	3,2%
<i>Dépenses d'ordre</i>	2 723 841 €	8 548 370 €	2 880 983 €	-66,3%
<i>Dépenses réelles et d'ordre</i>	67 708 363 €	75 262 473 €	71 762 329 €	-4,7%
<i>Recettes réelles</i>	74 974 135 €	84 588 597 €	79 623 982 €	-5,9%
<i>Recettes d'ordre</i>	18 793 €	241 581 €	30 442 €	-87,4%
<i>Recettes réelles et d'ordre</i>	74 992 929 €	84 830 178 €	79 654 424 €	-6,1%
<i>Résultat dégagé dans l'exercice</i>	7 284 566 €	9 567 705 €	7 892 095 €	-17,5%
<i>Excédent de l'année N-1 (Compte 002)</i>	10 616 295 €	2 574 171 €	6 149 328 €	138,9%
<i>Résultat cumulé</i>	17 900 861 €	12 141 876 €	14 041 423 €	15,6%
Résultat global de fonctionnement (a)	17 900 861 €	12 141 876 €	14 041 423 €	15,6%
Investissement				
<i>Dépenses</i>	26 077 132 €	29 424 135 €	27 437 817 €	-6,8%
<i>Recettes</i>	10 579 955 €	23 278 405 €	17 823 540 €	-23,4%
<i>Résultat de l'exercice</i>	-15 497 177 €	-6 145 729 €	-9 614 277 €	56,4%
<i>Solde d'exécution de l'année N-1 (Compte 001)</i>	-6 240 469 €	-15 459 866 €	-6 273 114 €	-59,4%
<i>Affectation à l'investissement du résultat de fonctionnement de l'année N-1 (Compte 1068)</i>	6 277 780 €	15 326 690 €	6 224 197 €	-59,4%
<i>Excédent de financement cumulé</i>	-15 459 866 €	-6 278 905 €	-9 663 195 €	53,9%
<i>Dépenses Reportées</i>	4 514 269 €	3 544 798 €	3 778 878 €	6,6%
<i>Recettes Reportées</i>	4 647 445 €	3 599 505 €	3 948 917 €	9,7%
<i>Autofinancement nécessaire sur reports</i>	133 176 €	54 707 €	170 039 €	210,8%
Résultat global d'investissement (b)	-15 326 690 €	-6 224 197 €	-9 493 155 €	52,5%
Résultat Net Global (a)+(b)	2 574 171 €	5 917 679 €	4 548 268 €	-23,1%

8. AFFECTATION DU RÉSULTAT

Le résultat global de fonctionnement d'un montant de 14 041 423 € est affecté selon la décision de l'assemblée délibérante :

- au financement du déficit de la Section d'Investissement 9 493 155,48 € reports inclus auxquels s'ajouteront la reprise du complément de résultat du budget annexe du SSIAD pour 72 775,11 € et l'apurement du compte 1069 pour 252 327,70 € rendu obligatoire par le passage à la M57.
- à l'excédent de fonctionnement reporté (compte R002) pour son solde, soit 4 368 715 €.

Ces affectations seront reprises au BS 2024.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

1. DETAIL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT

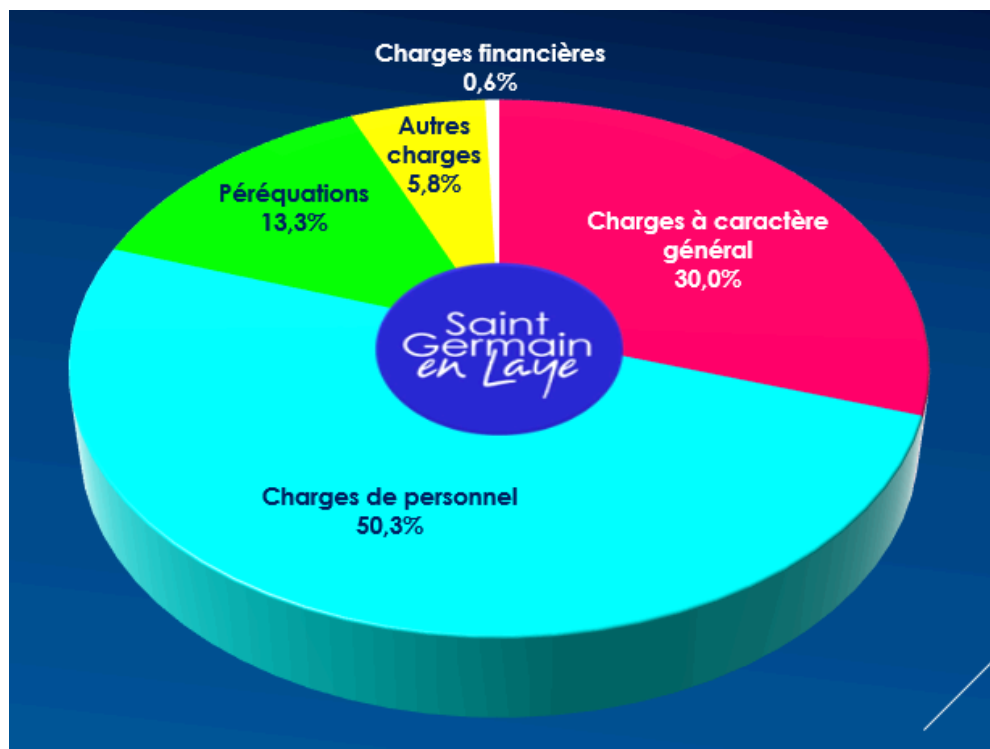
Budget Primitif 2023	69 292 066 €
Budget Total (BP + DM+ Virements) 2023	73 317 620 €
Réalisé 2023	68 881 346 €

En 2023, le taux de réalisation des dépenses réelles de fonctionnement est de 93,9 % contre 95,7 % en 2022.
Ci-dessous sont récapitulés les principaux résultats concernant les dépenses réelles de fonctionnement qui seront détaillées dans les pages suivantes.

	IMPUTATION BUDGETAIRE	BUDGET TOTAL 2022 (BP + DM virements)	REALISE 2022	BUDGET TOTAL 2023 (BP + DM virements)	REALISE 2023	% REALISATION SUR CREDITS OUVERTS
ACHATS MATIERES ET FOURNITURES DONT :	60	8 833 093 €	8 296 551 €	10 217 684 €	9 635 701 €	94,3%
<i>Achats de prestations de services</i>	6042	4 031 455 €	4 010 873 €	4 302 607 €	4 273 845 €	99,3%
<i>Achats non stockés matières et fournitures</i>	606	4 799 239 €	4 283 278 €	5 911 077 €	5 361 856 €	90,7%
SERVICES EXTERIEURS DONT :	61	7 411 990 €	7 002 456 €	7 570 761 €	6 893 847 €	91,1%
<i>Contrats prestations de services avec entreprises</i>	611	2 066 957 €	1 998 445 €	2 061 429 €	1 998 272 €	96,9%
<i>Locations</i>	613	685 773 €	672 182 €	742 737 €	716 121 €	96,4%
<i>Entretien et réparations</i>	615	2 892 665 €	2 800 693 €	3 044 919 €	2 705 481 €	88,9%
<i>Divers</i>	618	1 386 504 €	1 177 319 €	1 246 625 €	1 038 716 €	83,3%
AUTRES SERVICES EXTERIEURS DONT :	62	3 547 693 €	3 156 393 €	3 918 061 €	3 535 488 €	90,2%
<i>Rémunérations d'intermédiaires et d'honoraires</i>	622	225 383 €	122 864 €	243 376 €	165 226 €	67,9%
<i>Publicité, publications, relations publiques</i>	623	1 502 079 €	1 345 452 €	1 718 862 €	1 572 491 €	91,5%
<i>Transports de biens et transports collectifs</i>	624	512 916 €	462 213 €	577 860 €	554 543 €	96,0%
<i>Déplacements missions réceptions</i>	625	61 565 €	51 261 €	82 712 €	78 924 €	95,4%
<i>Frais postaux et télécommunications</i>	626	251 258 €	219 742 €	243 219 €	184 107 €	75,7%
<i>Divers - autres services extérieurs</i>	628	966 301 €	931 000 €	1 027 767 €	959 085 €	93,3%
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	63	541 792 €	527 835 €	665 202 €	589 676 €	88,6%
ATTENUATIONS DE PRODUITS	739	9 605 245 €	9 586 803 €	9 268 315 €	9 166 595 €	98,9%
CHARGES DE PERSONNEL	62/63/64	34 255 000 €	34 207 010 €	35 384 612 €	34 636 022 €	97,9%
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	65	4 030 114 €	3 874 959 €	4 123 076 €	4 007 874 €	97,2%
CHARGES FINANCIERES	66	52 752 €	37 364 €	78 700 €	44 773 €	56,9%
CHARGES EXCEPTIONNELLES	67	162 238 €	24 734 €	533 914 €	371 369 €	69,6%
DEPENSES IMPREVUES	022	1 293 640 €	0 €	1 557 296 €	0 €	0,0%
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT		69 733 558 €	66 714 103 €	73 317 620 €	68 881 346 €	93,9%
Fluïdes			254 447 €		1 092 434 €	
Point d'indice			546 000 €		1 276 000 €	
COMPARAISON À PÉRIMÈTRE ÉGAL			65 913 656 €		66 512 912 €	Variation 2023 versus 2022 0,9%

Hors dépenses imprévues (1,6 M€) le taux de réalisation 2023 s'élève à 96,0 %

Représentation graphique de l'exécution des dépenses réelles de fonctionnement 2023




Une stratégie financière durable et d'anticipation qui a permis de faire face aux crises énergétiques et géopolitiques dans un contexte contraint, complexe et chahuté.

Notre méthode

Mettre en place une stratégie financière durable, soutenue par des outils adaptés ; associer les différents acteurs de la collectivité dans l'atteinte de l'objectif, tout en s'inscrivant dans une logique de développement durable et de modernisation de l'administration ; anticiper les éventuelles évolutions à venir, dans un contexte contraint, complexe et mouvant pour les collectivités (conséquences des réformes territoriales, objectifs annoncés en Loi de Programmation des Finances Publiques, réforme fiscale annoncée, réforme de la DGF toujours en balance, exigence de transparence et de bonne gestion de plus en plus affirmée, ...)


CHAPITRE 011 : CHARGES A CARACTERE GENERAL \Rightarrow + 8,8 % en 2023 par rapport au CA 2022

	CA 2021	CA 2022	CA 2023
Réalisations	17 934 697	18 983 233	20 654 712
Évolution / n-1	+8,5%	+5,8%	+8,8% 

Comptes 60 : Achats et variation des stocks \Rightarrow + 16,1 % en 2023 par rapport au CA 2022

L'ensemble des fournitures stockées (carburants, autres fournitures), diverses prestations de services (repas dans les écoles et centres de loisirs, dépenses concernant les classes d'environnement), les consommations de fluides et autres fournitures diverses (alimentation, voirie, fournitures scolaires...) étaient prévues au Budget 2023 à hauteur de 10,2 M€. Le niveau de réalisation 2023 est de 9,6 M€ soit -5,7 % par rapport à la prévision (voir détail ci-après).

Compte 6042 : Achats d'études et prestations de services


	CA 2021	CA 2022	CA 2023
Réalisations	3 458 312	4 010 873	4 273 845
Évolution / n-1	+40,7%	+16,0 %	+6,6% 

Il s'agit principalement des achats de repas pour la restauration des écoles, crèches et clubs séniors, des achats de spectacles et la distribution du journal de Saint-Germain-en-Laye.

En 2023, on constate une hausse de 263 k€ due à l'inflation et révision des prix des marchés..

- +301 k€ pour la restauration des écoles, des crèches et des animations des seniors soit 3,18 M€ en 2022 contre 3,49 M€ en 2023,
- -47 k€ pour les achats de spectacles au Théâtre soit 748 k€ en 2022 contre 701 k€ en 2023,
- +9 k€ pour la distribution du journal et les sorties des centres de loisirs soit 81 k€ en 2022 contre 89 k€ en 2023.


Comptes 60611-60612-60613 : Fluides

	CA 2021	CA 2022	CA 2023
Réalisations	2 117 268	2 452 647	3 550 081
Évolution / n-1	+5,6%	+15,8%	44,7% 

En 2023, on constate une hausse sur la consommation d'eau et une hausse sur le chauffage et l'électricité de 1,10 M€ dues à l'inflation des fluides :

- + 28 k€ pour la facture d'eau,
- + 1,06 M€ pour le coût de fourniture de l'électricité (sur 3,2 M€ de crédits ouverts),
- + 4 k€ pour le coût de chauffage.


Compte 6062 : Les fournitures non stockées

	CA 2021	CA 2022	CA 2023
Réalisations	762 412	723 840	709 002
Évolution / n-1	-46,9%	-5,1%	-2,0% 

Ce compte rassemble les dépenses de carburant pour les véhicules de la Ville, l'alimentation et les petites fournitures nécessaires pour les manifestations socio-culturelles. Ces dépenses sont en baisse de -15 k€ :

- - 6 k€ pour le carburant,
- - 7 k€ pour l'alimentation,
- - 2 k€ de petites fournitures non stockées.

Compte 6063 : Les fournitures d'entretien et de petit équipement

	CA 2021	CA 2022	CA 2023
Réalisations	561 274	580 457	574 064
Évolution / n-1	-3,1%	+3,4%	-1,1% 

Il s'agit principalement des dépenses consacrées à l'acquisition de fournitures d'équipement pour l'espace public (outillage CTM, espaces verts, panneaux de signalisation), vêtements de travail et produits d'entretien.

Compte 6064 : Fournitures administratives

L'achat des fournitures de bureau s'élève en 2023 à 83 k€ contre 81 k€ en 2022.

Compte 6065 : Livres, disques, cassettes

Les dépenses d'acquisition d'ouvrages de la bibliothèque municipale et des bibliothèques d'écoles sont stables, elles s'élèvent à 155 k€ en 2023 contre 156 k€ en 2022.

Compte 6067 : Fournitures scolaires

Les dépenses de fournitures scolaires sont en baisse, elles s'élèvent à 157 k€ en 2023 contre 167 k€ en 2022.

Compte 61 : Services extérieurs **-1,6 % en 2023 par rapport au CA 2022**


Ce compte comprend principalement les dépenses liées aux contrats et à l'entretien du patrimoine de la Ville. La prévision de 2023 était de 7,6 M€ et le niveau de réalisation s'est établi à 6,9 M€ soit -8,9 % par rapport à la prévision.

Compte 611 : Contrats de prestations de services avec des entreprises

	CA 2021	CA 2022	CA 2023
Réalisations	2 044 806	1 998 445	1 998 272
Évolution / n-1	+10,1%	-2,3%	0%


Sont comptabilisés dans ce compte, les contrats de prestations de services avec les entreprises, dont les dépenses liées au nettoyage des espaces publics pour 1,0 M€ (en baisse de -6,5% par rapport à 2022).

Compte 613 : Locations

	CA 2021	CA 2022	CA 2023
Réalisations	669 205	672 182	716 121
Évolution / n-1	+ 42,8 %	+0,4%	6,5% 


Le compte 613 regroupe toutes les dépenses liées aux locations d'immeubles et de matériels notamment : locations des parkings, location d'équipement scénique au théâtre, location de cars pour les écoles, location de sanitaires pour le public.... La hausse des dépenses est liée au local commercial Méli-Mélo.

Compte 615 : Entretien et réparations

	CA 2021	CA 2022	CA 2023
Réalisations	2 629 640	2 800 693	2 705 481
Évolution / n-1	-7,4 %	+6,5%	-3,4% 

Sur ce compte sont inscrites les dépenses d'entretien du patrimoine, des voies et réseaux par des entreprises extérieures.

Compte 6152 : Entretien réparation sur biens

	CA 2021	CA 2022	CA 2023
Réalisations	1 371 353	1 380 830	1 464 784
Évolution / n-1	-13,4 %	+0,7%	+6,1% 

Il s'agit ici des dépenses concernant l'entretien des bâtiments communaux, des espaces verts, des terrains sportifs et la rénovation de la voirie.


- Entretien des espaces verts et terrains sportifs 713 k€ en 2023 contre 616 k€ en 2022 (+ 97 k€)
- Entretien des bâtiments communaux 346 k€ en 2023 contre 385 k€ en 2022 (- 38 k€)
- Rénovation de la voirie communale et réseaux 406 k€ en 2023 contre 380 k€ en 2022 (+ 26 k€)

Compte 6156 : Maintenance

	CA 2021	CA 2022	CA 2023
Réalisations	872 661	1 051 693	864 801
Évolution / n-1	-1,3 %	+20,5%	-17,8% 


Les dépenses de maintenance correspondent aux contrats d'assistance mis en place pour les logiciels informatiques, le chauffage, la télésurveillance des bâtiments communaux, les copieurs et pour les couvertures et terrasses des bâtiments communaux. Les dépenses sont en baisse en 2023 (-187 k€), cela s'explique, à titre exceptionnel, par les paiements effectués en 2022 des maintenances d'extincteurs et d'ascenseurs qui concernaient l'année 2021.

Compte 6168 : Primes d'assurance

	CA 2021	CA 2022	CA 2023
Réalisations	216 347	226 193	238 929
Évolution / n-1	-1,0 %	+4,6%	+5,6% 

Les primes d'assurance concernent la flotte automobile, le patrimoine et les biens communaux.

Compte 61884 : Diverses prestations

	CA 2021	CA 2022	CA 2023
Réalisations	749 497	961 927	863 554
Évolution / n-1	+ 4,3 %	+28,3%	-10,2% 


Sont enregistrés dans ce poste essentiellement les coûts de missions d'assistance :

- Prestations d'animations des centres de loisirs, de la bibliothèque, des musées, des clubs séniors, des manifestations sportives et des missions d'assistance aux festivités,
- Reliure des ouvrages de la bibliothèque,
- Frais d'abonnement du site Mobile en Ville,
- Distribution d'informations voirie, commerçants,
- Réfection des registres de l'état civil,
- Retranscription des PV des séances du conseil municipal.

Comptes 62 : Autres services extérieurs ➡ **+12,0 % en 2023 par rapport au CA 2022**

Les « autres services extérieurs » correspondent aux honoraires, aux frais d'actes et de contentieux, aux frais postaux et de télécommunications, aux frais des publications et relations publiques, aux frais de transports scolaires et au nettoyage des locaux.


Les crédits ouverts en 2023 sont de 3,9 M€ et le niveau de réalisation s'établit à 3,5 M€ soit -10 % par rapport à la prévision.

	CA 2021	CA 2022	CA 2023
Réalisations	3 370 079	3 156 393	3 535 488
Évolution / n-1	+ 26,7 %	-6,3%	12,0% 

Comptes 622 : Rémunération d'intermédiaires et honoraires


Les dépenses sont en hausse de 34,5 %. Elles s'élèvent à 165 k€ en 2023 contre 123 k€ en 2022. Augmentation d'expertises pour péril (+ 30 k€) et d'honoraire de notaire pour la réalisation du dossier de candidature concernant la cession des logements Bonnenfant (+ 15 k€)

Compte 623 : Publicités, publications et relations publiques

	CA 2021	CA 2022	CA 2023
Réalisations	1 326 478	1 345 452	1 572 491
Évolution / n-1	+ 16,4 %	+1,4%	+16,9% 

Ce compte regroupe l'ensemble des dépenses de relations publiques, d'annonces pour les marchés publics ou les recrutements, d'expositions et de publications. Cette hausse est liée à l'augmentation des dépenses pour Noël, pour les Jeux Olympiques et surtout pour la cérémonie des vœux du Maire, après la suspension pendant la crise Covid.

Comptes 624 : Transports

	CA 2021	CA 2022	CA 2023
Réalisations	609 190	462 213	554 543
Évolution / n-1	+137,9 %	-24,1%	+20,0% 

Les dépenses de transports de biens et transports collectifs sont enregistrées sur ce compte :

- Les transports scolaires (ramassage et déplacement) passent à 231 k€ en 2023 contre 222k€ en 2022.
- Les sorties scolaires, et notamment les sorties pédagogiques passent à 197 k€ en 2023 contre 172 k€ en 2022.
- Pass Local offert par la Ville passe à 79 k€ en 2023 contre 38 k€ en 2022.

Comptes 625 : Déplacements, missions et réceptions

Les dépenses de déplacements, missions et réceptions passent de 51 k€ en 2022 à 79 k€ en 2023. On retrouve dans ce poste les congés bonifiés, les déplacements formation, les frais de mission et les frais de réception.

Comptes 626 : Frais postaux et de télécommunications


En 2023, on constate une baisse sur les frais d'affranchissement, ils s'élèvent à 103 k€ en 2023 contre 130 k€ en 2022 et les frais de télécommunication s'élèvent à 82 k€ en 2023 contre 90 k€ en 2022.

Pour mémoire les frais de télécommunication s'élevaient à 192 k€ il y a 10 ans et à 382 k€ il y a 20 ans !

Compte 627 : Services bancaires et assimilés


Sur ce compte sont prévus les frais concernant les terminaux de cartes bleues des régisseurs de recettes ainsi que les frais de fonctionnement du programme Cartes Achats (21 k€ en 2023 contre 24 k€ en 2022).

Compte 628 : Divers

	CA 2021	CA 2022	CA 2023
Réalisations	974 156	931 000	959 085
Évolution / n-1	+ 7,7 %	-4,4%	+3,0% 

Les frais de nettoyage des locaux municipaux et les prestations de surveillance se sont élevés à 864 k€ en 2023 contre 834 k€ en 2022 et les adhésions aux associations sont stables, 95 k€ en 2022 et 2023.


Comptes 63 : Impôts taxes et versements assimilés (chap 011)  **+11,7 % en 2023 par rapport au CA 2022**

63xx	CA 2021	CA 2022	CA 2023
Réalisations	450 773	527 835	589 676
Évolution / n-1	-1,4 %	+17,1%	+11,7% 

En 2023 l'exécution des impôts, taxes et versements assimilés versés par la Ville se situe à 590 k€ qui se répartissent comme suit :

- + 70 k€ pour les taxes foncières, 345 k€ en 2023 contre 275 k€ en 2022
- dépenses stables pour les taxes sur les bureaux et logements vacants 119 k€ en 2022 et en 2023
- + 14 k€ pour les taxes sur les spectacles et droits d'auteur, 125 k€ en 2023 contre 111 k€ en 2022

CHAPITRE 012 : CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES  **+1,3 % en 2023 par rapport au CA 2022**

	CA 2021	CA 2022	CA 2023
Réalisations	32 635 203	34 207 010	34 636 022
Évolution/ n-1	+ 3,9 %	+4,8%	+1,3% 

C'est le premier poste de dépenses de la Ville. Il représente 50,3 % des dépenses réelles de fonctionnement. En 2023, les charges de personnel s'élèvent à 34 636 022 € contre 34 207 010 € en 2022 soit une hausse de +429k€ due notamment à la hausse du point d'indice. Cette hausse est toutefois contenue du fait du nombre conséquent de postes vacants.

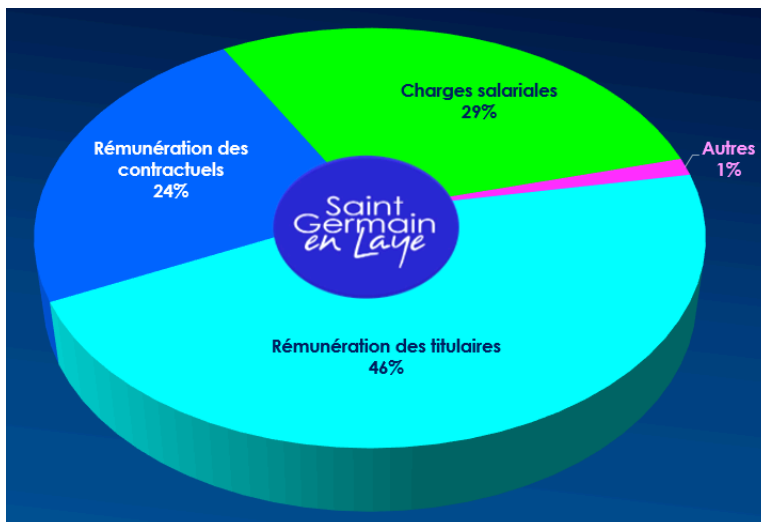
Il convient de noter que cette réalisation intègre les dépenses refacturées, ci-dessous, que l'on retrouve en recettes pour les mêmes montants :

- CCAS : 627 k€ contre 674 k€ en 2022,
- CASGBS : 105 k€ contre 99 k€ en 2022,
- École Nationale Supérieure des Officiers de Sapeurs-Pompiers : 24 k€ (3 trimestres) contre 34 k€ en 2022.

Les principales évolutions au sein du chapitre 012 sont les suivantes :

	CA 2021	CA 2022	CA 2023	2023/2022
6218 Autre personnel extérieur	(*) 239 863	283 078	275 434	-2,7%
631 et 633 Impôts, taxes et versements sur rémunérations	731 394	736 690	779 879	+5,9%
64111 et 64112 Rémunérations titulaires	11 442 192	11 678 021	12 007 200	+2,8%
64118 Autres indemnités titulaires	3 411 397	4 030 463	3 775 944	-6,3%
64131 Rémunérations non titulaires	(*) 7 821 801	8 190 131	8 186 656	0%
6417 Rémunération des apprentis	151 237	132 325	183 551	+38,7%
645 Charges de S.S. et prévoyance	8 647 105	8 975 145	9 227 785	+2,8%

(*) Prestations de remplacement, reprise de l'activité du Théâtre



Parmi les facteurs d'évolution des coûts de personnel, les plus importants sont :

L'évolution des effectifs :

- Les effectifs sont passés de 863 postes à 871 postes budgétaires soit 822.56 ETP, dont:
 - 75 agents à temps non complet,
 - 12 saisonniers,
 - 4 contrats de projets,
 - 176 postes éligibles au recrutement au contrat de 3 ans.
- La structure des effectifs est de 62 % de fonctionnaires et 38 % de contractuels.
- La répartition des catégories s'opère de la manière suivante : 15% d'agents relevant de la catégorie A, 21% d'agents relevant de la catégorie B et 63% d'agents relevant de la catégorie C.
- Un volume de recrutement soutenu : 155 recrutements externes, 60 mobilités internes et 300 vacataires.

La reprise et l'accélération des activités :

- Reprise des manifestations impliquant une augmentation des heures supplémentaires : 18 % par rapport à 2021 et 4,4% par rapport à 2022,
- Baisse des vacances en partie liée à la contractualisation des postes d'animateurs (-50% entre 2022-2023).


Le glissement vieillesse technicité avec :

- L'impact des avancements des fonctionnaires :
 - Impact des avancements automatiques d'échelon 2022 : 78 k€,
 - Impact des avancements automatiques d'échelon 2023 : 120 k€,
 - Avancements de grade et promotions internes 2022 : 49 k€,
 - Avancements de grade et promotions internes 2023 : 35 k€,
 - => 40 avancements de grade et 1 promotion interne
- Un GVT correspondant aux transformations de postes ou remplacements d'agents sur des grades moins importants et aux vacances de postes.

La hausse de la valeur du point d'indice (220 k€), la refonte de certaines grilles et l'augmentation du SMIC.

Pour mémoire, les dépenses des personnels affectés, tout ou partie, aux budgets annexes d'aménagement, d'assainissement, d'eau potable et Fête des Loges sont comptabilisées directement sur lesdits budgets.

CHAPITRE 014 : ATTÉNUATION DE PRODUITS \Rightarrow -4,4 % en 2023 par rapport au CA 2022


	2021	2022	2023
Réalisations	9 573 852	9 586 803	9 166 595
Évolution / n-1	+4,2 %	+0,1%	-4,4% 

On retrouve dans ce chapitre les prélèvements fiscaux servant à alimenter les fonds nationaux de péréquation et compensation liés au :

- FNGIR à hauteur de 7,390 M€, valeur figée depuis 2013,
- FPIC stable, il passe de 1,583 M€ à 1,569 M€ en 2023,
- Les « amendes de polices » écrêtées directement de la fiscalité locale s'élèvent à 189 k€ en 2023 contre 613 k€ en 2022. Les dotations versées aux communes au titre des amendes de police en matière de circulation routière sont déterminées par le nombre de contraventions constatées sur le territoire en n-2 et à ce nombre est appliqué une valeur de point, qui s'élevait à 45,44 euros en 2023.
Pour mémoire : en 2022, la Ville a donc perçu la dotation au titre des amendes 2020 (année Covid). Le nombre de contraventions en très forte baisse a été compensé par l'augmentation de la valeur du point fixé à 45,44 € au lieu de 24,25 € en 2021.

Ces prélèvements représentent 13,3 % des dépenses de fonctionnement réelles totales. C'est ce que la Ville se voit prélever au titre des péréquations et compensations qui lui sont imposées.

CHAPITRE 65 : AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE \Rightarrow +3,4 % en 2023 par rapport au CA 2022

	2021	2022	2023
Réalisations	4 519 608	3 874 959	4 007 874
Évolution / n-1	+19,2 %	-14,3%	+3,4% 

Le compte globalise les indemnités et frais de mission versés aux élus, les admissions en non-valeur de créances irrécouvrables, les contributions aux écoles privées et les subventions. Le montant total dépensé en 2023 est de 4,0 M€ pour une prévision de 4,1 M€.

Comptes 653 : Indemnités, frais de mission, formations des maires, adjoints et conseillers

Les indemnités, frais de mission et de formation des élus sont stables. Ils s'élèvent à 372 k€ contre 357 k€ en 2022.

Comptes 654 : Non-valeur et créances éteintes

Sont comptabilisées dans ce compte les créances admises en non-valeur (38 k€) et les créances éteintes (51 k€).

Comptes 655 : Contingents et participations obligatoires

Les participations obligatoires correspondent pour l'essentiel au versement de la contribution de la Ville aux budgets annexes (165 k€ en 2023 contre 190 k€ en 2022), à la participation aux écoles publiques (24 k€ en 2023 contre 15 k€ en 2022) pour les élèves saint-germanoïscolarisés dans d'autres villes.

Comptes 657 : Subventions


Le réalisé 2023 s'établit à 3,35 M€ contre 3,28 M€ en 2022 (+70 k€).

Le détail de la répartition des crédits se trouve dans l'annexe du Budget Primitif 2023. Les principaux bénéficiaires de ces subventions sont :

- Le CCAS (500 k€),
- La CLEF (580 k€), + 50k€

- La Soucoupe (417 k€),
- L'AGASEC (291 k€),
- Association du festival Les Etoiles du Classique (145 k€)
- Les associations sportives (272 k€ contre 245 k€ en 2022),
- Evancia Babilou pour la crèche Pereire (119 k€),
- LPCR Collectivités publiques pour les crèches Gramont, Comtes d'Auvergne (480 k€),
- Bavette et Compagnie (44 k€),
- Cergy Paris Université (50k€) dans le cadre de la convention signée le 26/09/2019,
- Les associations culturelles (35 k€ contre 34 k€ en 2022),
- Maison des Associations (23 k€),
- Frais de scolarité des élèves saint-germanois scolarisés dans le secteur privé (335 k€).

CHAPITRE 66 : CHARGES FINANCIÈRES  **+19,8 % en 2023 par rapport au CA 2022**

	2021	2022	2023
Réalisations	93 586	37 364	44 773
Evolution / n-1	+ 42,9 %	-60,1%	

Il s'agit des intérêts d'emprunts de la Ville pour 45 k€.

Le détail de la dette figure page 46 ainsi que dans les annexes de la maquette budgétaire.

CHAPITRE 67 : CHARGES EXCEPTIONNELLES  **+1 402 % en 2023 par rapport au CA 2022**

En 2023, les charges exceptionnelles s'élèvent à 371 k€ contre 25 k€ en 2022. Elles correspondent à :

- 177 k€ indemnisation imprévision repas scolaires DU 01/09/22 AU 30/06/2023,
- 19 k€ indemnisation imprévision repas des crèches DU 01/09/22 AU 30/06/2023,
- 40 k€ Indemnisation suite à un défaut d'entretien des canalisations,
- 50 k€ apurement des rattachements de recettes,
- 29k € annulation titres Free mobile,
- 18 k€ annulation titres SUEZ pour le budget Eau Potable,
- 10 k€ bourses pour sportifs de haut niveau.

CHAPITRE 022 : DÉPENSES IMPRÉVUES

En 2023, une partie du résultat 2022 avait été affectée en dépenses imprévues à hauteur de 1,6 M€. Cette somme n'a pas été utilisée. Cette inscription budgétaire correspondait à la mise en réserve du résultat des budgets annexes Eau et Assainissement clos avant transfert de compétence à la CASGBS, ainsi que la mise en réserve du résultat du budget annexe SSIAD.

CHAPITRE 042 : LES DÉPENSES D'ORDRE  **2,9 M€ en 2023**

Les opérations d'ordre sont des opérations budgétaires et comptables qui ne génèrent pas de flux financiers. Elles peuvent s'opérer à l'intérieur d'une section ou entre sections.

En 2023, les opérations d'ordre s'élèvent à 2,9 M€ contre 8,55 M€ en 2022 et concernent :

- La dotation aux amortissements (2,8 M€),
- Cession de parcelles rue des Cytises (49 k€), seule recette de cession en 2023.

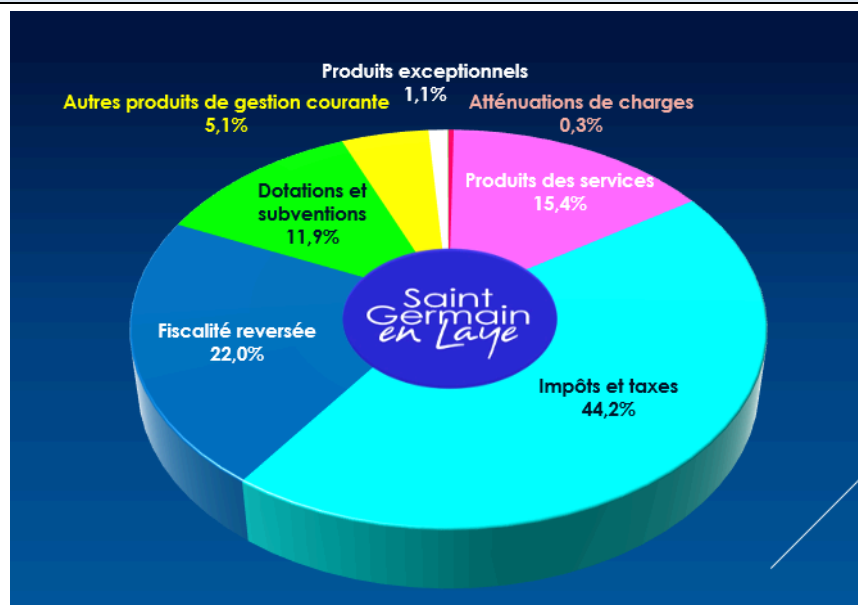
2. DETAIL DES RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT

Budget Primitif 2023	74 396 219 €
Budget Total (BP + DM+ Virements) 2023	78 056 150 €
Réalisé 2023	79 623 982 €


En 2023, le taux de réalisation des recettes réelles de fonctionnement est de 102 % (soit 79,6 M€ pour 78,1 M€ de crédits ouverts). Les principaux résultats concernant les recettes réelles de fonctionnement sont détaillés dans les pages suivantes. Pour mémoire : les cessions budgétées en investissement (compte 024) sont réalisées en recettes exceptionnelles de fonctionnement.

	IMPUTATION BUDGETAIRE	BUDGET TOTAL 2022 (BP + DM virements)	REALISE 2022	BUDGET TOTAL 2023 (BP + DM virements)	REALISE 2023	% REALISATION SUR CREDITS OUVERTS
Attenuation de charges	013	254 000 €	286 793 €	254 000 €	239 946 €	94,5%
Ventes de produits finis	70128		0 €		7 233 €	0,0%
Redevances et recettes d'utilisation du domaine	703	4 150 995 €	4 465 228 €	4 509 208 €	4 920 378 €	109,1%
Prestations de services et ventes de marchandises	706 et 707	6 634 850 €	5 739 921 €	6 548 800 €	6 028 783 €	92,1%
Mise à disposition de personnel facturée	708	1 487 434 €	1 224 164 €	1 271 842 €	1 281 815 €	100,8%
Contributions directes	7311 et 7318	26 181 018 €	28 104 271 €	29 050 000 €	29 899 163 €	102,9%
Fiscalité reversée AC	732	16 800 000 €	16 800 849 €	17 515 005 €	17 515 854 €	100,0%
Taxe sur l'électricité	7351	840 000 €	971 286 €	820 000 €	999 528 €	121,9%
Taxe additionnelle droits de mutation	7381	4 129 801 €	5 693 295 €	4 100 000 €	4 230 913 €	103,2%
Autres taxes	73xx	21 000 €	184 011 €	53 500 €	57 669 €	107,8%
Dotation Globale de Fonctionnement	7411	5 166 604 €	5 166 604 €	5 112 537 €	5 112 537 €	100,0%
Participations CAF	74784	3 114 200 €	3 125 779 €	3 046 800 €	3 018 984 €	99,1%
Autres attributions et compensations	748	259 063 €	1 754 771 €	224 675 €	342 498 €	152,4%
Autres dotations et participation	74xx	892 576 €	951 184 €	1 062 141 €	1 040 385 €	98,0%
Revenus des immeubles	752	1 173 893 €	1 221 451 €	1 260 789 €	1 272 092 €	100,9%
Excedent des budgets annexes	7551	1 000 000 €	1 000 000 €	1 000 000 €	1 000 000 €	100,0%
Redevances	757 et 758	1 826 225 €	1 767 130 €	1 565 612 €	1 762 135 €	112,6%
Produits financiers	76	0 €	6 614 €	6 000 €	6 939 €	115,7%
Produits exceptionnels	77	162 826 €	6 125 244 €	655 241 €	887 131 €	135,4%
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT		74 094 484 €	84 588 597 €	78 056 150 €	79 623 982 €	102,0%
PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS			5 774 743 €		48 960 €	
COMPARAISON À PÉRIMÈTRE ÉGAL			78 813 853 €		79 575 022 €	1,0%

Le taux de réalisation 2023 hors cessions s'élève à 102 %



CHAPITRE 70 : PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES ➡ + 7,1 % en 2023 par rapport au CA 2022

	CA 2021	CA 2022	CA 2023
Réalisations	11 197 861	11 429 313	12 238 209
Évolution / n-1	+ 34,3 %	+2,1 %	+7,1% 

En 2023, les produits des services sont en hausse, ils s'élèvent à 12,2 M€ contre 11,4 M€ en 2022.

Comptes 703 : Redevances et recettes d'utilisation du domaine

	CA 2021	CA 2022	CA 2023
Réalisations	4 172 620	4 465 228	4 920 378
Évolution / n-1	+ 39,3 %	+7,0 %	+10,2% 

Les redevances et recettes d'utilisation du domaine d'un montant total de 4,9 M€ contre 4,5 M€ en 2022 (+455 k€) comprennent les redevances de stationnement, les forfaits post stationnement (FPS), les droits de voirie, les droits d'occupation du domaine public, les taxes d'étalages, les concessions et les redevances.

- 1 216 k€ contre 1 248 k€ en 2022 de forfaits post-stationnement (FPS),
- 1 494 k€ contre 1 452 k€ en 2022 de stationnement de surface,
- 1 808 k€ contre 1 306 k€ de droits de voirie et d'occupation du domaine public (+502 k€) : échafaudages, déménagements, terrasses...
- 306 k€ contre 359 k€ en 2022 de redevance d'occupation des châteaux d'eau, Canal Pub, syndicats intercommunaux et les budgets Lisière Pereire et Hôpital,
- 93 k€ contre 99 k€ en 2022 pour les concessions dans les cimetières.


Comptes 706 : Prestations de services

	CA 2021	CA 2022	CA 2023
Réalisations	5 396 716	5 739 921	6 028 783
Évolution / n-1	+ 29,8 %	+6,4 %	+5,0% 

Ce poste en hausse de +289 k€ concerne principalement la participation des familles pour la restauration dans les écoles, la garderie, les études surveillées, les activités périscolaires, les crèches ainsi que l'abonnement à la bibliothèque, le CRD, les places de théâtre, l'adhésion aux clubs seniors et les insertions dans le journal. Les principales variations sont les suivantes :

- 492 k€ en 2023 contre 432 k€ en 2022 (+60 k€) pour les abonnements au Conservatoire et à la bibliothèque, la billetterie pour les concerts au musée et les recettes du bar du théâtre,
- 1,03 M€ en 2023 contre 1,09 M€ en 2022 (-64 k€) pour la participation des familles pour les crèches,
- 1,18 M€ en 2023 contre 1,06 M€ en 2022 (+115 k€) pour la participation des familles dans les écoles, remboursement des transports scolaires,
- 2,15 M€ en 2023 contre 2 M€ en 2022 (+147 k€) pour la participation des familles à la restauration scolaire,
- 236 k€ en 2023 contre 230 k€ en 2022 (+6 k€) pour la participation des familles pour l'étude surveillée,
- 668 k€ en 2023 contre 647 k€ en 2022 (+21 k€) de ventes de places et abonnements du théâtre,
- 173 k€ en 2023 contre 171 k€ en 2022 (+2 k€) d'abonnements et d'insertions dans le journal de la Ville,
- 101 k€ en 2023 contre 96 k€ en 2022 (+5 k€) d'adhésion aux clubs seniors.


Comptes 708 : Autres produits

	CA 2021	CA 2022	CA 2023
Réalisations	1 653 176	1 224 164	1 281 815
Évolution / n-1	+ 39,4 %	-26,0 %	+4,7% 

Les autres produits correspondent aux différents comptes 708 (+58 k€). Les principales variations concernent :


- Remboursement de frais du Paris Saint Germain (301 K€ en 2023 contre 136 k€ en 2022),
- Plus de refacturation de la masse salariale à l'ARS et de subvention concernant le centre de vaccination en 2023 qui était de 62 K€ en 2022

CHAPITRE 73 : IMPÔTS ET TAXES ET VERSEMENT +1,8 % en 2023 par rapport au CA 2022

	CA 2021	CA 2022	CA 2023
Réalisations	48 819 468	51 753 712	52 703 127
Évolution / n-1	+ 0,5%	+6,0%	+1,8% 

Dans ce chapitre sont enregistrés les recettes d'impôts locaux, la fiscalité économique reversée par la CASGBS, les droits de mutation, les taxes d'électricité et les taxes funéraires.

Comptes 731 : Impôts locaux

	CA 2021	CA 2022	CA 2023
Réalisations	25 602 492	28 006 541	29 836 672
Évolution / n-1	+ 2,9%	+9,4%	+6,5% 

Depuis 12 ans, la Ville a maintenu l'ensemble de ses taux de fiscalité locale et ne les augmentera pas en 2024.

Compte 7311 et 7318 : Contributions directes, rôles supplémentaires


En 2023, le montant total des contributions directes, hors rôles supplémentaires exceptionnels, est en hausse de +6,5 % (soit +1,8 M€). Cette évolution découle de la revalorisation nationale de 7,1 % et de la dynamique naturelle des bases.

Répartition des produits d'imposition directe

TAXES	CA 2021	CA 2022	CA 2023
Foncier Bâti + Taxe d'Habitation résidences principales	24 287 035 €	25 061 862 €	26 406 219 €
Coefficient correcteur « CoCo »	239 827 €	1 825 330 €	1 927 992 €
Foncier non Bâti	118 671 €	109 197 €	115 224 €
Taxe d'Habitation Résidences secondaires	906 915 €	958 786 €	1 336 761 €
Rôles complémentaires	50 044 €	51 366 €	50 476 €
TOTAL AVANT RÔLES SUPPLÉMENTAIRES	25 602 492 €	28 006 541 €	29 836 672 €
Variation n versus n-1	+2,92 %	+9,39 %	+6,53 %
Rôles supplémentaires	189 057 €	97 730 €	62 491 €
TOTAL GENERAL	25 791 549 €	28 104 271 €	29 899 163 €

12^{ème} année de stabilité totale des taux de fiscalité locale saint-germanoise

Comptes 732 : Fiscalité reversée

	CA 2021	CA 2022	CA 2023
Réalisations	16 800 849 €	16 800 849	17 515 854
Évolution / n-1	-0,8 %	0%	+4,3% 

La Ville perçoit depuis 2015 une attribution de compensation (AC) correspondant à la fiscalité économique reversée diminuée des charges transférées (transports, développement économique, gestion des déchets ménagers et assimilés, aire d'accueil des gens du voyage, office de tourisme, ZAE) soit pour 2023 -> 16,8 M€.

Par ailleurs, en 2023, la Ville a perçu une Dotation de solidarité communautaire (DSC) exceptionnelle pour l'énergie de 715 k€.

Comptes 733 : Taxes pour utilisation des services publics et du domaine

Sont comptabilisés dans ce poste, les droits de place pour les marchés pour 32,5 k€ contre 27,5 k€ en 2022.

Comptes 7343 et 7351 : Taxes sur les pylônes et taxe sur l'électricité

La taxe sur les pylônes est une imposition forfaitaire annuelle, dont le montant est fixé chaque année par arrêté pris par l'État. Le produit est relativement stable. En 2023 il s'est élevé à 25 200 € (24 021 € en 2022).


Le produit de la taxe communale sur les consommations finales d'électricité 2023 est en hausse de 2,9 % (1,0 M€ contre 971 k€ en 2022).

Comptes 738 : Autres taxes dont les droits de mutation

	CA 2021	CA 2022	CA 2023
Réalisations	5 293 660	5 825 773	4 230 913
Évolution / n-1	+19,0 %	+10,1%	-27,4% 

En 2023, on constate une forte baisse des droits de mutation (4,2 M€) soit -1,5 M€ par rapport à l'année précédente, tout en restant conforme au BP 2023.

CHAPITRE 74 : DOTATIONS ET PARTICIPATION -13,5 % en 2023 par rapport au CA 2022

	CA 2021	CA 2022	CA 2023
Réalisations	11 450 224	10 998 339	9 514 403
Évolution / n-1	+ 6,0 %	-3,9%	-13,5% 

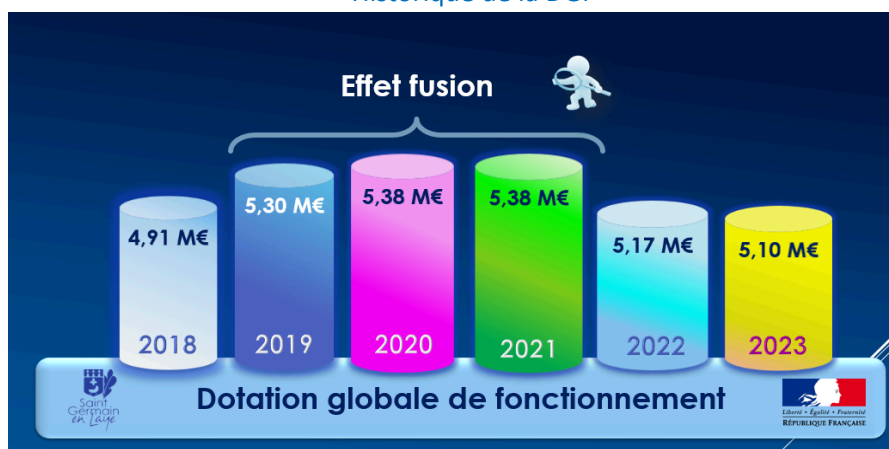
Comptes 7411 : Dotation Globale de Fonctionnement

N'oublions pas que le désengagement de l'État sans précédent (-27 Mrds € entre 2013 et 2017) a représenté une perte de recettes très significative pour la Ville de près de -50 %.

Pour rappel : entre 2019 et 2021, la Ville a bénéficié, en plus de la dynamique de population, d'un double effet « fusion de communes » du maintien de la valeur 2018 à laquelle s'est ajoutée une bonification de 5 %.

En 2023, la DGF, en baisse de 54 k€ du fait d'une dynamique de population négative, s'est établie à 5 112 537 €.

Historique de la DGF



Comptes 745 et 746 : Dotations au titre des instituteurs de la dotation générale de décentralisation

La dotation spéciale instituteurs (DSI) au titre de 2023 est en baisse. Elle passe de 14,0 k€ en 2022 à 11,2k€ en 2023. Cette dotation est corrélée au nombre d'instituteurs logés. Le montant unitaire national 2022, inchangé depuis 2010, s'élève à 2 808 €.

Le montant de la dotation générale de décentralisation passe de 232 k€ en 2022 à 226 k€ en 2023. Il est à noter que son montant est gelé depuis 2008. Depuis la décentralisation de 1982, cette dotation indemnise pour partie les compétences transférées par l'État à la Ville en matière d'urbanisme, des bibliothèques municipales et de missions d'hygiène.

Comptes 747x : Subventions et participations

	CA 2021	CA 2022	CA 2023
Réalisations	4 381 908	3 696 557	3 652 499
Évolution / n-1	+2,5%	-15,6%	-1,2%

Le montant des subventions et participations perçues par la Ville est en baisse de 44 k€ par rapport à 2022:

- 3 M€ en 2023 contre 3,1 M€ en 2022 de la Caisse d'Allocations Familiales pour le fonctionnement des crèches et des centres de loisirs,
- 76 k€ en 2023 contre 79 k€ en 2022 pour la participation aux frais de fonctionnement des écoles pour les enfants d'autres communes scolarisés à Saint-Germain-en-Laye,
- 76 k€ en 2023 contre 150 k€ en 2022 pour la participation de l'Etat concernant les actions culturelles,
- 84 k€ en 2023 contre 66 k€ en 2022 pour des fonds structurels européens (URBACT, projet européen LOCUS et Financement Européen du réseau de Villes),
- 313 k€ en 2022 contre 245 k€ en 2022 de subventions IDF Mobilités.

Comptes 748 : Autres attributions, subventions et participations


	CA 2021	CA 2022	CA 2023
Réalisations	1 092 534	1 754 771	342 498
Évolution / n-1	+62,2 %	+60,6%	-80,5%

Il s'agit ici quasi exclusivement des allocations compensatrices versées par l'État, elles passent de 1,75 M€ en 2022 à 0,3 M€ en 2023. En 2022, la Ville a perçu la dotation de compensation du taux syndical de TH au titre de l'année 2021 pour 1,46 M€, ce qui explique le montant élevé en 2022 pour ce compte.

On retrouve dans ce compte en 2023 :


- La dotation pour les titres sécurisés pour 75 k€,
- Dotation compensatrice de la perte de recettes 12 k€,
- Dotation de compensation de la taxe foncière 242 k€,
- La dotation de recensement pour 8 k€.

CHAPITRE 75 : AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE  + 1,1 % en 2023 par rapport au CA 2022

	CA 2021	CA 2022	CA 2023
Réalisations	2 690 191	3 988 581	4 034 227
Évolution / n-1	-2,7 %	+48,3 %	+1,1% 


Dans ce chapitre sont enregistrés les recettes concernant les revenus des immeubles et le reversement du résultat des budgets annexes.

Comptes 752 : Les revenus des immeubles

	CA 2021	CA 2022	CA 2023
Réalisations	950 509	1 221 451	1 272 092
Évolution / n-1	+ 1,9 %	+28,5 %	+4,1% 


Les revenus des immeubles correspondent au produit de la location de certains bâtiments de la Ville. Il s'agit notamment de la perception du loyer pour le bâtiment occupé par le PSG professionnel, pour les locations de salles, gymnases, théâtre, stades, ...

Comptes 7551 : Excédent ou déficit des budgets annexes

	CA 2021	CA 2022	CA 2023
Réalisations	0	1 000 000	1 000 000
Évolution / n-1	-	+100 %	

Sont intégrés dans ce compte les reversements d'excédent des budgets annexes au budget principal. En 2023, il s'agit d'une avance sur boni final du budget annexe de la Lisière Pereire.

Comptes 757 : Redevances versées par les fermiers et concessionnaires

	CA 2021	CA 2022	CA 2023
Réalisations	1 721 734	1 766 481	1 756 970
Évolution / n-1	-6,0 %	+2,6 %	-0,5% 

Le produit des redevances versées par les concessionnaires, pour les crèches Gramont et Comtes d'Auvergne, les parkings souterrains Château, Pompidou et Pologne, le réseau de chauffage urbain, les travaux réalisés sur les réseaux de distribution d'électricité et d'éclairage public et la distribution publique de gaz, s'élève à 1,76 M€ contre 1,77 M€ en 2022.

CHAPITRE 013 : ATTÉNUATIONS DE CHARGES ⇒ **-16,3 % en 2023 par rapport au CA 2022**

Les atténuations de charges correspondent aux remboursements d'accidents du travail, de charges sociales, de trop perçus sur rémunération, pour un montant de 240 k€ contre 287 k€ en 2022. Ce montant fluctue en fonction d'événements dont le caractère est très aléatoire.

CHAPITRE 77 : PRODUITS EXCEPTIONNELS ⇒ **-85,5 % en 2023 par rapport au CA 2022**

En 2023, le montant total de produits exceptionnels est de 0,9 M€ contre 6,1 M€ en 2022. Ils concernent en 2023 :

- 325 k€ d'annulations de divers titres des années précédentes, erreur de liquidation entre HT et TTC,
- 292 k€ d'avoirs SUEZ et ENGIE et dégrèvement de taxes,
- 197 k€ de remboursement d'assurances et indemnisations juridiques,
- 49 k€ cession parcelle rue des Cytises Mme Le Gall (c'est la seule cession qui a eu lieu en 2023 contre 5,8 M€ de cession en 2022, ce qui explique la baisse de 85,5 % pour ce chapitre)
- 20 k€ d'indemnisations sinistres véhicules.

Pour mémoire, les cessions sont budgétées en section d'investissement (compte 024) et sont réalisées en recettes de fonctionnement, il s'agit de sorties du patrimoine.

CHAPITRES 042 : LES RECETTES D'ORDRE ⇒ **30 k€ en 2023**

En 2023, les opérations d'ordre s'élèvent à 30 k€. Elles concernent les dotations aux amortissements des subventions pour 14 k€ et l'échéance 2023 du bail à construction « rue de Mareil » octroyé à LOGIREP (16 k€).

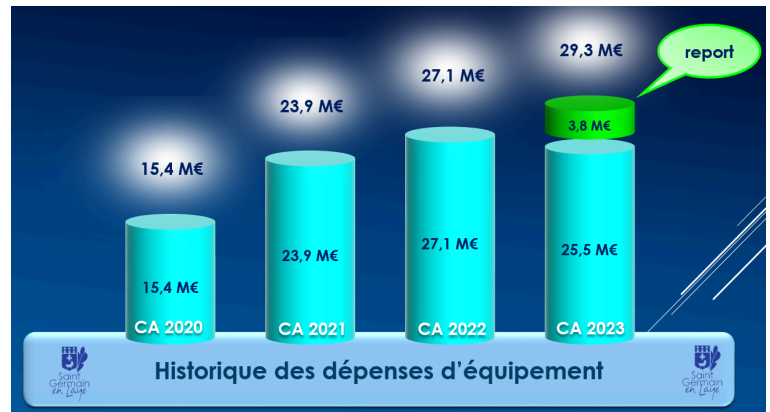
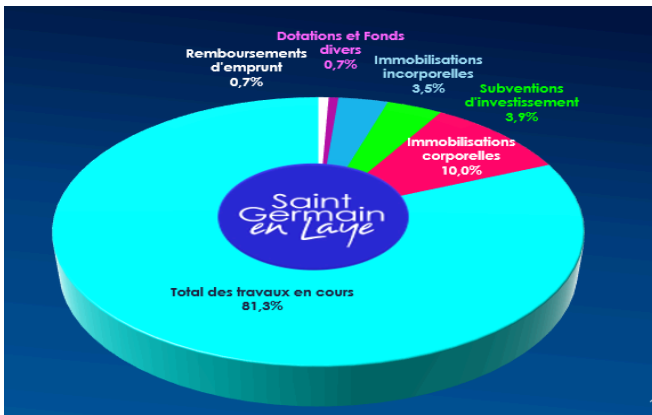
SECTION D'INVESTISSEMENT

1. DETAIL DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT

Budget Primitif 2023	21 978 347 €
Budget Total (BP + DM+ Virements) 2023	31 491 133 €
Réalisé 2023	25 918 085 €

En 2023, le taux de réalisation des dépenses réelles d'investissement est de 82,3 % (25,9 M€ pour 31,5 M€ ouverts) contre 81,0% (27,4 M€ pour 33,9 M€ ouverts) en 2022.

En dépenses d'équipement, le taux de réalisation est de 82,3 % contre 81,1 % en 2022.



Le niveau de réalisation 2023 s'élève à 25,5 M€ contre 27,1 M€ en 2022 et à 29,3 M€ reports inclus.

25,5 M€ de dépenses d'équipement soit 552 € par habitant et 634 € par habitant reports inclus
Un socle financier solide qui autorise l'investissement !

En dernière partie du rapport (page 96 et 97), figure la présentation consolidée, tous budgets, au 31 décembre 2023.

LES DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT ➡ **-6,0 % en 2023 par rapport au CA 2022**

	CA 2021	CA 2022	CA 2023
Réalisations	23 908 206	27 102 569	25 486 020
Évolution / n-1	+55,3 %	+13,4%	-6,0% ↘

Le périmètre des dépenses d'équipement comprend l'essentiel de l'effort de la Ville en matière d'investissement : études, travaux, achats de terrains et de matériels, versement d'une subvention d'investissement (chapitre 20, 21, 23 et 204).

La répartition des réalisations entre les principaux chapitres et les opérations mouvementées est présentée ci-après :

Chapitre 20 : Les immobilisations incorporelles

Chapitre 20	BT 2022	CA 2022	BT 2023	CA 2023	% de réalisation 2023
<i>Hors opération</i>	4 700 456 €	2 787 962 €	3 429 505 €	1 894 294 €	55%
45 - <i>Le Cœur des Sources</i>	1 651 188 €	1 070 101 €	2 326 719 €	2 091 175 €	90%
53 - <i>Vidéoprotection</i>	- €	- €	8 532 €	8 532 €	100%
56 - <i>Restructuration Groupe Scolaire Bonnenfant</i>	337 359 €	189 901 €	34 353 €	33 935 €	99%
58 - <i>Maison Natale Claude Debussy</i>	84 267 €	40 762 €	41 059 €	24 328 €	59%
59 - <i>Reconquete Ecologique Dalle Frontenac</i>	21 408 €	21 228 €	11 862 €	11 862 €	100%
62 - <i>Renovation Stade Lefevre</i>	278 683 €	121 343 €	484 806 €	389 914 €	80%
63 - <i>Centre Sportif Camp des Loges</i>			171 600 €	48 685 €	28%
64 - <i>Plan de Sécurité Informatique</i>			145 365 €	101 563 €	70%
65 - <i>Dalle Beethoven</i>			17 000 €	9 240 €	54%
66 - <i>Rénovation Salle Multimédia - HDV</i>			9 288 €	5 973 €	64%
1721 - <i>Eglise et Prebytère Fourqueux</i>	37 847 €	6 084 €	41 324 €	9 353 €	23%
1722 - <i>Cimetière Fourqueux</i>	11 500 €	10 968 €	42 284 €	41 654 €	99%
TOTAL CHAPITRES 20 et 204	7 122 708 €	4 248 350 €	6 763 698 €	4 670 509 €	69%

Les frais d'études et de subventions d'équipement versés en 2023 représentent un montant total de 4,7 M€ contre 5,2 M€ en 2022. Hors opérations (1,9 M€), les principaux postes sont :

Au titre des études et honoraires :

655 k€

- 90 k€ d'études pour la mise en place du règlement général de protection des données (RGPD),
- 85 k€ pour la mise en oeuvre du décret tertiaire des bâtiments communaux,
- 57 k€ d'études pour le schéma directeur de la circulation et du stationnement,
- 42 k€ d'honoraires pour l'aménagement de la place de la Victoire et rue de Poissy,
- 41 k€ d'honoraires pour l'aménagement des cours d'écoles (Néfliers et Bouvard),
- 31 k€ de relevés topographiques des rues,
- 24 k€ pour une étude prospective des effectifs scolaires des écoles primaires,
- 24 k€ pour l'aide à l'élaboration d'une stratégie bas-carbone et d'un plan d'action climat énergie et l'aide à la décision pour un projet d'aménagement via l'évaluation quantitative des impacts environnementaux,
- 19 k€ pour l'accompagnement dans l'extension réseau du chauffage urbain,
- 18 k€ d'étude de préfiguration d'une Foncière Commerce,
- 16 k€ d'assistance pour passage à la norme M57,
- 16 k€ d'honoraires pour les travaux de restauration des plafonds des interchapelles de l'église Saint Germain,
- 13 k€ d'études sur l'éclairage public,
- 11 k€ d'honoraires pour le projet Ropital,
- 8 k€ d'études pour l'établissement d'un schéma directeur pour la sécurité de Saint-Germain-en-Laye,
- 6 k€ d'étude pour la mise en valeur patrimoniale,

Au titre des logiciels, des licences et droits similaires,

238 k€

- 208 k€ pour les logiciels et les licences,
- 30 k€ pour la modélisation en 3D du Château Neuf.

Au titre des subventions versées**1,0 M€**

- 798 k€ pour le financement de la reconstitution du Grand Bassin,
- 75 k€ pour la création de l'école de design,
- 49 k€ de reversement de la subvention Région pour l'installation de deux pompes à chaleur sur un puits d'eau potable,
- 30 k€ pour la rénovation du temple protestant,
- 30 K€ en faveur de la Fondation du Patrimoine d'IDF,
- 18 k€ pour la réalisation de l'étude de sécurité concernant la route départementale n°190.

Chapitre 21 : Les immobilisations corporelles (achat de terrains, de matériel...)

Il s'agit ici de toutes les acquisitions réalisées par la Ville. Cela concerne des acquisitions foncières, du mobilier urbain, des véhicules, du mobilier pour les écoles/crèches, du matériel informatique....

Chapitre 21	BT 2022	CA 2022	BT 2023	CA 2023	% de réalisation 2023
<i>Hors opération</i>	4 353 219 €	3 755 448 €	2 852 939 €	2 583 074 €	91%
<i>53 - Vidéoprotection</i>	167 357 €	142 238 €	253 671 €	199 057 €	78%
<i>56 - Restructuration Groupe Scolaire Bonnenfant</i>	1 373 €	1 063 €	256 938 €	158 183 €	62%
<i>58 - Maison Natale Claude Debussy</i>	6 187 €	6 185 €	- €	- €	-
<i>59 - Reconquete Ecologique Dalle Frontenac</i>	75 055 €	71 527 €	17 752 €	17 752 €	100%
<i>62 - Renovation Stade Lefevre</i>	90 €	90 €	124 638 €	70 908 €	57%
<i>64 - Plan de Sécurité Informatique</i>			316 635 €	148 444 €	47%
<i>70 - Budget Participatif</i>	91 485 €	51 068 €	129 975 €	36 853 €	28%
TOTAL CHAPITRES 21	4 694 767 €	4 027 619 €	3 952 548 €	3 214 272 €	81%

Le montant total réalisé en 2023 s'élève à 3,2 M€ contre 4,0 M€ en 2022. Hors opérations (2,6 M€), les principaux postes sont :

- 538 k€ d'acquisitions (outillages, matériels de voirie, d'espaces verts, de nettoyage, extincteurs, ...) pour les différents services de la Ville,
- 268 k€ de plantations d'arbres et arbustes dont l'aménagement des cimetières pour 91 k€,
- 266 k€ pour le remplacement de la flotte automobile, dont 20 k€ concernent les vélos,
- 211 k€ pour l'équipement du service Espace Public Environnement,
- 198 k€ pour l'acquisition de matériel informatique,
- 183 K€ d'acquisition pour la requalification de la place de la Victoire et rue de Poissy,
- 175 k€ pour l'acquisition de mobilier et de photocopieurs,
- 174 k€ pour les écoles et crèches,
- 124 k€ d'équipements pour la police municipale, dont 28 k€ concernent la brigade équestre,
- 100 k€ pour le mobilier urbain,
- 87 k€ pour l'acquisition d'instruments et d'accessoires pour le CRD, le théâtre et la médiathèque,
- 62 k€ pour l'acquisition de matériel pour les équipements sportifs,
- 13 k€ pour l'acquisition de défibrillateurs,
- 11 k€ pour l'acquisition d'œuvres et d'archives.

Chapitre 23 : Les immobilisations corporelles en cours (travaux)

Chapitre 23	BT 2022	CA 2022	BT 2023	CA 2023	% de réalisation 2023
<i>Hors opération</i>	10 230 098 €	8 664 925 €	8 961 702 €	8 019 909 €	89%
45 - Le Cœur des Sources	25 706 €	12 898 €	63 513 €	17 091 €	27%
53 - Vidéoprotection	173 527 €	158 939 €	547 285 €	414 440 €	76%
56 - Restructuration Groupe Scolaire Bonenfant	7 574 446 €	6 751 509 €	6 858 258 €	6 047 174 €	88%
58 - Maison Natale Claude Debussy	66 669 €	63 214 €	958 904 €	495 038 €	52%
59 - Reconquete Ecologique Dalle Frontenac	770 285 €	744 466 €	28 096 €	27 928 €	99%
62 - Renovation Stade Lefevre	2 690 984 €	2 368 194 €	2 690 209 €	2 463 805 €	92%
70 - Budget Participatif	63 515 €	43 490 €	20 025 €	20 025 €	100%
1721 - Eglise et Prebytere Fourqueux	19 000 €	18 966 €	- €	- €	-
1722 - Cimetière Fourqueux	- €	- €	114 626 €	95 830 €	84%
TOTAL CHAPITRES 23	21 614 231 €	18 826 601 €	20 242 619 €	17 601 239 €	87%

Ce compte comprend l'ensemble des travaux réalisés en 2023 pour un montant total de 17,6 M€ contre 18,8 M€ en 2022. Le taux d'exécution de ces crédits sur ce chapitre est stable, de 87 % en 2022 et 2023.

Parmi les travaux réalisés hors opérations figurent notamment :

Travaux menés dans les espaces publics

5,7 M€

Dont :

- 2,6 M€ pour la requalification de l'hypercentre : entrée ville Royale, place de la Victoire et rue de Poissy,
- 1,4 M€ pour l'aménagement des places de la Grille et Honegger,
- 692 k€ pour le verdissement de l'éclairage public (passage en Led),
- 503 k€ pour des petits aménagements de voirie dans diverses rues (Ronsard, Graviers, Mareil, impasses des Terres Fleuries, etc),
- 174 k€ pour l'aménagement des squares (Bastiat, Nerval, Cour Larcher, Bouvet, Louis XIV, parc de la Charmeriaie),
- 82 k€ pour la démolition de la pizzeria LA FONTANA,
- 49 k€ pour l'aménagement du parc à cycles et parking Bel Air,
- 35 k€ pour la mise en conformité des armoires d'illuminations pour Noël,
- 34 k€ pour les travaux de mise en conformité PMR dans diverses rues,
- 31 k€ pour l'aménagement du nouveau cimetière,
- 26 k€ de mise en peinture du mobilier urbain dans diverses rues,
- 24 k€ pour la réalisation d'une signalisation dans le cadre du schéma directeur de circulation et de stationnement,
- 16 k€ pour le réaménagement du jardin des arts,
- 15 k€ pour la modernisation des feux,
- 13 k€ pour l'aménagement de la dalle Frontenac.

Travaux menés sur les bâtiments et les structures sportives

2,3 M€

Dont :

- 705 k€ de travaux et d'aménagements dans les crèches et les écoles, dont 388 k€ concernent l'aménagement de la cour d'école maternelle Charles Bouvard,

- 433 k€ pour les espaces culturels : Bibliothèque (23 k€), la CLEF (197 k€), le Conservatoire à Rayonnement Départemental (4 k€), Manège Royal (110 k€), le théâtre Alexandre Dumas et la salle Jacques Tati (46 k€), l'espace Paul et André Véra (53 k€),
- 285 k€ pour la rénovation de logements dans la Ville (Carnot, Néfliers, Ampère, Ferme de la Garenne),
- 279 k€ pour l'aménagement du projet Ropital dont la majeure partie pour la démolition de l'EHPAD,
- 213 k€ de travaux et d'aménagement au Centre Administratif, à l'Hôtel de Ville dont la salle multimédia, à la Mairie déléguée,
- 98 k€ de dépenses pour les équipements sportifs, Gymnases, courts de tennis, stade Bocard,
- 91 k€ de travaux pour la création d'un nouvel accès au CTM et de réorganisation des bureaux,
- 44 k€ de travaux au centre socio-culturel AGASEC,
- 44 k€ pour la démolition et reprise du mur rue de Poissy,
- 43 k€ pour la mise en place des bornes de recharge pour des véhicules au Centre administratif et au parking des Rotondes,
- 15 k€ de travaux dans l'église Saint Germain suite au sinistre notamment.

Travaux de restauration et de conception

48 k€

- 35 k€ pour diverses restaurations : meubles, tableaux, peintures, œuvres,
- 13 k€ de conceptions lumineuses : projections de façades à Noël.

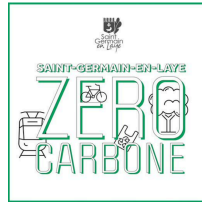
Bilan de la réalisation cumulée des opérations finalisées.

OPERATION 59 : RECONQUETE ECOLOGIQUE DE LA DALLE FRONTENAC (2019 - 2023)	
DEPENSES	2 355 569 €
RECETTES	1 648 576 €
COUT NET VILLE	706 993 € soit 30 %

Il convient de préciser que certaines dépenses ont été initiées avant la création de l'opération. Elles sont intégrées dans ce bilan



Zoom arrêt : approche impact environnemental des investissements de la Ville en 2023

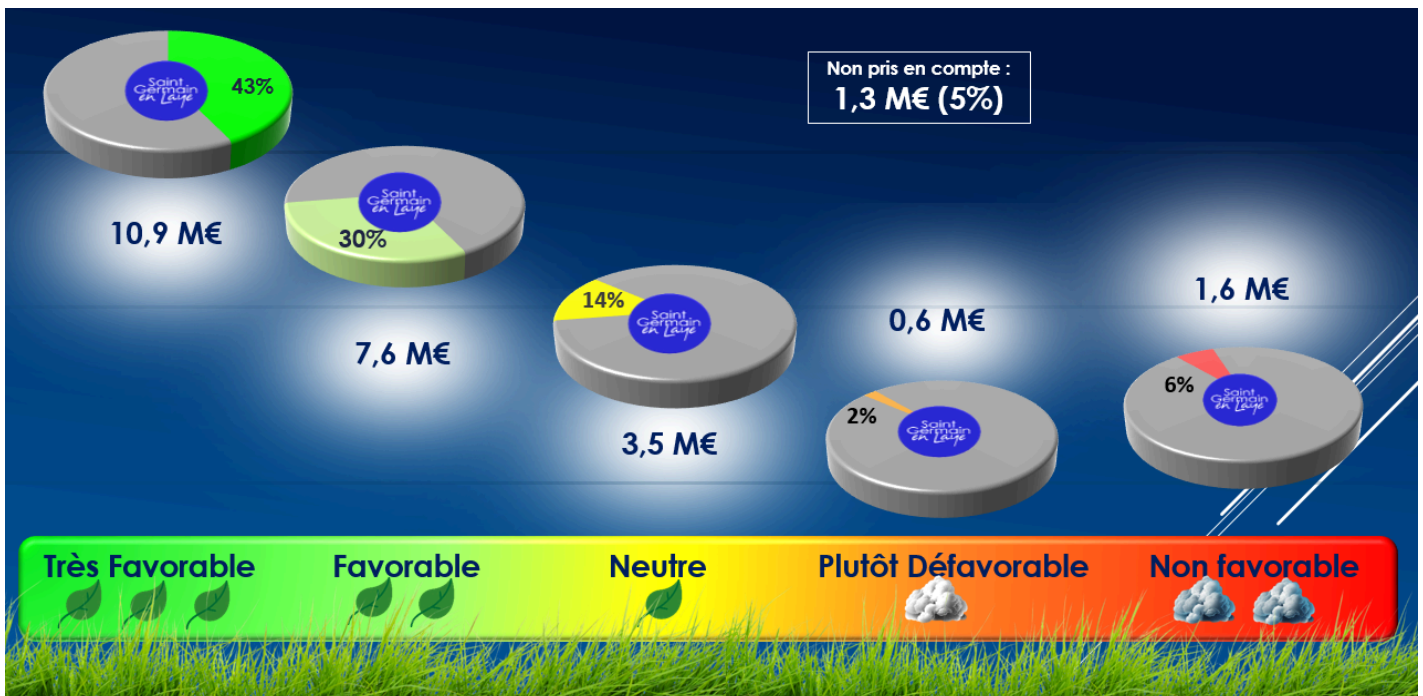


Dans le cadre de la démarche Zéro Carbone de la Ville, un budget vert sera mis en œuvre progressivement.

A ce stade, il vous est proposé d'observer la réalisation des investissements 2023 de l'ensemble du budget de la Ville (Principal et annexes) en approche critique et qualificative quant à l'impact environnemental des projets portés.

A compter du CA 2024, une annexe officielle dédiée, prévue dans la Loi de finances 2024, sera intégrée dans la maquette budgétaire en mode Budget Vert pour les investissements uniquement. A ce jour, le décret d'application qui précise les modalités de calcul n'est pas encore sorti. Toutefois les premiers éléments annoncés semblent tout à fait proches voir similaires à la méthode employée par la Ville dans le rapport du CA 2022, CA 2023 et du BP 2024

Progressivement les dépenses de fonctionnement seront retraitées dans ce même objectif, ce qui permettra d'avoir une « coloration » globale des finances de la Ville.



 **Zoom arrêt sur images**
des opérations de la Ville de l'année 2023



Extension, rénovation énergétique, réhabilitation Cité de l'enfance



L'évolution des pratiques scolaires, les besoins croissants des activités périscolaires (garderie et accueil de loisirs) cumulés à l'augmentation prévisible à moyen terme de la population liée à la réalisation des nouveaux écoquartiers « Lisière Pereire et Quartier de l'Hôpital » engendrent un besoin croissant de surfaces d'accueil. De plus, l'évolution des différentes réglementations et notamment celles en matière d'accessibilité et de performances énergétiques conduit la Ville à optimiser et à planifier les investissements relatifs à son parc scolaire.

La restructuration de ce groupe scolaire a pour enjeu de le transformer en une véritable Cité de l'Enfance en cœur de ville. Représentant 3000 m² de surfaces utiles, elle offrira des services d'accueil et pédagogiques depuis la petite enfance jusqu'à la fin de l'élémentaire. Cette structure au service des enfants et de la parentalité sera connectée et offrira des espaces mutualisés et modulaires s'adaptant aux nouveaux usages et besoins des familles.

Cette opération permettra la création d'un pôle augmentant la capacité d'accueil afin de répondre aux besoins estimés du nouvel écoquartier et comportera :

Une école élémentaire (330 élèves) : 12 classes - Une école maternelle (227 élèves),
Deux salles dédiées (maternelle et élémentaire) accueil de loisirs,
Un multi-accueil de 22 berceaux.

Les travaux ont débuté fin mai 2021 pour se terminer fin 2023.



Cette réalisation a été cofinancée par :

La Région Ile-de-France (1,86 M€)

L'Etat via le DSIL (497 k€)

Le Département via le PRIOR (2,098 M€)

La Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines (417 k€)

L'Agence de l'Eau Seine Normandie sollicitée (153 k€)

L'aide à la relance (908 k€)

Une Cité de l'enfance en cœur de Ville

Grand Bassin



Le parc du château de Saint-Germain (1.2 million de visiteurs) constitue une des composantes du Domaine national de Saint-Germain-en-Laye, avec le Château-Vieux (XVI^e siècle) et la terrasse Le Nôtre (XVII^e siècle). Ce site offre une vue imprenable sur La Défense et Paris situés à 20 km.

La construction du Grand bassin s'inscrit dans cette histoire royale et il constitue la dernière étape à l'ouest de ce grand tracé, dont Le Nôtre avait conçu un segment en 1670 : les Champs-Élysées, appelés autrefois Grand Cours. Le projet saint-germanoïse renoue avec l'idée de Grand bassin confiée par le Roi-Soleil à Le Nôtre il y a 340 ans. C'est l'histoire d'un dessein inachevé sous le Roi-Soleil, qui verra le jour en 2023. Le Grand bassin d'un diamètre de 50 m et doté d'un jet d'eau atteignant 20 m constituera l'ornement majeur du jardin à la française situé devant la façade nord du château.

Grâce aux travaux liés au futur tram 13, avec la construction d'un couloir souterrain creusé pour permettre la jonction du tram avec la station souterraine du RER, et qui aboutit sous le bassin, ce projet rappelle l'ingéniosité technique et hydraulique du Grand siècle.

“Cela fait trois siècles que nous attendons la construction de ce Grand bassin. C'est donc aujourd'hui un jour très important pour les Saint-Germanoïses, pour notre vie patrimoniale et notre vie culturelle. L'esprit originel des fêtes qui étaient organisées dans le Domaine national. C'est ce que nous avons voulu faire renaître avec une compagnie iconoclaste qui a distrait le public durant tout le week-end. J'ai rarement vu autant de monde dans le parc, cela fait très plaisir de constater que les Saint-Germanoïses se sont appropriés le Grand bassin” **Arnaud PERICARD**

Inauguration le 4 juin 2023

Cette réalisation a été cofinancée par :

Etat (1,14 M€)

Le Département (2,2M€)

La Région Ile-de-France (1 M€)

Mécénats (380 k€)

Fonds de dotation, souscription, Fondation du Patrimoine (201 k€)

Ville (1,5 M€)

Quand le présent ressuscite la beauté du passé

Hypercentre - Poissy / Vieux marché / Place de la Victoire



Place de la Victoire - projet



Le réaménagement de la Place de la Victoire et de la rue de Poissy s'inscrit dans la poursuite de la requalification de l'hypercentre de Saint-Germain-en-Laye. Le projet d'aménagement tente également de répondre à plusieurs questions structurantes :

- Quelle place veut-on donner aux mobilités ?
- Comment rehausser le curseur qualitatif de cette entrée de ville ?
- Comment intégrer la végétalisation et limiter les effets d'îlots de chaleur urbains ?
- Comment apaiser cet espace ?

Ces réflexions, confrontées aux différentes contraintes de terrain, ont permis d'aboutir à un projet de requalification avec pour objectif le traitement des espaces à l'identique des rues adjacentes déjà réalisées. Ce secteur est également soumis aux préconisations de l'Architecte des Bâtiments de France.

Afin de réaliser un espace de qualité le cahier des charges est le suivant :

- Passage en sens unique de circulation avec bande cyclable,
- Elargissement des trottoirs en revêtement dalles grès (dito Rue Poissy et Pologne),
- Conservation du nombre de stationnements,
- Conservation/transplantation des arbres existants Place de la Victoire et alignement d'arbres,
- Accessibilité des trottoirs et îlot central végétalisé.



Inauguration le 23 mars 2024

Cette réalisation est cofinancée par :
La Région Ile-de-France (750 k€),
Le Département (472 k€)
Fonds européens FEDER (644 k€)
L'Agence de l'Eau Seine Normandie sollicitée (42 k€)

Une reconquête végétale qui s'inscrit dans la démarche de
verdissement de la Ville

Végétalisation de la cour de l'école Charles Bouvard



Constat initial

Une zone centrale en enrobé avec des marquages au sol et en rives d'une bande alternant zones de jeux en sol souple (en état d'usure avancé) avec des structures et espaces verts (très piétinés)

Une seconde rive d'espace vert avec de nombreux arbres borde la partie nord mais est rendu inaccessible par des barrières

Aménagement durable

Réduire l'effet de l'îlot de chaleur en plantant des arbres, rendre la nature accessible, replanter des massifs dans les surfaces engazonnées piétinées.

Gérer les eaux pluviales

Pratiques pédagogiques renouvelées

Créer des supports d'activités pédagogiques au sein de la cour de récréation (coin lecture, classe en plein air, jardin sensoriel/pédagogique, etc)

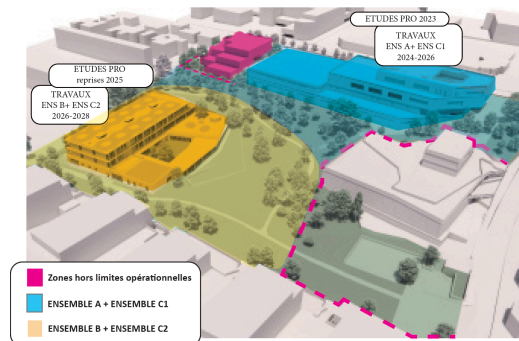
Jeux & Bien-être

Diversifier les usages ludiques en définissant des ambiances marquées.

Cette réalisation est cofinancée par :
La Région Ile de France (144 k€)
L'Agence de l'Eau Seine Normandie (106 k€)
CAFY en attente de notification

Une reconquête végétale qui s'inscrit dans la démarche de verdissement de la Ville

Îlot Cœur des sources



Phase 1 - Ensemble A et C1

L'îlot formé par le Cœur des Sources représente 3,15 hectares. Il se situe au sud du centre-ville historique dans le quartier du Bel-Air. Il est bordé par le boulevard de la Paix, au sud, la rue des Lavandières à l'ouest, et au nord par une voie de desserte parallèle à la rue Saint-Léger. L'objectif du programme est de donner naissance à une deuxième centralité en y installant des équipements publics attractifs au sein d'un espace verdoyant à proximité du Tram 13.

L'îlot s'organisera autour de deux ensembles en plein cœur d'un nouveau parc urbain :

- L'ensemble A à vocation sportive et culturelle. Il sera composé du Conservatoire à Rayonnement Départemental, d'un auditorium, d'un nouveau complexe sportif. Une agora, espace d'accueil, de rencontres et d'animations fédérera les équipements et les publics.
- L'ensemble B implanté dans un parc paysager (ensemble C) qui accueillera le nouveau groupe scolaire Saint Léger. Avec 6 classes de maternelle et 10 classes d'élémentaire, il a été pensé pour répondre à l'évolution démographique du quartier. Il intégrera un service de restauration et des espaces pour les activités périscolaires.

Réalisation des phases APS et APD des études de maîtrise d'œuvre en 2022. Fin des études pour l'ensemble A en 2023 pour un démarrage des travaux à l'été 2024.

Cette réalisation est d'ores et déjà cofinancée par :

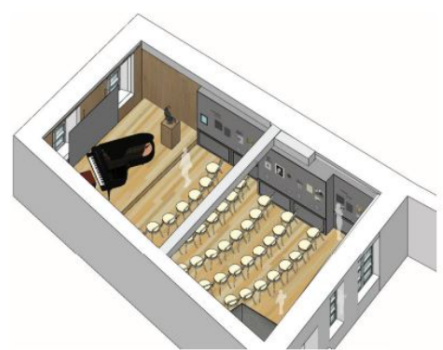
Le Département des Yvelines via le CYT (4 M€),

La Région Ile de France (2,47 M€),

Plusieurs autres négociations sont en cours

Vers un nouveau pôle de vie au cœur d'un nouveau parc urbain

Maison Natale Debussy



Propriété de la Ville de Saint-Germain-en-Laye, la maison natale de Claude Debussy est un emblème fort de la politique culturelle de la Ville.

Situé au 38 rue au Pain, cet immeuble du XVIIIème siècle attire curieux et amateurs de l'œuvre de l'artiste qui est né en 1862 en ces murs.

Cet immeuble s'articule autour d'une cour arrière comprenant un escalier à balustres.

Cette Maison des Illustres, dont les façades, la toiture et l'escalier à balustres sur cour sont inscrits à l'inventaire des Monuments historiques depuis 1972, a fait l'objet d'une réflexion dans la dynamique culturelle de la Ville.

L'opération consiste en une réhabilitation du clos et couvert comprenant une amélioration thermique et une mise en conformité technique, le ravalement des façades, une mise en accessibilité du bâtiment et des aménagements intérieurs propres à recevoir du public ainsi que des activités d'exposition et de médiation (agencement des espaces dont les espaces muséographiques, l'éclairage, les équipements numériques, le graphisme, la signalétique, la réalisation d'audiovisuels et de multimédia).

L'année 2022 a été consacrée à la fin des études et au lancement de l'appel d'offres. Les 7 lots sont aujourd'hui pourvus. Les travaux débuteront en juin 2023 pour une ouverture prévue pour les Journées du Patrimoine en septembre 2024.

Cette réalisation est cofinancée par :
Le Département des Yvelines (450 k€)
La Région (300 k€)
La DRAC (24 k€)

Emblème culturel de la Ville

Création du square Bastiat

Avant, pendant...



Après...



Le projet s'inscrit à la frontière avec le projet de la Lisière Pereire et va marquer l'entrée dans ce nouveau quartier. L'objectif est de reconquérir cet espace désorganisé en lisière de la forêt pour réaliser un aménagement de qualité, à la densité mesurée, assurant la transition entre la forêt et l'espace urbanisé.

En effet, ce nouveau quartier jouit d'un emplacement stratégique exceptionnel, d'une part par sa position en entrée de ville et d'autre part, par son contact direct avec la forêt. Un premier parti pris a été de promouvoir l'imbrication des différents usages et des fonctions dans un seul et même espace cohérent. La lisière Pereire devient une zone hybride, mêlant à la fois logements et activités, vie collective et intimité, ville et nature.

Parallèlement, la volonté première a été de rendre la forêt aux habitants. Il a été nécessaire de déployer et d'enrichir le vocabulaire paysager du lieu et de l'adapter au contexte urbain. Les déclinaisons naturelles de la forêt (lisière, clairière...), les matières et particularités du site ainsi que les figures emblématiques de la ville (la Terrasse de Le Nôtre...) sont autant d'éléments qui ont développé le projet urbain. De nouveaux espaces, de nouveaux paysages sont créés tout en restant très proche d'un contexte.

La Ville a saisi l'opportunité de devenir acquéreur de la parcelle située au 10 rue Bastiat afin de créer un square. Cet espace vert de proximité s'inscrit dans la trame globale du quartier de la lisière Pereire qui propose de tisser un maillage vert entre la forêt et la ville. Ce projet comprend l'aménagement d'un cheminement piéton avec implantation de chaises, de plantation d'arbres et de végétaux sur l'ensemble du square.

Cette réalisation a été cofinancée par :
Ile de France Nature (73 k€)
L'AESN (24 k€)

Création d'un nouvel îlot de fraîcheur

Modernisation de l'éclairage public

La commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye émane de la fusion de deux communes historiques depuis le 1er janvier 2019, Saint-Germain-en-Laye (42 000 habitants) et Fourqueux (4 000 habitants). Cette commune nouvelle chargée d'histoire et dynamique possède un parc d'éclairage public de plus de 4600 points lumineux.

Ce patrimoine lumineux bien entretenu mais assez ancien est hétérogène, il est composé d'un éclairage de « style » principalement dans les 2 centres villes historiques et un éclairage plus fonctionnel sur le reste du territoire.

La commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye a donc souhaité initier dès 2021 une modernisation des sources lumineuses par le passage en led. Cette modernisation permettant d'une part de réaliser des économies d'énergie et d'autre part d'améliorer et de pérenniser l'éclairage public de la collectivité.

Depuis 2021, ont été réalisés, dans différents quartiers de la Ville, 1 570 points d'éclairage dans plus de 200 rues de la Ville.



Ce plan global de rénovation est d'ores et déjà cofinancé par :

Les certificats d'économie d'énergie pour 73 k€
La Région Ile de France (350 k€)
La CASGBS (10 k€)

Sollicitations programmées et en cours
L'ETAT Fonds vert (sollicité)
CEE complémentaires à venir

Vers un verdissement total de l'éclairage public

Création d'un cimetière jardin à Fourqueux

En 2017, la Commune historique de Fourqueux a acquis la parcelle de 3200m² située face à l'actuel cimetière, pour accueillir la création d'un cimetière jardin.



Le projet



Le projet vient répondre à plusieurs objectifs :

- Répondre à la réglementation dite « funéraire »
- Respecter le caractère du site classé et réaliser une végétalisation généreuse à travers une palette végétale locale préconisée par l'ARB (Agence Régionale de la Biodiversité), la mise en place d'une gestion différenciée et raisonnée des plantations, et la conservation des arbres existants
- Désimperméabiliser 80 % des sols imperméables du site
- Faire un aménagement harmonieux et respectueux qui proposera plusieurs choix d'inhumation aux familles

En 2022 et 2023, les études se sont poursuivies. Les travaux débuteront au dernier trimestre 2023 pour se terminer courant 2024.

Cette réalisation est d'ores et déjà cofinancée par :

Le CD 78 (263 k€)

La Région Ile de France (131 k€)

Extension du cimetière de Fourqueux

Budget Participatif

Parc Fitness dans le bassin d'orage de Fourqueux

Un ensemble d'équipements de fitness a été installé dans le bassin d'orage de Fourqueux, suite au refus de l'ONF, propriétaire du parc de la Charmeraie, pour la réalisation du projet. Ce sont 5 équipements qui ont été installés : un banc de musculation, une station d'étirement, une chaise romaine ainsi que deux vélos connectés. Ces deux derniers permettent de suivre les performances sportives des usagers sur un écran grâce à un système de dynamo.



Pose de nichoirs - Eco quartier du Bel Air

Cofinancé par la Région Ile de France 4 000 €

A partir de la liste des espèces d'oiseaux inventoriés dans l'atlas de biodiversité communale de la ville, plusieurs modèles de nichoirs ont été acquis pour un projet de déploiement au sein de l'éco quartier du Bel Air. Ainsi, environ une quarantaine de nichoirs ont été installés dans le quartier et notamment dans le bois Saint-Léger. Un premier retour d'expériences a permis de prouver l'efficacité du projet grâce à l'occupation de nombreux nichoirs en ce printemps 2024.



Pose de jeux inclusifs Square aux oiseaux

Une structure inclusive a été installée grâce au budget participatif. Le jeu est suffisamment spacieux et solide pour permettre aux parents de jouer avec leurs enfants. L'unité offre une grande variété d'activités ainsi que des accès ludiques gradués. Elle invite à explorer les différents panneaux de jeux auditifs et tactiles, stimulant la pensée logique et la créativité de l'enfant équipée d'un double toboggan permettant aux soignants de se joindre.



Budget participatif de la Ville

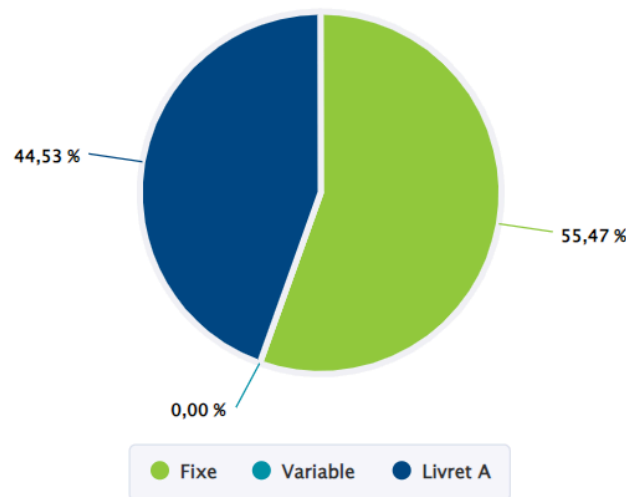
LES DÉPENSES FINANCIÈRES

Comptes 16 : Les remboursements d'emprunts

L'encours de la dette du budget principal de la Ville au 31 décembre est de 2,21 M€ contre 2,38 M€ en 2022 soit une baisse de -5 % correspondant uniquement à l'annuité 2023.

Aucun recours à l'emprunt depuis 2013 (SGEL) et un endettement quasi nul à fin 2023, 2,26 M€ c'est l'encours de la dette au 31 décembre 2023 soit 48 € par habitant-> 21 fois moins que la moyenne des villes de même taille (995 €/habitant valeur 2022).

La structure sans risque de la dette se répartit comme suit :



Au 31 décembre 2023, l'encours de la **dette du budget principal** s'établit à 2,21 M€ avec une structure de la dette saine et sans risque : 100 % en catégorie « 1A » de la charte GISSLER :

- ✓ un taux moyen de 1,91 %,
- ✓ une durée résiduelle de 12 ans et 6 mois,
- ✓ 2 partenaires financiers : SFIL CAFFIL 55,5 % - Caisse des dépôts 44,5 %.

Rappelons aussi que la Loi de Finances 2018 a fixé à 12 années la capacité de désendettement maximale. En cas de non-respect, le Préfet et les chambres régionales des comptes (CRC) émettront des préconisations de retour à l'équilibre, par la maîtrise des dépenses de fonctionnement ou l'augmentation des impôts.

A Saint-Germain-en-Laye ce n'est pas un sujet !

Une dette quasi nulle et totalement sécurisée - risque zéro

En dernière partie du rapport (page 97), figure la présentation consolidée du budget principal et des budgets annexes au 31 décembre 2023.

CHAPITRE 040 et 041 : LES DEPENSES D'ORDRE  **1,5 M € en 2023 contre 2,0 M€ 2022**

Pour mémoire, les opérations d'ordre sont des opérations budgétaires et comptables qui ne génèrent pas de flux financiers. Elles peuvent s'opérer à l'intérieur d'une section ou entre sections.

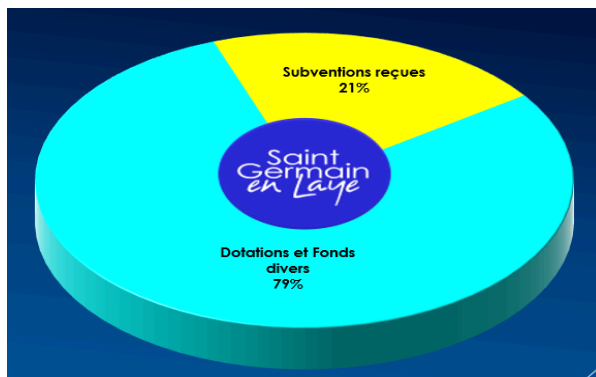
En 2023, les opérations d'ordre s'élèvent à 1,5 M€, elles correspondent :

- Au transfert des frais d'études en comptes définitifs pour 1,3 M€,
- A la résorption d'avances forfaitaires pour 185 k€,
- Au loyer annuel du bail à construction LOGIREP pour 16 k€.

2. DETAIL DES RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT

Budget Primitif 2023	16 874 195 €
Budget Total (BP + DM+ Virements) 2023	26 876 388 €
Réalisé 2023	19 677 464 €

En 2023, le taux de réalisation des recettes réelles d'investissement est de 73,5 % (19,7 M€ pour 26,9 M€ de crédits ouverts) contre 66,8 % en 2022 (28,3 M€ pour 42,4 M€ de crédits ouverts).



LES RECETTES D'ÉQUIPEMENT ⇒ -51,3 % en 2023 par rapport au CA 2022

	2021	2022	2023
Réalisations	3 028 546	8 401 047	4 092 231
Evolution / n-1	+ 21,1%	+177,4%	-51,3 %

Les recettes d'équipement comprises dans ce total s'élèvent à 4,1 M€ pour 12,5 M€ de crédits ouverts soit une réalisation de 33%.

Compte 13 : Les subventions d'équipement définitives

Le produit des subventions d'équipement perçues s'est élevé à 4,1 M€ en 2023. Il correspond aux acomptes et/ou au solde des subventions concernant principalement les projets suivants :

- 877 k€ pour la reconstitution du Grand bassin du domaine national (Région - 800 k€ et Fonds de dotation - 80 k€),
- 803 k€ pour la requalification du centre-ville (Région - 750 k€ et FEDER - 53 k€),
- 449 k€ pour l'opération Cité de l'Enfance (Région),
- 256 k€ pour la désimperméabilisation de la place de la Grille (Région - 112 k€ et AESN - 144 k€),
- 244 k€ reversement de la subvention pour la réalisation d'une unité de déferrisation (CASGBS),
- 211 k€ de versement au titre du dispositif « Communes fusionnées » (CD78),
- 209 k€ pour le verdissement de l'éclairage public (Région - 200 k€ et CASGBS - 9 k€),
- 152 k€ pour l'opération Coeur des Sources - 1er acompte pour la construction d'un conservatoire (Région),
- 118 k€ pour les travaux à l'église Saint Germain suite au sinistre du porche (CD78 - 85 k€, Région 17 k€ et DRAC 17 k€),
- 113 k€ pour la requalification et la désimperméabilisation de la place Honegger (Région - 34 k€ et AESN - 79 k€),
- 108 k€ pour l'extension et modernisation du CSU (Etat),
- 64 k€ pour la piste cyclable Taillevent / Aschaffenburg et place Georges Pompidou (Région 49 k€ et CD78 - 15 k€),


- 54 k€ pour les installations de vidéo protection (Etat 4 k€ - Région 50 k€),
- 53 k€ pour le projet financé par le Plan de Relance : cybersécurité, recrutement en ligne (Etat),
- 49 k€ pour deux pompes à chaleur sur puits d'eau potable (Région),
- 42 k€ pour la redevance de concession R2 (SEY),
- 34 k€ pour la désimperméabilisation de la place de la Victoire (AESN),
- 33 k€ pour la Maison Natale Claude Debussy (DRAC et Région),
- 30 k€ pour le centre de secours (CD78),
- 23 k€ pour la construction et aménagement équipement multisport au complexe sportif Stade Bocard (Etat),
- 21 k€ pour les certificats d'économie d'énergie (Economie d'énergie),
- 20 k€ pour la rénovation du terrain de football de la Colline (FFF),
- 15 k€ pour la restauration des milieux ouverts de l'Espace Naturel Sensible des Plâtrières (Région),
- 4 k€ pour la conception d'un programme 3D pour les vestiges du Château-neuf (Région).

Tenant compte des reports (3,7 M€), ce sont 7,8 M€ de versements attendus sur le seul budget principal !

Comptes 16 : Les emprunts et dettes

A nouveau en 2023, pour assurer le financement des investissements, la Ville n'a mobilisé aucun emprunt et ce depuis 2013.

LES RECETTES FINANCIÈRES \Rightarrow **-21,8 % en 2023 par rapport au CA 2022**

	2021	2022	2023
Réalisations	10 570 992	19 921 260	15 585 232
Evolution / n-1	-30,1%	+ 88,5%	-21,8% 

Comptes 102 : Les dotations et fonds divers

Les dotations correspondent, pour l'essentiel, au Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) pour 3,6 M€ contre 4,3 M€ en 2022.

Le FCTVA est une aide à l'investissement. Il a pour objet de rembourser de façon forfaitaire (16,404 % du montant TTC depuis 2015) la TVA payée par les collectivités sur certaines de leurs dépenses réelles d'investissement de l'année précédente. Depuis 2017 il a été étendu à certaines dépenses de fonctionnement de voirie et d'entretien des bâtiments. Depuis 2020, les dépenses d'entretien des réseaux sont désormais éligibles au FCTVA.

Par ailleurs, le produit de la taxe d'aménagement (ex taxe locale d'équipement) s'est élevé en 2023 à 5,8 M€ contre 344 k€ en 2022, 558 k€ en 2021, 773 k€ en 2020, 1,8 M€ en 2019 et 1,1 M€ en 2018. Les recettes enregistrées de ce poste dépendent du nombre d'opérations de constructions, reconstructions et d'agrandissements des bâtiments d'une année donnée. Le montant 2023 est essentiellement lié à l'opération hôpital.

Comptes 1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé

On retrouve dans ce compte la principale recette de la section d'investissement. Il s'agit de l'autofinancement généré par la section de fonctionnement affecté au financement des investissements. (6,2 M€)

CHAPITRES 040 et 041 : LES RECETTES D'ORDRE \Rightarrow **4,4 M€ en 2023 contre 10,3 M€ en 2022**

Les recettes d'ordre correspondent aux écritures liées à l'amortissement des biens et à la gestion du patrimoine :

- La dotation aux amortissements des biens pour 2,81 M€ (2,64 M€ en 2022),
- Le transfert des frais d'études en comptes définitifs pour 1,3 M€,
- La résorption d'avance forfaitaire pour 164 k€,
- La sortie de l'inventaire suite à la cession d'une parcelle rue des Cytises pour 49 k€.

COMPTE ADMINISTRATIF 2023 – PRÉSENTATION PAR POLITIQUES PUBLIQUES

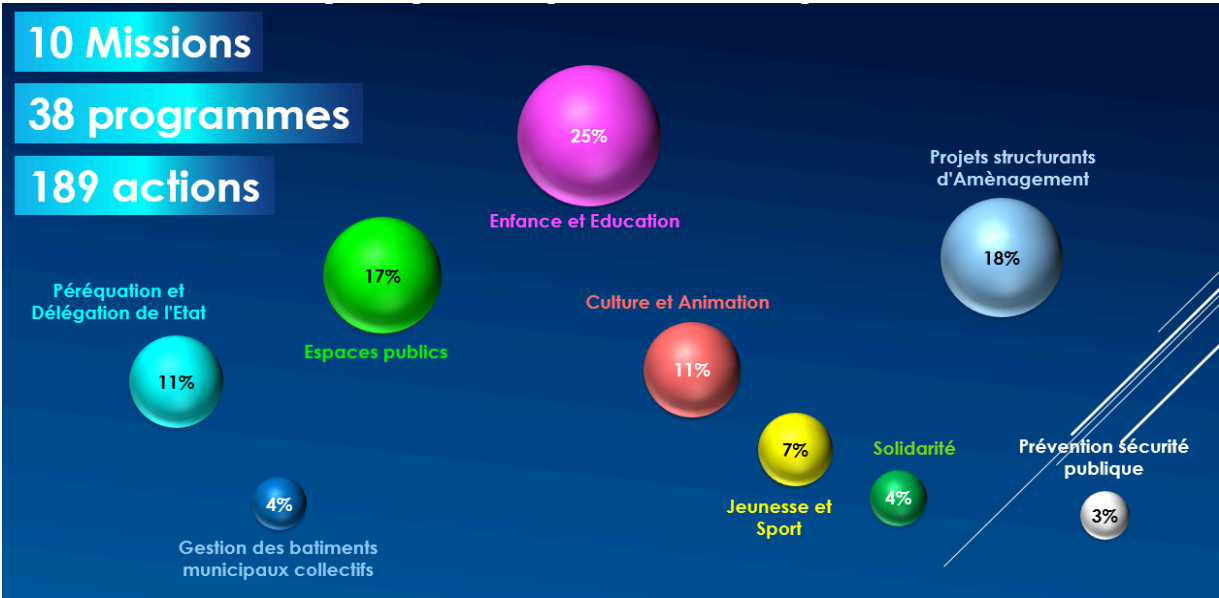
Une démarche analytique du budget de la Ville a été lancée en 2011 sur le modèle « LOLF » du budget de l'État afin d'assurer d'une part, une lisibilité des moyens alloués en fonctionnement et en investissement à chacune des politiques publiques et d'autre part, d'en mesurer le coût complet et permettre une analyse.

Cet outil de pilotage budgétaire complémentaire mené sur l'ensemble des budgets de la Ville, décliné en 10 missions, 38 programmes et 189 actions, a permis de renforcer la bonne gestion des deniers publics. Par ailleurs, en 2015 la mise en œuvre d'une revue complète des politiques publiques s'est appuyée sur cet axe analytique organisé et maîtrisé.

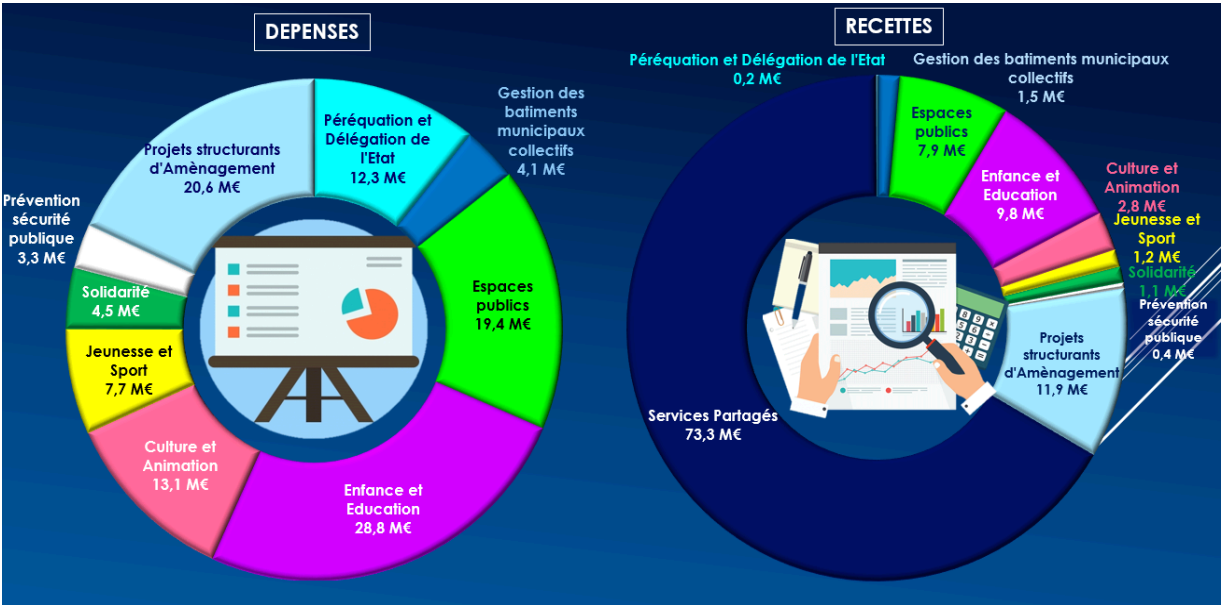
La mission « Services partagés », correspondant aux coûts des directions ressources, est répartie sur les autres missions opérationnelles : coût de structure.

Les budgets gérés pour le compte de la CASGBS : Eau et Assainissement ne sont pas pris en compte dans cette analyse.

POIDS DE CHAQUE MISSION



DÉTAILS DES DÉPENSES ET RECETTES PAR MISSION



Mission Services Partagés

Mission support de l'ensemble des services ressources gérant les moyens humains, matériels, financiers, organisationnels et de relations publiques. Elle est gérée en 6 programmes. Les dépenses de cette mission ont été ventilées entre les 9 autres missions selon la clé définie.

1 - MISSION SERVICES PARTAGES	DEPENSES	RECETTES
GESTION DES RESSOURCES HUMAINES	1,8 M€	0,3 M€
SYSTEMES D'INFORMATION	1,3 M€	0,1 M€
GESTION DES FINANCES	1,7 M€	72,7 M€
RELATIONS PUBLIQUES	2,2 M€	0,2 M€
DIRECTION GENERALE	1,5 M€	0,0 M€
DEVELOPPEMENT D'UNE POLITIQUE D'ACHAT RESPONSABLE	1,8 M€	0,0 M€
TOTAL MISSION SERVICES PARTAGES	10,4 M€	73,3 M€

BILAN FONCTIONNEMENT

1 - MISSION SERVICES PARTAGES	DEPENSES	RECETTES	EXCEDENT
GESTION DES RESSOURCES HUMAINES	1,8 M€	0,3 M€	-1,6 M€
SYSTEMES D'INFORMATION	0,7 M€	0,0 M€	-0,7 M€
GESTION DES FINANCES	1,4 M€	58,5 M€	57,1 M€
RELATIONS PUBLIQUES	2,1 M€	0,2 M€	-1,9 M€
DIRECTION GENERALE	1,5 M€	0,0 M€	-1,4 M€
DEVELOPPEMENT D'UNE POLITIQUE D'ACHAT RESPONSABLE	1,5 M€	0,0 M€	-1,5 M€
TOTAL MISSION SERVICES PARTAGES	9,0 M€	59,0 M€	50,0 M€

La majeure partie des dépenses (74 %) correspond à des coûts de personnel des services concernés (6,7 M€).

Gestion des ressources humaines

Ce programme inclut les dépenses de fonctionnement liées aux formations des agents et aux publications d'annonces, ainsi que les recettes qui proviennent des indemnités journalières versées par l'Assurance Maladie et de la refacturation de la masse salariale.

Systemes d'information

La plus grande partie des dépenses du service numérique est répartie entre les missions concernées. Les seules dépenses qui n'ont pas été dispatchées concernent le renouvellement des licences et la maintenance des logiciels, car elles concernent tous les services.

Gestion des finances

Les dépenses de ce programme concernent essentiellement les admissions en non-valeur, les créances éteintes, les frais financiers.

Les recettes comprennent principalement le produit des taxes suivantes : taxe foncière, taxe d'habitation pour les résidences secondaires, DGF, taxe sur la consommation d'électricité, dotation solidarité communautaire exceptionnelle pour l'énergie, taxes additionnelles aux droits d'enregistrement, ainsi que l'attribution de compensation.

Relations publiques

Le programme relations publiques intègre :

- Impressions et affranchissement du journal (189 k€),
- Coûts de communication (145 k€),
- Dépenses du Cabinet (77 k€),
- Indemnités des élus (405 k€).

Les recettes correspondent en majeure partie aux insertions publicitaires dans le journal de la Ville (173 k€), stable par rapport à l'année 2022 (171 k€).

Direction générale

Ce programme inclut les dépenses de fonctionnement liées aux honoraires d'avocats, à la gestion des archives et aux abonnements de documentation et journaux.

Développement d'une politique d'achat responsable

Ce programme concerne les dépenses suivantes :

- Assurance, carburant et entretien de la flotte automobile de la Ville constituée des véhicules légers, utilitaires, bus, des vélos et des scooters (419 k€),
- Achats de papiers et de fournitures de reprographie, gestion du courrier (174 k€),
- Parution des avis d'appels d'offres (65 k€).

BILAN INVESTISSEMENT

1 - MISSION SERVICES PARTAGES	DEPENSES	RECETTES	EXCEDENT
TOTAL MISSION	1,4 M€	14,3 M€	12,9 M€

En 2023, les investissements réalisés pour cette mission :

En dépenses :

- Remboursement des emprunts,
- Acquisitions du parc automobile,
- Acquisition de matériel informatique, des licences, des téléphones,
- Audit et accompagnement en cyber sécurité/RGPD,
- Budget Participatif,
- Divers frais d'études.

En recettes :

- Reprise du résultat antérieur pour 6,2 M€.
- Taxe d'aménagement pour 5,8 M€.
- Remboursement de la TVA (FCTVA) pour les dépenses d'investissement éligibles pour 1,8 M€,
- Subventions d'investissement pour 0,5M€,

Mission Péréquations et Délégations de l'Etat

Cette mission correspond à la part de la solidarité nationale versée par la Ville (péréquations) et aux missions régaliennes et administratives assurées par délégation de l'Etat. Ces missions, dont les dépenses sont majoritairement imposées par l'Etat, n'offrent aucune marge de manœuvre à la Ville. Elle est gérée en deux programmes et s'autofinance à hauteur de 2%.

Globalement, cette mission représente 11 % des dépenses et participe aux recettes à hauteur de 0,2 M€ en 2023. Elle comporte les prélèvements supportés par la Ville au titre des péréquations : FPIC, FNGIR, « Amendes de police » et le coût des missions assurées par délégation de l'Etat : missions régaliennes et administratives.

2 - MISSION PEREQUATIONS ET DELEGATIONS DE L'ETAT	DEPENSES	RECETTES	PARTICIPATION VILLE
PEREQUATIONS	9,1 M€	0,0 M€	9,1 M€
MISSIONS REGALIENNES ET ADMINISTRATIVES	2,0 M€	0,2 M€	1,8 M€
MISSION SERVICES PARTAGES	1,1 M€	0,0 M€	1,1 M€
TOTAL MISSION PEREQUATIONS ET DELEGATIONS DE L'ETAT	12,3 M€	0,2 M€	12,1 M€

BILAN FONCTIONNEMENT

2 - MISSION PEREQUATIONS ET DELEGATIONS DE L'ETAT	DEPENSES	RECETTES	PARTICIPATION VILLE
PEREQUATIONS	9,1 M€	0,0 M€	9,1 M€
MISSIONS REGALIENNES ET ADMINISTRATIVES	1,7 M€	0,2 M€	1,5 M€
MISSION SERVICES PARTAGES	1,1 M€	0,0 M€	1,1 M€
TOTAL MISSION PEREQUATIONS ET DELEGATIONS DE L'ETAT	11,9 M€	0,2 M€	11,8 M€

Péréquations

Le FPIC est le premier mécanisme national de péréquation horizontale des ressources des intercommunalités et de leurs communes. Il se caractérise par le prélèvement d'une fraction des ressources fiscales de certaines collectivités qui est ensuite reversée à des collectivités plus défavorisées.

Pour Saint-Germain-en-Laye en 2023, le montant du FPIC s'est élevé à 1,6 M€ soit 34 € /habitant

Le **FNGIR** (Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources) permet de compenser pour chaque commune et établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, les conséquences financières de la réforme de la fiscalité locale. Le prélèvement (ou le reversement) au titre du FNGIR est calculé sur la base d'une comparaison des ressources avant et après réforme (dont les produits de l'imposition sur les entreprises de réseaux -IFER- perçus) de la taxe professionnelle pour le seul exercice 2010. Le calcul de ces garanties de ressources est une opération à caractère national. Les collectivités « gagnantes » de la réforme financent les pertes des collectivités « perdantes ».

La Ville, contributrice au titre du FNGIR depuis 2012, a été prélevée en 2023 de 7,4 M€ soit 160 € / habitant

Depuis 2019, les communes d'Ile-de-France se voient écriéter leurs recettes de fonctionnement fiscales d'une péréquation **Amendes de police** afin de maintenir à même valeur les recettes d'Ile-de-France Mobilités (STIF) et de la Région Ile-de-France, suite à la dépenalisation du stationnement de surface.

Ainsi, cette nouvelle « péréquation horizontale » permet aux deux entités de garantir la stabilité des recettes et ce aux dépens de celles des communes et groupements franciliens.

Pour Saint-Germain-en-Laye en 2023, le montant de la péréquation Amendes de police est une dépense de fonctionnement de 189 k€ soit 4 € / habitant

Missions régaliennes et administratives

Les dépenses de ce programme sont de 1,7 M€, dont 92 % concernent la masse salariale (1,6 M€). Le reste des dépenses correspond au fonctionnement des cimetières, achat de fournitures pour l'État Civil et fournitures et repas pour les élections.

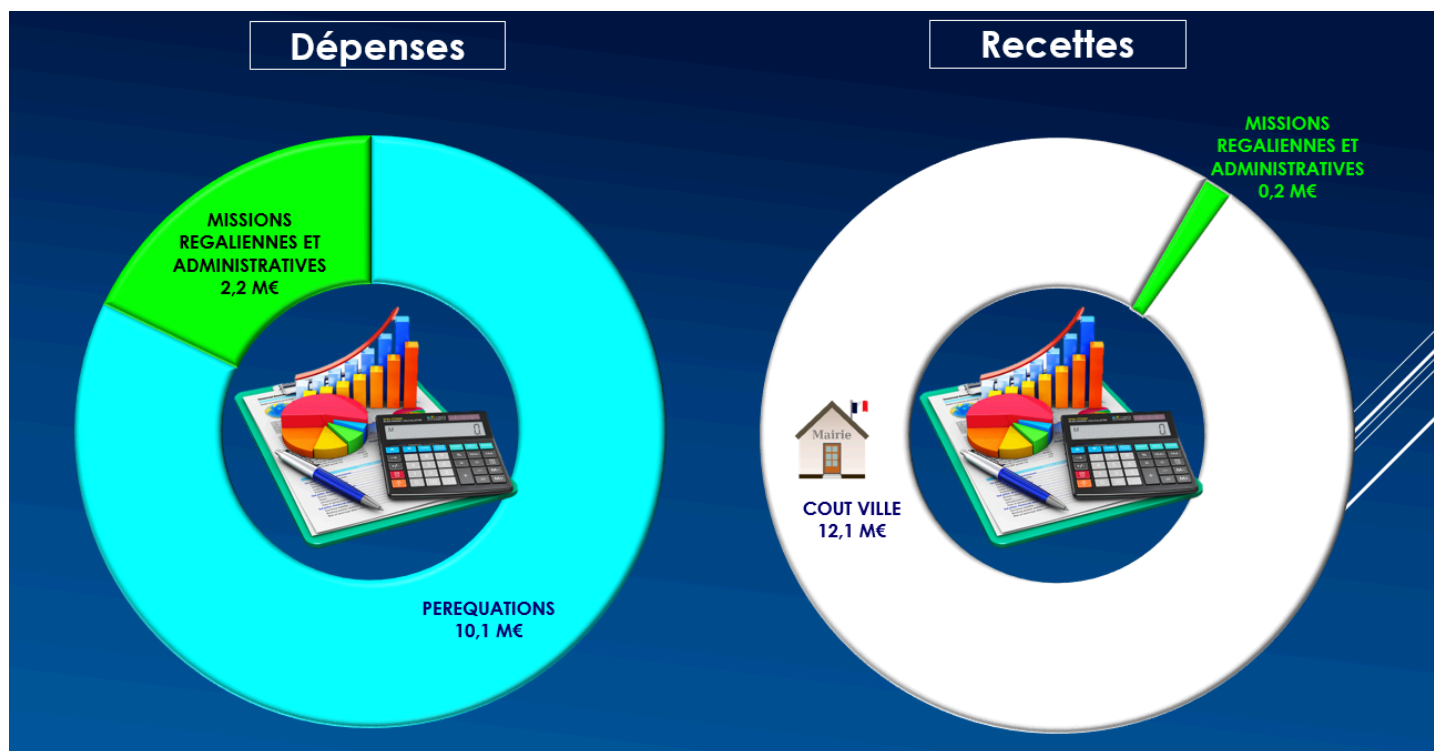
Les recettes correspondent pour l'essentiel à :

- Des concessions au cimetière pour 94 k€.
- La dotation pour titres sécurisés, versée aux communes équipées de stations d'enregistrement des demandes de passeports et de cartes nationales pour 96 k€.

BILAN INVESTISSEMENT

2 - MISSION PEREQUATIONS ET DELEGATIONS DE L'ETAT	DEPENSES	RECETTES	PARTICIPATION VILLE
TOTAL MISSION	0,3 M€	0,0 M€	0,3 M€

En 2023, les investissements principaux réalisés pour cette mission sont les dépenses pour les cimetières, qui représentent 99 % (achats d'équipements, arrachage et plantation d'arbres, et début d'aménagement du nouveau cimetière de Fourqueux).



Mission Gestion des bâtiments municipaux collectifs

Cette mission regroupe la gestion des bâtiments municipaux « collectifs » (Centre Administratif, Hôtel de Ville, Mairie annexe, Mairie déléguée) et des biens communaux loués et le budget Locaux commerciaux. Elle est gérée en un programme et s'autofinance à hauteur de 37%.

Globalement, cette mission représente 4 % des dépenses et participe aux recettes à hauteur de 1 % en 2023.

3 - MISSION GESTION DES BATIMENTS MUNICIPAUX COLLECTIFS	DEPENSES	RECETTES	PARTICIPATION VILLE
GESTION ET MAINTENANCE DES BATIMENTS MUNICIPAUX	3,7 M€	1,5 M€	2,2 M€
MISSION SERVICES PARTAGES	0,4 M€	0,0 M€	0,4 M€
TOTAL MISSION GESTION DES BATIMENTS MUNICIPAUX COLLECTIFS	4,1 M€	1,5 M€	2,6 M€

BILAN FONCTIONNEMENT

3 - MISSION GESTION DES BATIMENTS MUNICIPAUX COLLECTIFS	DEPENSES	RECETTES	PARTICIPATION VILLE
GESTION ET MAINTENANCE DES BATIMENTS MUNICIPAUX	3,0 M€	1,3 M€	1,7 M€
MISSION SERVICES PARTAGES	0,4 M€	0,0 M€	0,4 M€
TOTAL MISSION GESTION DES BATIMENTS MUNICIPAUX COLLECTIFS	3,4 M€	1,3 M€	2,1 M€

Gestion et maintenance des bâtiments municipaux

Le coût de ce programme est de 3,7 M€ dont 50 % concernent la masse salariale (1,5 M€).

Dans ce programme on retrouve les dépenses suivantes :

- Fonctionnement du Centre Administratif, Hôtel de Ville, Mairie déléguée et de la salle multimédia pour 757 k€ (chauffage, électricité, nettoyage des locaux, coût des copies, diverses maintenances) contre 650 k€ en 2022,
- Fonctionnement d'autres bâtiments communaux non affectés dans les autres missions, tels que les Rotondes, les églises et divers autres bâtiments pour 241 k€.
- Gestion immobilière et la gestion des Locaux commerciaux pour 180 k€,
- Les taxes foncières, taxes sur les bureaux et les assurances pour les bâtiments municipaux s'élèvent à 341 k€,
- Le coût de structure est de 0,4 M€.

Pour l'essentiel des recettes, il s'agit des loyers et charges issus de nos locations (746 k€) et de la redevance du chauffage urbain (521 k€).

BILAN INVESTISSEMENT

3 - MISSION GESTION DES BATIMENTS MUNICIPAUX COLLECTIFS	DEPENSES	RECETTES	PARTICIPATION VILLE
<i>TOTAL MISSION</i>	0,7 M€	0,2 M€	0,5 M€

En 2023, la Ville a dépensé 0,7 M€ pour les investissements de cette mission, ce qui représente 2 % des dépenses d'équipement tous budgets confondus.

Les investissements principaux réalisés en 2023 pour cette mission sont :

En dépenses :

- Achat de petits matériels de bureaux et d'équipement,

- Divers Travaux à l'Hôtel de ville, au Centre Administratif, Mairie annexe et Salle Multimédia
- Restauration de l'Église suite sinistre,
- Mise en œuvre du décret tertiaire des bâtiments communaux.

En recettes :

- Subventions pour les travaux de restauration de l'église,
- Subventions énergie,
- Subvention pour l'installation de deux pompes à chaleur sur un puits d'eau potable.



Mission Espaces publics

La mission Espaces publics retrace les coûts et les recettes sur les domaines suivants : entretien et propreté des espaces verts et de la voirie/ mobilité / urbanisme et droit des sols. Elle est gérée en 6 programmes et s'autofinance à 41%.

Globalement, cette mission représente 17 % des dépenses et participe aux recettes à hauteur de 7% en 2023.

4 - MISSION ESPACES PUBLICS	DEPENSES	RECETTES	PARTICIPATION VILLE
ESPACES VERTS	3,2 M€	0,1 M€	3,1 M€
ECLAIRAGE PUBLIC ET MOBILIER URBAIN	2,0 M€	0,3 M€	1,7 M€
ENTRETIEN DE LA VOIRIE	8,9 M€	3,4 M€	5,5 M€
DEPLACEMENTS URBAINS	1,7 M€	4,0 M€	-2,3 M€
URBANISME ET DROIT DES SOLS	0,9 M€	0,0 M€	0,8 M€
CTM	1,0 M€	0,0 M€	0,9 M€
MISSION SERVICES PARTAGES	1,8 M€	0,0 M€	1,8 M€
TOTAL MISSION ESPACES PUBLICS	19,4 M€	7,9 M€	11,5 M€

BILAN FONCTIONNEMENT

4 - MISSION ESPACES PUBLICS	DEPENSES	RECETTES	PARTICIPATION VILLE
ESPACES VERTS	2,3 M€	0,0 M€	2,3 M€
ECLAIRAGE PUBLIC ET MOBILIER URBAIN	1,1 M€	0,1 M€	1,0 M€
ENTRETIEN DE LA VOIRIE	3,8 M€	2,2 M€	1,6 M€
DEPLACEMENTS URBAINS	1,6 M€	4,0 M€	-2,4 M€
URBANISME ET DROIT DES SOLS	0,8 M€	0,0 M€	0,8 M€
CTM	0,9 M€	0,0 M€	0,9 M€
MISSION SERVICES PARTAGES	1,8 M€	0,0 M€	1,8 M€
TOTAL MISSION ESPACES PUBLICS	12,2 M€	6,3 M€	5,8 M€

Espaces Verts

Le coût de ce programme est de 2,3 M€ dont 66 % concernent la masse salariale (1,5 M€).

L'entretien des nombreux espaces verts de la Ville, qui procurent une grande qualité de vie aux Saint-Germainois avec 60,15 hectares optimisés et maîtrisés. Parmi les postes principaux, on retrouve les travaux d'entretien (753 k€) : l'élagage et l'abattage d'arbres, le désherbage, la fourniture des plantes, le contrôle et la maintenance des aires de jeux dans les squares.

Le coût de structure du programme Espaces Verts est de 389 k€.

Les recettes proviennent des locations de parcelles des jardins familiaux.

Eclairage public et mobilier urbain

Le coût de ce programme est de 1,1 M€ dont 10 % concernent la masse salariale (97k€).

Les dépenses relatives à l'éclairage public (électricité, maintenance, remplacement des lampes), le mobilier urbain (essentiellement l'entretien des fontaines, la maintenance des bornes, la location et la maintenance des sanitaires) représentent un coût de 962 k€.

Le coût de structure du programme Eclairage public et mobilier urbain est de 181 k€.

Les recettes concernent la redevance versée par le concessionnaire JC Decaux et l'intéressement aux recettes publicitaires issues de l'exploitation du mobilier urbain.

Entretien de la voirie

Le coût de ce programme est de 3,8 M€ dont 49 % concernent la masse salariale (1,8 M€).

- Le nettoyage, balayage, location des bennes, enlèvement et traitement des déchets pour 1,5 M€,
- L'entretien de la voirie (réfection de chaussées, trottoirs, nids de poule), marquage au sol pour 410 k€.

Le coût de structure du programme Entretien de la voirie est de 644 k€.

Les recettes concernent les droits de voirie et d'occupation du domaine public pour les travaux, déménagements, taxis et terrasses et une dotation d'hygiène.

Déplacements urbains

Le territoire de Saint-Germain-en-Laye compte près de 1 248 places de stationnement en surface payantes et 81 horodateurs. 30 minutes sont offertes en hypercentre, en surface, une fois par jour et 1h pour les véhicules électriques. 2 437 places de stationnement sont disponibles dans les parkings publics payants.

Les dépenses concernent :

- Redevance parking souterrain (879 k€),
- Redevance stationnement de surface : gestion des horodateurs, surveillance du stationnement payant pour (425 k€),
- Gestion d'un parc à cycles (101 k€),
- Frais de gestion des FPS (97 k€),
- Coût de structure (265 k€).

Les recettes concernent :

- Stationnement dans les parcs souterrains (1,3 M€),
- Stationnement de surface (1,5 M€),
- Forfait Post-Stationnement (1,2 M€).

Urbanisme et droit des sols

Le coût du personnel représente 92 % des dépenses de fonctionnement (769 k€). Les autres dépenses (67 k€) concernent essentiellement :

- Les frais de relevés topographiques,
- Les frais de diagnostics, d'annonces légales, de notaires concernant les ventes des biens immobiliers de la Ville,
- L'impression des plans,
- L'accompagnement sur la problématique de l'archivage.

Le coût de structure du programme Urbanisme et droit des sols est de 143 k€.

CTM

Le coût de ce programme est de 902 k€ dont 46 % concerne la masse salariale (411 k€).

Les dépenses concernent essentiellement le fonctionnement du CTM, la location et l'entretien des vêtements professionnels, les achats de fournitures comme la quincaillerie, la peinture, la menuiserie, le nettoyage des locaux.

Le coût de structure du programme CTM est de 154 k€.

BILAN INVESTISSEMENT

4 - MISSION ESPACES PUBLICS	DEPENSES	RECETTES	PARTICIPATION VILLE
TOTAL MISSION	7,2 M€	1,6 M€	5,6 M€

En 2023, la Ville a dépensé 7,2 M€ pour les investissements de cette mission, ce qui représente **17 %** des dépenses d'équipement tous budgets confondus.

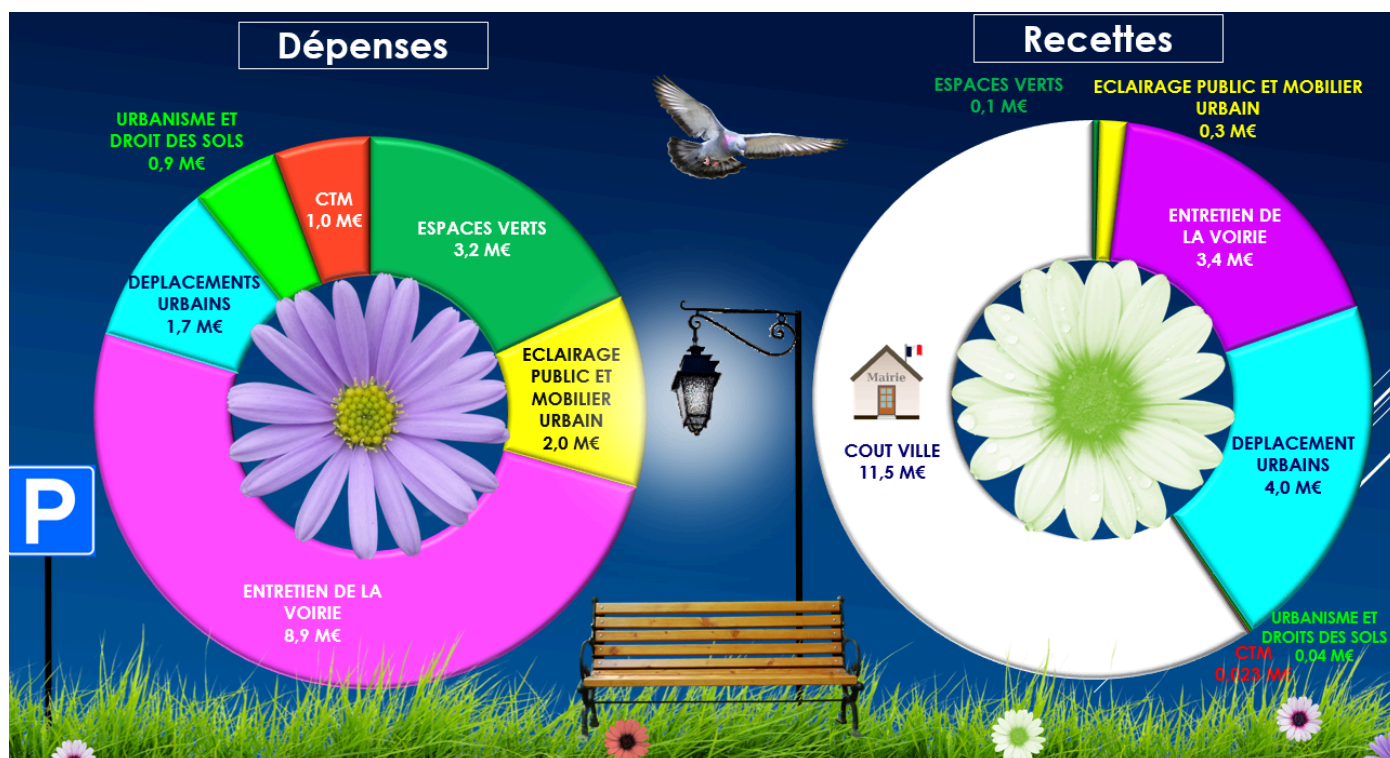
Les investissements principaux réalisés pour cette mission sont :

En dépenses :

- Requalification de l'hypercentre : entrée ville Royale, place de la Victoire et rue de Poissy (3,0 M€),
- Aménagement des places de la Grille et Honegger (1,4 M€),
- Verdissement de l'éclairage public, rénovation des lanternes LED dans diverses rues (710 k€),
- Aménagements de voirie (584 k€),
- Réaménagement des squares et espaces verts (504 k€),
- Aménagement de la Dalle Frontenac (70 k€),
- Plantation d'arbres dans les diverses rues, réfection des allées.

En recettes :

- Subventions pour la requalification de l'hypercentre (803 k€),
- Subventions pour la requalification et desimpermeabilisation des places de la Grille et Honegger (403 k€),
- Subventions pour le verdissement de l'éclairage public (204 k€),
- Subventions pour l'aménagement de pistes cyclables (64 k€),



Mission Enfance et Education

Cette mission, axe majeur et prioritaire de l'ambition municipale, regroupe l'ensemble des actions menées autour de l'éducation et de la petite enfance au service des familles saint-germanoises. Elle contribue à la réussite éducative. Elle est gérée en 5 programmes et s'autofinance à 34 %.

Globalement, cette mission représente 25 % des dépenses et participe aux recettes à hauteur de 9 % en 2023.

5 - MISSION ENFANCE ET EDUCATION	DEPENSES	RECETTES	PARTICIPATION VILLE
FONCTIONNEMENT DES ECOLES	11,4 M€	1,9 M€	9,4 M€
FONCTIONNEMENT CRECHES ET HALTES GARDERIES	5,8 M€	3,7 M€	2,1 M€
RESTAURATION	3,9 M€	2,1 M€	1,7 M€
ACTIVITES PERISCOLAIRES	4,7 M€	2,0 M€	2,7 M€
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	0,4 M€	0,0 M€	0,4 M€
MISSION SERVICES PARTAGES	2,6 M€	0,0 M€	2,6 M€
TOTAL MISSION ENFANCE ET EDUCATION	28,8 M€	9,8 M€	19,0 M€

BILAN FONCTIONNEMENT

5 - MISSION ENFANCE ET EDUCATION	DEPENSES	RECETTES	PARTICIPATION VILLE
FONCTIONNEMENT DES ECOLES	4,2 M€	0,4 M€	3,8 M€
FONCTIONNEMENT CRECHES ET HALTES GARDERIES	5,7 M€	3,7 M€	1,9 M€
RESTAURATION	3,9 M€	2,1 M€	1,7 M€
ACTIVITES PERISCOLAIRES	4,6 M€	2,0 M€	2,7 M€
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	0,1 M€	0,0 M€	0,1 M€
MISSION SERVICES PARTAGES	2,6 M€	0,0 M€	2,6 M€
TOTAL MISSION ENFANCE ET EDUCATION	21,1 M€	8,2 M€	12,8 M€

La Ville met à la disposition des enfants 10 crèches, 10 écoles maternelles, 9 écoles élémentaires et 1 école primaire et 11 accueils de loisirs avec environ 3 880 élèves au sein de 153 classes. La Ville consacre à ses écoles des efforts importants pour assurer aux enfants et aux enseignants les meilleures conditions de travail. Elle agit également pour soutenir le dynamisme démographique et offrir un nombre de places suffisant dans les écoles publiques.

Fonctionnement des écoles

Le fonctionnement des écoles représente une dépense de 4,2 M€ dont 37 % concernent les rémunérations des agents (1,6 M€).

Les dépenses principales sont les suivantes :

- Prestation de nettoyage pour 360 k€ et 129 k€ pour les consommables sanitaires,
- Les fluides à 964 k€,
- Transport scolaire pour 403 k€,
- Participation aux frais de scolarité dans les écoles privées pour 310 k€,
- Achat des livres et des fournitures pour 134 k€,
- Maintenance et remplacement pour 114 k€,
- Coût de structure pour 601 k€.

La majorité des recettes proviennent :

- Subvention du STIF pour les circuits spéciaux de transport scolaire de 299 k€,
- Subvention participation écoles privées de 76 k€.

Fonctionnement des crèches et haltes garderies

Les crèches collectives et haltes garderies sont des établissements d'accueil de la petite enfance gérés par la Ville et réservés aux Saint-Germanoises. La Ville dispose de 10 crèches gérées en régie et 2 gérées en délégation de service public : « Gramont » et « Comtes d'Auvergne ».

81 % des dépenses de ce programme correspondent à des coûts de personnel (4,6 M€). Les autres postes concernent :

- Subventions pour les crèches gérées en DSP pour 643 k€,
- Les fluides à 174 k€,
- Prestation de nettoyage pour 36 k€,
- Maintenance et remplacement pour 25 k€,
- Coût de structure pour 810 k€.

Les recettes correspondent à la participation des différents intervenants suivants :

- Subvention de la CAF pour 2,5 M€,
- Participation des familles pour 1,0 M€,
- Redevance et intéressement des crèches « Gramont » et « Comtes d'Auvergne » pour 150 k€.

Restauration scolaire

Les achats de repas et la masse salariale de pause méridienne représentent un coût pour la Ville de 3,7 M€ : 3,0 M€ pour les achats de repas et 0,7 M€ de la masse salariale.

Les achats de repas pour les crèches coûtent 230 k€.

Le coût de structure du programme de restauration scolaire est de 554 k€.

La Ville perçoit 2,1 M€ de recettes pour la pause méridienne.

Activités Périscolaires

La Ville dispose de 11 accueils de loisirs.

86 % des dépenses de ce programme correspondent à des coûts de personnel (4,0 M€). Les autres postes concernent :

- Les repas dans les centres de loisirs pour 425 k€,
- Les dépenses courantes (achat du matériel, fournitures scolaires et de petits équipements, transports) pour 181 k€,
- Le coût de structure pour 663 k€.

Les recettes correspondent à la participation des différents intervenants suivants :

- Subvention de la CAF pour 525 k€ (285 k€ pour les garderies et 240 k€ pour les centres de loisirs),
- Participation des familles pour 1,4 M€ (800 k€ pour les centres de loisirs, 374 k€ pour les garderies et 236 k€ pour les études).

BILAN INVESTISSEMENT

5 - MISSION ENFANCE ET EDUCATION	DEPENSES	RECETTES	PARTICIPATION VILLE
<i>TOTAL MISSION</i>	7,7 M€	1,5 M€	6,2 M€

En 2023, la Ville a dépensé 7,7 M€ pour les investissements de cette mission, ce qui représente **18 %** des dépenses d'équipement tous budgets confondus.

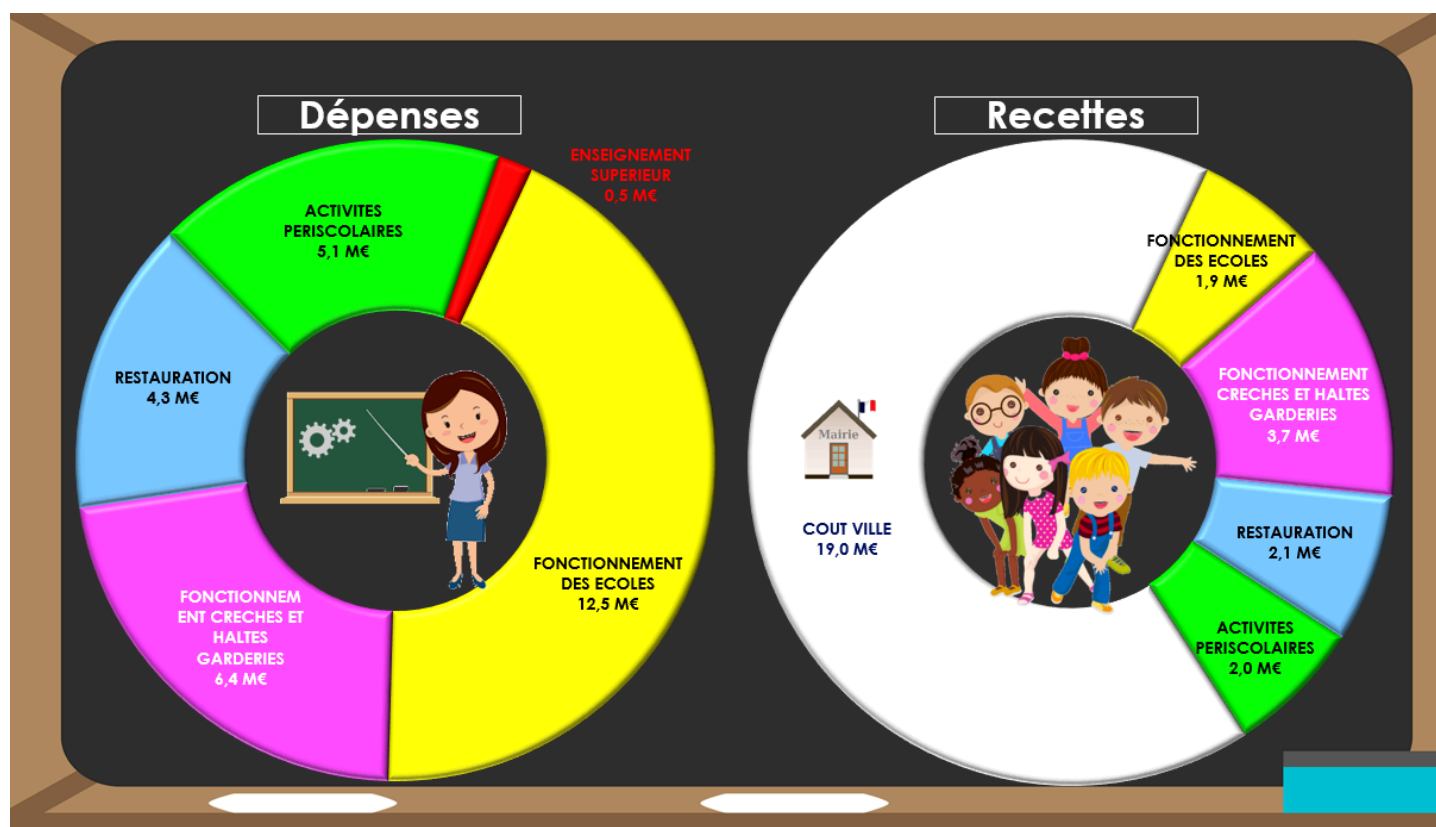
Les investissements principaux réalisés pour cette mission sont :

En dépenses :

- Réhabilitation et reconstruction du groupe scolaire Bonnenfant pour 6,2 M€,
- Versement de la subvention pour la création de CY école de Design pour 75 k€ et 294 k€ pour l'aménagement du projet Ropital dont la majeure partie pour la démolition de l'EHPAD,
- Divers travaux dans les écoles et les crèches, dont 457 k€ pour l'école maternelle Charles Bouvard.

En recettes :

- Récupération de FCTVA de 984 M€ pour la restructuration du groupe scolaire Bonnenfant,
- Subventions pour la restructuration de l'école Bonnenfant 449 M€,
- Subventions pour les travaux de l'école maternelle Néfliers 85 k€.



Mission Culture et Animation

Cette mission intègre le fonctionnement de tous les équipements culturels : le conservatoire, le théâtre, les bibliothèques, les musées, la Micro Folie ainsi que tous les événements concourants à l'attractivité de la Ville : les fêtes, animations commerciales, salons.... Elle est gérée en 6 programmes et s'autofinance à 21 %.

Globalement, cette mission représente 11 % des dépenses et participe aux recettes à hauteur de 3 % en 2023.

6 - MISSION CULTURE ET ANIMATION	DEPENSES	RECETTES	PARTICIPATION VILLE
ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE	2,7 M€	0,6 M€	2,1 M€
CREATION ET DIFFUSION ARTISTIQUES	1,9 M€	0,7 M€	1,2 M€
DEVELOPPEMENT DE LA LECTURE PUBLIQUE ET DU MULTIMEDIA	1,2 M€	0,1 M€	1,1 M€
CONSERVATION ET VALORISATION DU PATRIMOINE	0,9 M€	0,1 M€	0,9 M€
AUTRES EQUIPEMENTS CULTURELS	2,6 M€	1,1 M€	1,5 M€
ANIMATION DU TERRITOIRE	2,5 M€	0,2 M€	2,3 M€
MISSION SERVICES PARTAGES	1,2 M€	0,0 M€	1,2 M€
TOTAL MISSION CULTURE ET ANIMATION	13,1 M€	2,8 M€	10,3 M€

BILAN FONCTIONNEMENT

6 - MISSION CULTURE ET ANIMATION	DEPENSES	RECETTES	PARTICIPATION VILLE
ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE	1,7 M€	0,4 M€	1,2 M€
CREATION ET DIFFUSION ARTISTIQUES	1,8 M€	0,7 M€	1,1 M€
DEVELOPPEMENT DE LA LECTURE PUBLIQUE ET DU MULTIMEDIA	1,2 M€	0,1 M€	1,1 M€
CONSERVATION ET VALORISATION DU PATRIMOINE	0,3 M€	0,0 M€	0,3 M€
AUTRES EQUIPEMENTS CULTURELS	2,2 M€	1,1 M€	1,1 M€
ANIMATION DU TERRITOIRE	2,3 M€	0,2 M€	2,1 M€
MISSION SERVICES PARTAGES	1,2 M€	0,0 M€	1,2 M€
TOTAL MISSION CULTURE ET ANIMATION	10,6 M€	2,5 M€	8,1 M€

Enseignement Artistique

L'Hôtel Le Grand accueille depuis de nombreuses années le Conservatoire à rayonnement départemental (CRD), établissement d'enseignement artistique spécialisé : musique, danse, art dramatique, où l'enseignement, ouvert à tous, est valorisé dès le plus jeune âge. Le conservatoire porte le nom de Claude Debussy, compositeur saint-germanoïse qui a renouvelé le langage musical du XXe siècle par une approche novatrice alliant liberté créatrice et recherche du plaisir. L'établissement entend rester fidèle à cet héritage et cherche à transmettre des valeurs telles que l'exigence, la réussite et l'épanouissement dans la pratique artistique.

Trois spécialités sont représentées : la musique, la danse et l'art dramatique, proposant plusieurs parcours aux élèves, selon leurs projets.

La quasi-totalité du budget CRD (1,6 M€ qui représentent 94%) correspond à des coûts de personnel qui se répartissent entre l'équipe administrative et les enseignants.

Le reste des dépenses est lié au fonctionnement courant (nettoyage, impression, achats de petit matériels) est de 105 k€.

Le coût de structure du programme Enseignement Artistique est de 212 k€.

Les recettes proviennent essentiellement des frais de scolarité pour 443 k€.

Créations et Diffusions Artistiques

44 % des dépenses de ce programme correspondent à des coûts de personnel (782 k€).

Les autres dépenses concernent :

- Programmation artistique du théâtre (548 k€),
- Droits d'auteur et taxes sur les spectacles (85 k€),
- Conceptions visuelles des brochures, invitations, affiches et leurs impressions (33 k€),
- Fluides, maintenance et nettoyage (178 k€).

Le coût de structure du programme Créations et Diffusions Artistiques est de 228 k€.

Les recettes provenant de la billetterie sont de 668 k€ ainsi que les locations de salle pour 39 k€.

Développement de la Lecture Publique et du Multimédia

A Saint-Germain-en-Laye, les médiathèques sont les lieux où on peut trouver un livre, une revue, un DVD, utiliser Internet, regarder un film, découvrir des expositions, assister à des conférences, rencontrer des auteurs ou disposer d'un espace de travail... Ces deux médiathèques permettent l'accès de tous à la connaissance, aux arts, au bonheur d'écouter, de regarder, de lire.

2 établissements sont en réseau : la médiathèque du Jardin des Arts et la médiathèque George Sand. Près de 90 000 livres, 13 000 BD, 16 700 CD, 9 300 DVD, 200 abonnements à des journaux et magazines.

Une grande médiathèque en plein centre-ville, dotée d'une riche collection, d'un auditorium de 100 places et de deux salles de travail.

Une médiathèque de proximité à deux pas des commerces et services de la place des Rotondes dans le quartier du Bel-Air.

En 2023 les acquisitions des livres, des CD et DVD représentent 144 k€. Les autres dépenses concernent les reliures et les plastifications des livres, le nettoyage et la maintenance du logiciel.

La masse salariale représente 72 % des dépenses de ce programme (847 k€).

Le coût de structure du programme Développement de la Lecture Publique et du Multimédia est de 150 k€.

Les recettes proviennent des abonnements pour 67 k€.

Conservation et Valorisation du Patrimoine

Lieu de pèlerinage depuis son décès le 25 mars 1918, la maison natale Claude-Debussy réunit les souvenirs de famille, les objets personnels et les sources d'inspiration du compositeur dont l'œuvre a révolutionné la musique au début du XXe siècle. Un auditorium complète le musée. Inspiré des salons de musique, il permet de vivre "cet art libre qu'est la musique" grâce à une saison musicale annuelle. Elle est actuellement fermée au public pour travaux, avec une réouverture prévue à l'automne 2024, dans une maison métamorphosée.

Pendant ces travaux, la saison musicale continue hors des murs, entre le conservatoire, la Micro-folie, l'Hôtel de Ville et le musée départemental Maurice-Denis. Les collections restent également accessibles via Google Art & Culture.

La masse salariale représente 61 % des dépenses de ce programme (160 k€).

Les dépenses courantes s'élèvent à 101 k€.

Le coût de structure du programme Conservation et Valorisation du Patrimoine est de 34 k€.

Les recettes sont de 11 k€, dont 10 k€ proviennent d'une subvention pour les actions culturelles de 2023.

Autres Equipements Culturels

Ce programme regroupe les équipements suivants : la Fête des Loges, la Micro-Folie, la gestion des salles (Manège Royal, salle Jacques Tati, Espace Paul et André Vera), la CLEF.

La Micro Folie offre quatre espaces : un musée numérique, des points de réalité virtuelle, un laboratoire de fabrication, et un espace de convivialité.

Les dépenses principales réalisées pour ce programme sont :

- Les dépenses liées à l'organisation de la Fête des Loges qui s'élèvent à 1,2 M€, dont 165 k€ de subvention d'équilibre (voir détail budget annexe),
- La subvention pour l'association la CLEF de 580 k€ et les frais de fonctionnement de 136 k€,
- L'organisation des ateliers, les conférences et l'achat de fournitures pour la Micro-Folie ont coûté 90 k€,
- Les fluides et la maintenance dans les salles pour 48 k€,
- Le nettoyage des salles représente 21 k€.

Le coût de structure du programme Autres Équipements Culturels est de 279 k€.

Les recettes inscrites correspondent à la participation des différents intervenants :

- Les locations des salles pour 17 k€,
- Les remboursements des droits de place et la refacturation d'électricité pour 875 k€,
- La subvention d'équilibre pour 165 k€.

Animation du territoire

Le programme Animation du territoire regroupe les animations organisées dans la ville : les animations commerciales, Noël, Journée cadre de vie, 14 juillet, Fêtes Luziennes, vœux du Maire, festival Les Étoiles du classique, Street art, festival Saint Germain en Live, jumelages et autres évènements.

L'organisation des manifestations culturelles a coûté 2,3 M€, dont 746 k€ concernent les frais du personnel.

Le coût de structure du programme Animation du territoire est de 294 k€.

Les recettes inscrites correspondent à la participation des différents intervenants :

- Redevance des marchés forains pour 109 k€,
- Redevance d'occupation des chalets de Noël pour 13 k€,
- Subventions pour la 4ème édition de Street art de 15 k€ , 48 k€ pour le festival Saint Germain en Live et 20 k€ pour le projet Premiers regards, Premiers pas.

BILAN INVESTISSEMENT

6 - MISSION CULTURE ET ANIMATION	DEPENSES	RECETTES	PARTICIPATION VILLE
TOTAL MISSION	2,5 M€	0,2 M€	2,3 M€

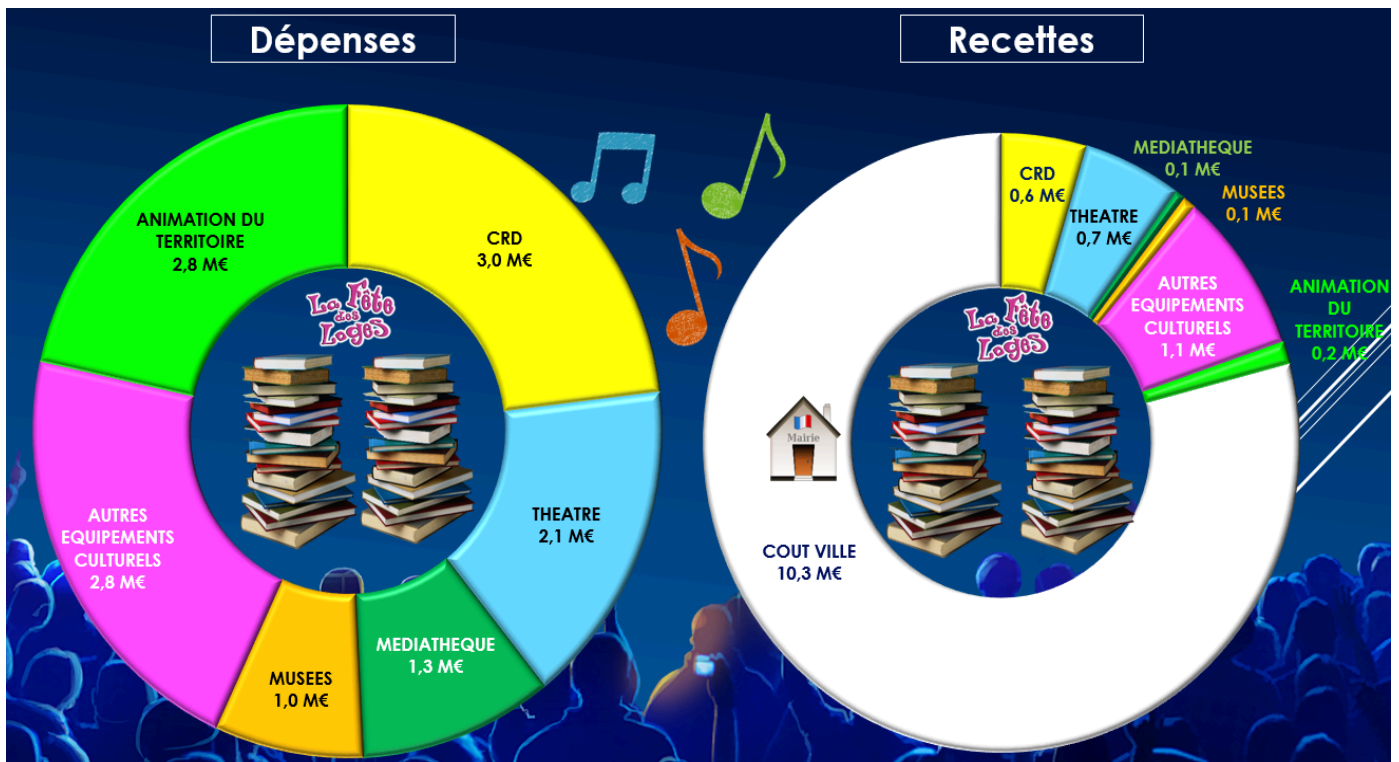
En 2023, la Ville a dépensé 2,5 M€ pour les investissements de cette mission, ce qui représente **6 %** des dépenses d'équipement tous budgets confondus.

Les investissements principaux réalisés pour cette mission sont :

- Réhabilitation de la maison natale Claude Debussy pour 519 k€,
- Remplacement des illuminations pour Noël de 103 k€,
- Travaux à l'espace Paul et André Vera pour 100 k€,
- Acquisition de divers matériels et mobiliers,
- Restauration d'œuvres d'art,
- Acquisition d'instruments de musique.

La Ville a perçu les recettes suivantes :

- 152 k€ pour l'opération Coeur des Sources - 1er acompte pour la construction d'un conservatoire,
- 33 k€ pour la Maison Natale Claude Debussy,



Mission Jeunesse et Sports

Cette mission regroupe la gestion et l'utilisation des équipements sportifs, l'organisation des manifestations sportives, les actions menées en faveur des jeunes (CMJ, CVC, CVL) et des associations du secteur. Elle est gérée en 2 programmes et s'autofinance à 16 %.

Globalement, cette mission représente 7 % des dépenses et participe aux recettes à hauteur de 1,1 % en 2023.

7 - MISSION JEUNESSE ET SPORTS	DEPENSES	RECETTES	PARTICIPATION VILLE
ANIMATIONS JEUNESSE	0,02 M€	0,0 M€	0,0 M€
PRATIQUE SPORTIVE	7,0 M€	1,2 M€	5,7 M€
MISSION SERVICES PARTAGES	0,7 M€	0,0 M€	0,7 M€
TOTAL MISSION JEUNESSE ET SPORTS	7,7 M€	1,2 M€	6,5 M€

BILAN FONCTIONNEMENT

7 - MISSION JEUNESSE ET SPORTS	DEPENSES	RECETTES	PARTICIPATION VILLE
ANIMATIONS JEUNESSE	0,02 M€	0,0 M€	0,0 M€
PRATIQUE SPORTIVE	2,8 M€	0,6 M€	2,2 M€
MISSION SERVICES PARTAGES	0,7 M€	0,0 M€	0,7 M€
TOTAL MISSION JEUNESSE ET SPORTS	3,5 M€	0,6 M€	2,9 M€

Pratique sportive

Soucieuse de faciliter et d'encourager la pratique du sport pour les publics de tous âges, la Ville de Saint-Germain-en-Laye a mis en place une politique sportive active et dynamique en développant de nouveaux équipements sportifs et en modernisant des infrastructures existantes, en multipliant les disciplines et en favorisant le développement du sport de haut niveau. Saint-Germain-en-Laye a obtenu le label Ville Active et Sportive catégorie trois lauriers pour son projet sportif innovant et ambitieux.

La Ville a soutenu 16 associations sportives locales en leur versant des subventions dont le montant total s'élève à 272 k€. La Ville mène une politique active en collaboration avec l'ensemble des clubs sportifs saint-germanois. Les autres dépenses de ce programme concernent l'entretien et la maintenance des équipements sportifs, la consommation des fluides pour 565 k€.

La masse salariale représente 55 % des dépenses de ce programme (1,5 M€).

Le coût de structure du programme Pratique sportive est de 702 k€.

Les recettes inscrites correspondent aux locations des installations sportives et aux redevances d'occupation, notamment par le PSG.

BILAN INVESTISSEMENT

7 - MISSION JEUNESSE ET SPORTS	DEPENSES	RECETTES	PARTICIPATION VILLE
TOTAL MISSION	4,2 M€	0,6 M€	3,6 M€

En 2023, la Ville a dépensé 4,2 M€ pour les investissements de cette mission, ce qui représente 10 % des dépenses d'équipement tous budgets confondus.

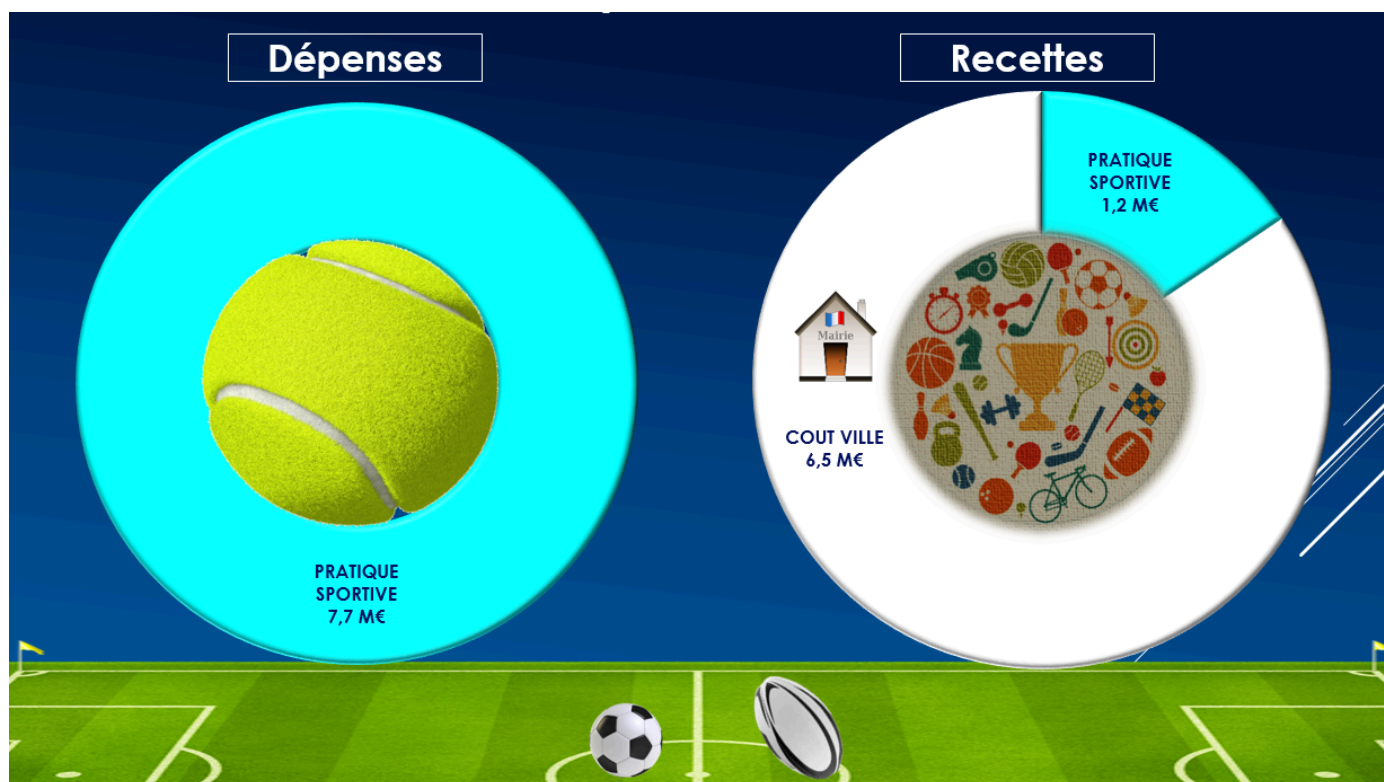
Les investissements principaux réalisés pour cette mission sont :

En dépenses :

- Travaux d'aménagement au stade Georges Lefèvre intégrant piste d'athlétisme, réfection du terrain, rénovation de l'éclairage, des tribunes pour 2,95 M€,
- Travaux de rénovation de la piste d'athlétisme pour 97 k€,
- Divers travaux d'aménagement notamment au Stade Bocard, au Gymnase de la Colline ou au gymnase des Lavandières, au skatepark
- Achats de matériels divers,
- Travaux d'entretien.

En recettes :

Récupération de FCTVA de 598 k€ pour les travaux de rénovation du Stade Lefevre, les subventions pour le stade Bocard (24 k€) et le terrain de la Colline (20 k€).



Mission Solidarité directe

Cette mission regroupe plusieurs périmètres d'actions menées dans le domaine de la solidarité directe : l'action sociale, la gestion des clubs seniors, les mesures en faveur des aînés, le service des soins à domicile et des actions de prévention diverses. Elle est gérée en 3 programmes et s'autofinance à 25 %.

Globalement, cette mission représente 4 % des dépenses et participe aux recettes à hauteur de 1 % en 2023.

8 - MISSION SOLIDARITE DIRECTE	DEPENSES	RECETTES	PARTICIPATION VILLE
ACTION SOCIALE	2,6 M€	0,9 M€	1,7 M€
SENIORS	0,7 M€	0,2 M€	0,5 M€
PREVENTION	0,8 M€	0,0 M€	0,8 M€
MISSION SERVICES PARTAGES	0,4 M€	0,0 M€	0,4 M€
<i>TOUJOURS</i>		<i>5,0 M€</i>	
TOTAL MISSION SOLIDARITE DIRECTE	4,5 M€	1,1 M€	3,4 M€

BILAN FONCTIONNEMENT

8 - MISSION SOLIDARITE DIRECTE	DEPENSES	RECETTES	PARTICIPATION VILLE
ACTION SOCIALE	2,3 M€	0,9 M€	1,4 M€
SENIORS	0,7 M€	0,2 M€	0,5 M€
PREVENTION	0,7 M€	0,0 M€	0,7 M€
MISSION SERVICES PARTAGES	0,4 M€	0,0 M€	0,4 M€
TOTAL MISSION SOLIDARITE DIRECTE	4,1 M€	1,1 M€	3,0 M€

Action sociale

En 2023, la masse salariale représente 61% des dépenses de fonctionnement de ce programme (1,4 M€). Les autres dépenses concernent essentiellement les actions sociales suivantes menées par la Ville :

- La subvention versée par la Ville au Centre communal d'action sociale qui permet d'enregistrer et transmettre les demandes d'aides légales et d'aider les personnes en difficulté (demandeurs d'emploi et leurs enfants, familles ou personnes âgées ne bénéficiant pas de ressources suffisantes, personnes handicapées...) sous la forme d'aides financières facultatives (500 k€),
- Cotisation pour la Mission Locale qui propose un accueil et un accompagnement aux jeunes de 16 à 25 ans pour les formations, emploi et apprentissage pour 36 k€,
- Les travaux et réparations des logements appartenant à la Ville et les taxes sur les logements vacants pour 54 k€,
- Entretien, maintenance, achat de fournitures, consommation des fluides du centre social et culturel Espace Delanoë qui est une structure polyvalente d'accueil, d'échanges et de services. Il a pour rôle de développer l'animation de la vie locale, en lien avec les besoins réels des habitants, pour 118 k€.

Le coût de structure du programme Action sociale est de 252 k€.

Les recettes inscrites correspondent à :

- Refacturation de la masse salariale pour le CCAS pour 627 k€,
- Prestations de services et locations des salles à l'Espace 54 k€,
- Loyers et charges des logements de la Ville pour 154 k€,
- Subvention pour Bel Air Été pour 33 k€.

Seniors

49 % des dépenses de ce programme correspondent à des coûts de personnel (332 k€).

Les autres dépenses de ce programme sont :

- Lieux de rencontres et de divertissements, les clubs seniors proposent de multiples activités sportives, culturelles, artistiques. Ces animations développent la participation des retraités à la vie socioculturelle de la ville. Ces dépenses représentent 183 k€,
- Les journées de l'amitié avec les seniors invités au déjeuner suivi d'une animation musicale, offertes aux personnes âgées de 70 ans et plus pour 87 k€,
- Pass Local offert par la ville (1 127 en 2023) qui permet la mobilité des seniors de plus de 65 ans sur le réseau de bus urbain du territoire de la commune pour 79 k€.

Le coût de structure du programme Seniors est de 76 k€.

Les recettes proviennent, pour ce programme, des animations et sorties organisées pour 169 k€.

Prévention

La quasi-totalité du budget de ce programme concerne les subventions (91%) versées aux associations de prévention : la Soucoupe et l'AGASEC.

Les autres dépenses concernent le PAD - Point-justice qui est un lieu d'accueil gratuit, permanent et confidentiel. Il permet de développer l'information de proximité sur les droits et devoirs aux personnes, en associant tous les acteurs locaux qui, à différents niveaux, interviennent dans le domaine de l'information des droits, de la prévention et de l'insertion.

Le coût de structure du programme Prévention est de 83 k€.

Pour l'essentiel des recettes, il s'agit de la redevance d'occupation des locaux par des associations.

BILAN INVESTISSEMENT

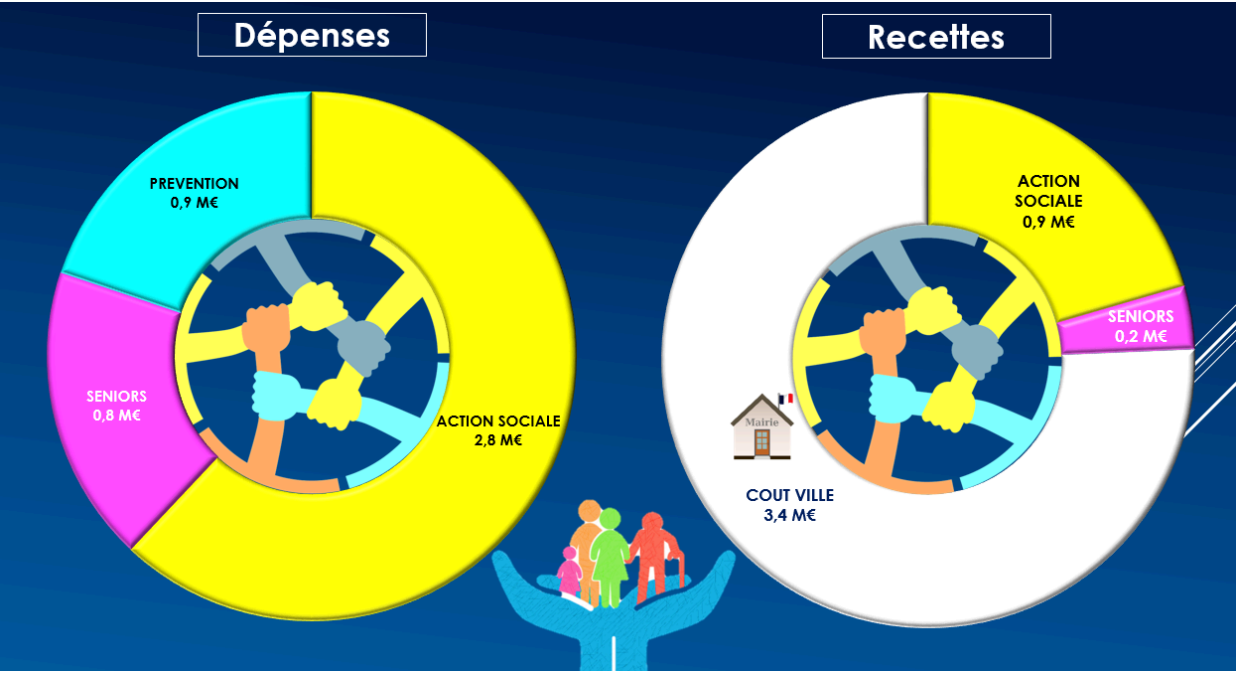
8 - MISSION SOLIDARITE DIRECTE	DEPENSES	RECETTES	PARTICIPATION VILLE
TOTAL MISSION	0,4 M€	0,0 M€	0,4 M€

En 2023, la Ville a dépensé 0,4 M€ pour les investissements de cette mission, ce qui représente 0,9 % des dépenses d'équipements tous budgets confondus.

Les investissements principaux réalisés pour cette mission sont :

En dépenses :

- Divers travaux de rénovations dans les logements de la ville (Carnot, Néfliers, Ampère, Ferme de la Garenne) pour 300 k€,
- Travaux au centre socio-culturel AGASEC pour 46k€.



Mission Action prévention sécurité publique

Cette mission concerne les actions menées en faveur de la sécurité, de la tranquillité publique, de la gestion des périls et des crises sanitaires. Elle est gérée en 2 programmes et s'autofinance à 13 %.

Globalement, cette mission représente 3 % des dépenses et participe aux recettes à hauteur de 0,4 % en 2023.

9 - MISSION PREVENTION SECURITE PUBLIQUE	DEPENSES	RECETTES	PARTICIPATION VILLE
TRANQUILLITE	2,9 M€	0,4 M€	2,5 M€
PERIL	0,1 M€	0,0 M€	0,1 M€
MISSION SERVICES PARTAGES	0,3 M€	0,0 M€	0,3 M€
<i>part ville</i>		<i>0,4 M€</i>	
TOTAL MISSION PREVENTION SECURITE PUBLIQUE	3,3 M€	0,4 M€	2,9 M€

BILAN FONCTIONNEMENT

9 - MISSION PREVENTION SECURITE PUBLIQUE	DEPENSES	RECETTES	PARTICIPATION VILLE
TRANQUILLITE	2,1 M€	0,2 M€	1,9 M€
PERIL	0,04 M€	0,0 M€	0,0 M€
MISSION SERVICES PARTAGES	0,3 M€	0,0 M€	0,3 M€
TOTAL MISSION PREVENTION SECURITE PUBLIQUE	2,5 M€	0,2 M€	2,3 M€

Tranquillité

93% des dépenses concernent le coût de personnel (2,0 M€). Le reste comprend l'entretien, la consommation d'électricité, les achats des uniformes et des fournitures.

Le coût de structure du programme Tranquillité est de 295 k€.

Pour l'essentiel des recettes, il s'agit de versements des loyers et charges issus de la location du Commissariat (205 k€).

BILAN INVESTISSEMENT

9 - MISSION PREVENTION SECURITE PUBLIQUE	DEPENSES	RECETTES	PARTICIPATION VILLE
TOTAL MISSION	0,8 M€	0,2 M€	0,6 M€

En 2023, la Ville a dépensé 0,8 M€ pour les investissements de cette mission, ce qui représente 2 % des dépenses d'équipement tous budgets confondus.

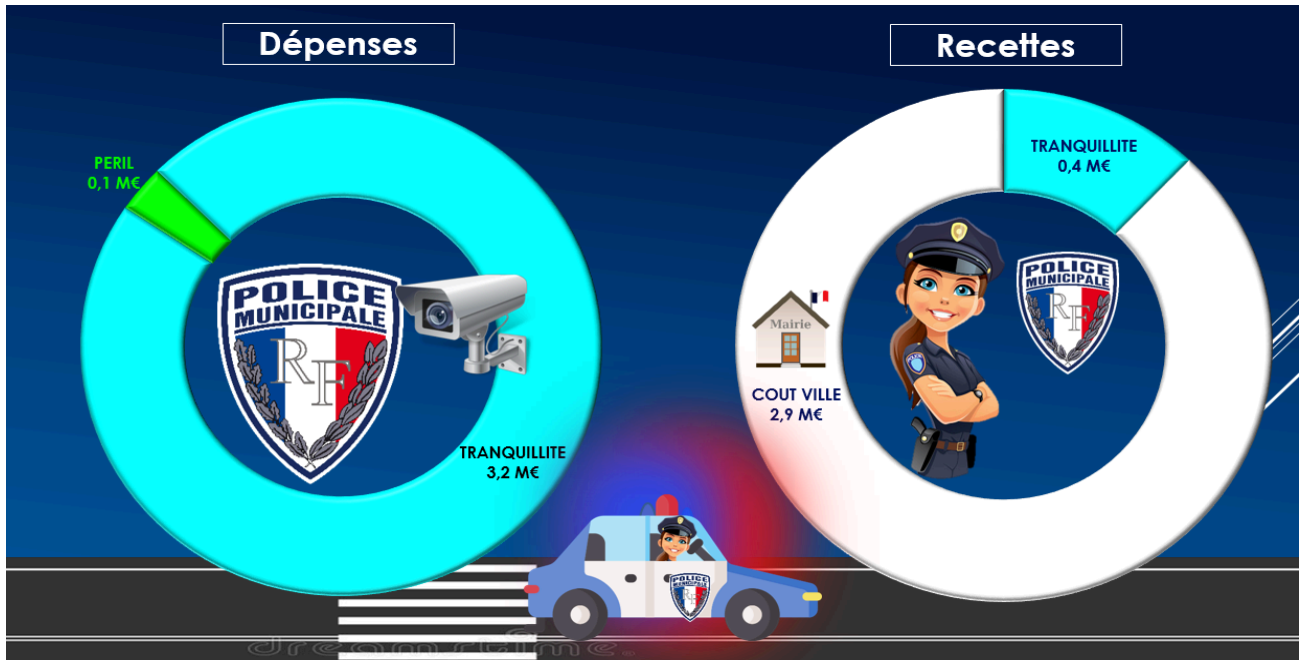
Les investissements principaux réalisés pour cette mission sont :

En dépenses

- Travaux du CSU pour 360 k€,
- Achats et installations des caméras pour la vidéo surveillance pour 254 k€,
- Achats d'équipements spécifiques pour 97 k€,
- Achat du 1er équipement de la brigade équestre pour 28 k€,
- Diagnostic géotechnique suite à l'affaissement du Mur des Lions pour 22 k€.

En recettes

- Subvention pour les travaux du CSU 108 k€,
- Subvention pour l'extension de la vidéo protection 51 k€,
- Récupération de FCTVA de 35 k€.



Mission Projets structurants d'aménagement

Cette mission regroupe l'ensemble des projets d'aménagement de la Ville, tels que la Lisière Pereire, le Quartier de l'Hôpital, la Plaine de Garenne et les opérations privées qui concernent la reconstitution du Grand Bassin et le Temple. Elle est gérée en 4 programmes. Les dépenses de ces programmes concernent essentiellement les investissements.

Globalement, cette mission représente 18 % des dépenses et participe aux recettes à hauteur de 11% en 2023.

10 - MISSION PROJETS STRUCTURANTS D'AMENAGEMENT	DEPENSES	RECETTES	PARTICIPATION VILLE
LISIERE PEREIRE	1,3 M€	1,1 M€	0,2 M€
QUARTIER DE L'HOPITAL	16,4 M€	9,7 M€	6,6 M€
RECONQUETE ECOLOGIQUE DE LA PLAINE DE GARENNE	0,1 M€	0,1 M€	0,1 M€
OPERATIONS PRIVEES	0,9 M€	1,0 M€	-0,1 M€
MISSION SERVICES PARTAGES	1,9 M€	0,0 M€	1,9 M€

TOTAL MISSION PROJETS STRUCTURANTS D'AMENAGEMENT	20,6 M€	11,9 M€	8,7 M€
---	----------------	----------------	---------------

BILAN FONCTIONNEMENT

10 - MISSION PROJETS STRUCTURANTS D'AMENAGEMENT	DEPENSES	RECETTES	PARTICIPATION VILLE
LISIERE PEREIRE	0,2 M€	0,1 M€	0,1 M€
QUARTIER DE L'HOPITAL	0,6 M€	0,1 M€	0,5 M€
RECONQUETE ECOLOGIQUE DE LA PLAINE DE GARENNE	0,0 M€	0,1 M€	0,0 M€
OPERATIONS PRIVEES	0,1 M€	0,0 M€	0,1 M€
MISSION SERVICES PARTAGES	1,9 M€	0,0 M€	1,9 M€

TOTAL MISSION PROJETS STRUCTURANTS D'AMENAGEMENT	2,7 M€	0,2 M€	2,5 M€
---	---------------	---------------	---------------

Les dépenses du budget Lisière Pereire sont à 44% des coûts d'agents (74 k€). Les autres dépenses concernent le coût de structure des services supports de la Ville affecté à cette opération d'aménagement pour 50 k€ (reversé sur le budget principal de la Ville).

Les dépenses de fonctionnement du budget Quartier de l'Hôpital concernent le versement d'une indemnité au SDIS selon la convention pour 500 k€, la masse salariale pour 70 k€, le coût de structure des services supports de la Ville affecté à cette opération d'aménagement pour 80 k€ (reversé sur le budget principal de la Ville), les divers pour 7 k€.

Pour le budget Reconquête Écologique de la Plaine de Garenne, les dépenses concernent les intérêts et ICNE d'emprunt pour 42K€ ainsi que des charges exceptionnelles pour 1 k€. Les recettes de fonctionnement concernent les revenus des loyers et des charges pour 71 k€.

Le coût des opérations privées concerne l'inauguration du Grand Bassin pour 63 k€.

Le coût de structure de la mission Projets structurants d'aménagement est de 1,9 M€.

BILAN INVESTISSEMENT

En 2023, la Ville a dépensé 17,9 M€ pour les investissements de cette mission, ce qui représente 43 % des dépenses d'équipement tous budgets confondus.

10 - MISSION PROJETS STRUCTURANTS D'AMENAGEMENT	DEPENSES	RECETTES	PARTICIPATION VILLE
TOTAL MISSION	17,9 M€	11,7 M€	6,2 M€

Les investissements principaux réalisés pour cette mission sont :

En dépenses

Budget Lisière Pereire :

- Les travaux et frais d'études (135 k€),
- En 2023, une deuxième avance du boni final a été reversée sur le budget principal de la Ville.

Budget Quartier de l'Hôpital :

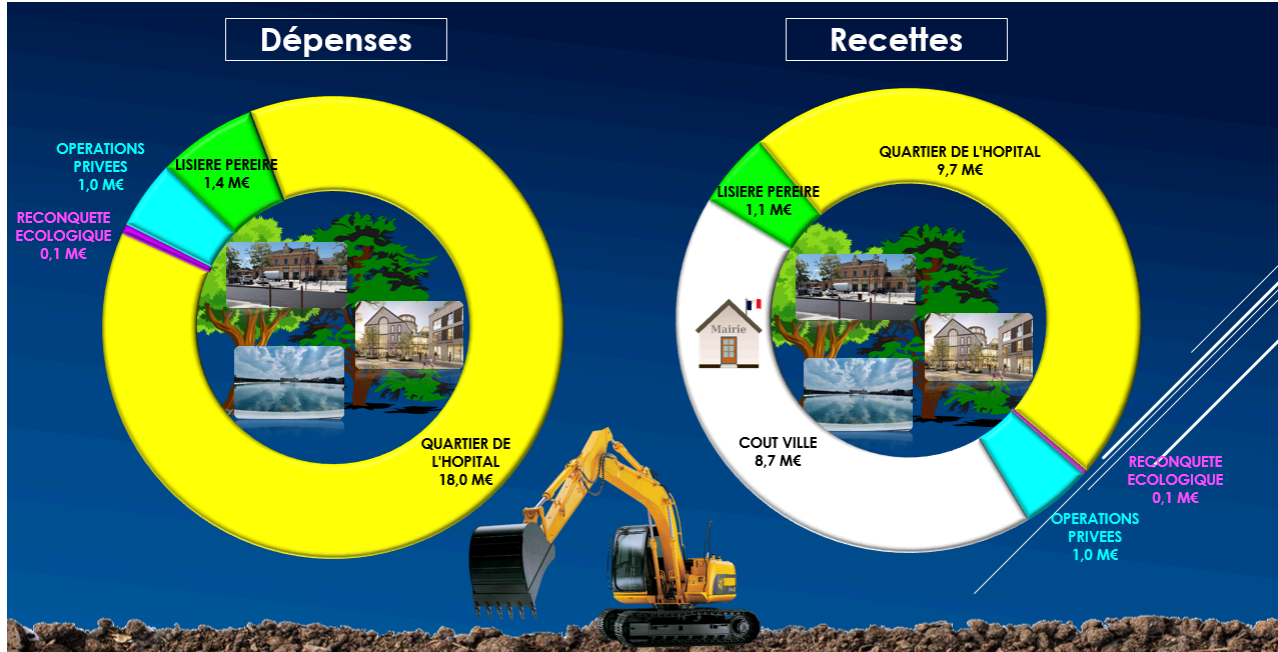
- L'acquisition d'emprises de parcelles et du parking Nord (15,5 M€),
- Les études et honoraires (274 k€),
- Les achats de matériel équipement et travaux (54 k€).

Autres :

- Les travaux de révision des toitures et remise en état des logements et les frais d'étude de 88 k€ pour le budget Reconquête Écologique de la Plaine de Garenne,
- Diverses subventions pour la reconstitution du Grand Bassin et le Temple Protestant pour 837 k€.

En recettes :

- La vente de biens et droits immobiliers pour 9,6 M€ (budget Quartier de l'Hôpital),
- Les subventions d'un montant total de 877 k€ pour la reconstitution du Grand Bassin du Domaine national (Région - 800 k€ et Fond de dotation - 80 k€),
- La récupération du FCTVA pour la reconstitution du Grand Bassin de 131 k€.



COMPTE ADMINISTRATIF 2023

BUDGET ANNEXE D'AMÉNAGEMENT LISIÈRE PEREIRE

Le budget d'aménagement est un budget annexe de la Ville de Saint-Germain-en-Laye régi par la nomenclature comptable M14, qui a été créé le 30 mai 2013. L'ensemble des dépenses et recettes portant sur des opérations n'ayant pas vocation à demeurer dans le patrimoine, les écritures correspondantes sont comptabilisées en section de fonctionnement.

Pour mener à bien ce projet, la Ville assure la maîtrise foncière, le pilotage des études techniques et de faisabilité, les études pré-opérationnelles et opérationnelles, la passation des marchés, la commercialisation des îlots opérateurs, le suivi du chantier, la communication autour du projet et le financement de l'opération.

Depuis 2013, la Lisière Pereire est entrée dans sa phase opérationnelle avec la réalisation des travaux préparatoires du site : désamiantage et démolition des bâtiments, dépose des voies ferrées puis dépollution des sols.

En 2023, les travaux d'aménagement des places Péricard et Frahier ont été finalisés.

Le 10 juin, au cœur de l'écoquartier de la Lisière Pereire, la place Michel Péricard a été officiellement inaugurée.

Ce projet s'accompagne de travaux de finition de l'espace public dans cette zone qui marqueront la fin du projet EcoQuartier de la Lisière Pereire.

Par ailleurs, la première pierre de la nouvelle résidence étudiante a été posée le 17 février 2023.



Tranche opérationnelle 1 - 2013/2017

Tranche opérationnelle 2 - 2016/2021

Tranche opérationnelle 3 - 2022/2024

1. NIVEAU GÉNÉRAL DE RÉALISATION 2023 - FONCTIONNEMENT ET INVESTISSEMENT

Dépenses réelles	1 300 388 €	Recettes réelles	35 625 €
Dépenses d'ordre	17 391 384 €	Recettes d'ordre	17 391 384 €
Dépenses totales	18 691 773 €	Recettes totales	17 427 009 €
Crédits ouverts	31 520 572 €	Crédits ouverts	29 007 373 €
Reports	7 487 58 €	Reports	10 000 786 €
% d'exécution global des dépenses	47,9 %	% d'exécution global des recettes	44,7 %

Le résultat net global au 31 décembre 2023 est de 1 248 435,98 €

2. FONCTIONNEMENT

Dépenses réelles	1 300 388 €	Recettes réelles	35 625 €
Dépenses d'ordre	8 603 410 €	Recettes d'ordre	9 903 798 €
Dépenses totales	9 903 798 €	Recettes totales	9 939 423 €
Crédits ouverts	21 388 572 €	Crédits ouverts	11 387 786 €
Reports	0 €	Reports	10 000 786 €
% d'exécution global des dépenses	46,3 %	% d'exécution global des recettes	46,5 %

Les dépenses réelles

Les dépenses réelles, comptabilisées hors taxe, ont été réalisées à hauteur de 1,3 M€. Elles se rapportent principalement aux travaux (106 k€), aux études et honoraires (28 k€), à la masse salariale (74 k€), au coût de structure (50 k€) et au versement d'une avance sur boni final au budget principal pour 1 M€.

Comptes 60 : Achats et variations des stocks ⇒ **185 k€ au CA 2023**

Compte 6045 : Achats d'études et prestations de services ⇒ **28 k€ au CA 2023**

En 2023, ont été comptabilisées dans ce compte les dépenses d'honoraires qui correspondent aux rémunérations de la maîtrise d'œuvre.

Compte 605 : Achats de matériel, équipements et travaux

Les travaux réalisés en 2023 concernent essentiellement :

- La finalisation des aménagements des places Frahier et Péricard,
- Différents aménagements et entretien.



Pose de la première pierre de la nouvelle résidence étudiante



Inauguration de la place Michel Péricard le 10 juin 2023

Compte 64 et 63 : Charges de personnel ⇒ **74 k€ au CA 2023**

La masse salariale des agents travaillant pour l'opération « Lisière Pereire » est comptabilisée directement dans le budget annexe d'aménagement.

Compte 65 : Autres charges de gestion ⇒ **1 M€ au CA 2023**

En 2023, une deuxième avance du boni final a été reversée sur le budget principal de la Ville.

Les recettes réelles

Les recettes comptabilisées (HT) correspondent aux remboursements des dégradations.

Les dépenses et recettes d'ordre

Ces écritures permettent de retracer dans la comptabilité le bilan de l'opération d'aménagement au fur et à mesure de l'avancée du projet pour en déterminer in fine le résultat global.

Les dépenses d'ordre sont composées des écritures pour :

- La variation de stock pour 7,5M€,
- Le passage des comptes 61xx et suivants sur le compte 608 pour 1,1 M€.

Les recettes d'ordre sont :

- La constatation du stock final pour 8,8 M€,
- Le transfert des charges exécutées en comptes autres que les comptes 60xx pour 1,1 M€.

3. INVESTISSEMENT

Dépenses réelles	0 €	Recettes réelles	0 €
Dépenses d'ordre	8 787 975 €	Recettes d'ordre	7 487 586 €
Dépenses totales	8 787 975 €	Recettes totales	7 487 586 €
Crédits ouverts	10 132 000 €	Crédits ouverts	17 619 586 €
Reports	7 487 586 €	Reports	0 €
% d'exécution global des dépenses	49,9 %	% d'exécution global des recettes	42,5 %

Les dépenses et recettes d'ordre

Les dépenses d'ordre sont composées des écritures pour :

- La constatation du stock final (8,8 M€).

Les recettes d'ordre sont composées des écritures pour :

- L'annulation du stock initial (7,5 M€).

Une opportunité unique de développement

Un projet d'envergure exceptionnel sur un ancien territoire enclavé et en déshérence.
Une opportunité unique de développement à Saint-Germain-en-Laye en lisière de forêt.

COMPTE ADMINISTRATIF 2023

BUDGET ANNEXE D'AMÉNAGEMENT QUARTIER HOPITAL

Le budget d'aménagement quartier de l'Hôpital est un budget annexe de la Ville de Saint-Germain-en-Laye régi par la nomenclature comptable M14, qui a été créé le 11 octobre 2018. L'ensemble des dépenses et recettes portant sur des opérations n'ayant pas vocation à demeurer dans le patrimoine, les écritures correspondantes sont comptabilisées en section de fonctionnement.

La Ville a choisi de développer une nouvelle opération d'aménagement d'envergure sur le secteur du site de l'hôpital, en plein cœur urbain de cité en limite du Site Patrimonial Remarquable.

Ce projet prendra la forme d'un éco quartier en continuité du centre-ville avec pour objectif la consolidation du nouveau pôle de santé public/privé, le développement d'un pôle commercial en extension et en complément du tissu commerçant du centre-ville ainsi que la création de logements et d'activités économiques diverses.

Suite à une phase de concertation participative très active et très suivie par la population, le 11 Juillet 2019, le Conseil Municipal a désigné à l'unanimité le lauréat qui sera chargé de réaliser la reconversion du site de l'hôpital avec le projet Clos Saint-Louis.

Les promesses de vente entre la Ville et l'EPFIF en charge d'acquérir le foncier du CHIPS et entre la Ville et le groupement du Clos St Louis ont été signées en fin d'année 2020.

La Ville a désigné le bureau d'études chargé de l'élaboration de l'étude d'impact ainsi que l'équipe de Maîtrise d'œuvre chargée des espaces publics et du dossier loi sur l'eau.

La Ville poursuit son travail avec les différents partenaires du projet : le Clos St Louis, l'EPFIF, le CHIPS et le bailleur Résidences Yvelines Essonne (RYE).

Suite à l'accord du permis de démolir porté par l'EPFIF, les travaux de démolition des bâtiments situés entre la rue du Docteur Maurice Larget, la rue de la Baronne Gérard et côté rue Armagis ont commencé à la mi-2021 pour se terminer en 2022.

Le bailleur Résidences Yvelines Essonne est arrivé sur sa zone de travaux depuis octobre 2022.

Le groupement OGIC Marignan est arrivé sur sa zone de travaux en fin d'année 2022 et les travaux de terrassement ont débuté pour la création du parking.



1. NIVEAU GÉNÉRAL DE RÉALISATION 2023 - FONCTIONNEMENT ET INVESTISSEMENT

Dépenses réelles	16 400 633 €	Recettes réelles	9 651 304 €
Dépenses d'ordre	90 553 447 €	Recettes d'ordre	90 553 447 €
Dépenses totales	109 954 080 €	Recettes totales	100 204 751€
Crédits ouverts	165 009 374 €	Crédits ouverts	155 909 527 €
Reports	36 787 127 €	Reports	45 886 974 €
% d'exécution global des dépenses	53 %	% d'exécution global des recettes	49,7 %

Le résultat net global au 31 décembre 2023 est de 2 350 517,68 €

2. FONCTIONNEMENT

Dépenses réelles	16 400 633 €	Recettes réelles	9 651 304 €
Dépenses d'ordre	37 365 687 €	Recettes d'ordre	53 766 320 €
Dépenses totales	53 766 320 €	Recettes totales	63 417 624 €
Crédits ouverts	110 206 374 €	Crédits ouverts	64 319 400 €
Reports	0 €	Reports	45 886 974 €
% d'exécution global des dépenses	48,8 %	% d'exécution global des recettes	57,5 %

Les dépenses réelles

Les dépenses réelles ont été réalisées à hauteur de 16,4 M€. Elles se rapportent principalement aux charges exceptionnelles de 500 k€ pour une subvention au SDIS, à l'acquisition d'emprises de parcelles et du parking du nord (15,5 M€), aux achats de matériel équipement et travaux (54 k€), aux études et honoraires (274 k€) et à la masse salariale (70 k€).

Comptes 60 : Achats et variation des stocks \implies **15,8 M€ au CA 2023**

Compte 6015 : Achats stockés – matières premières – terrains à aménager

En 2023, ont été comptabilisées dans ce compte les dépenses pour :

- L'acquisition des terrains comprenant les frais de notaires auprès de l'EPFIF selon la tranche 3 (13,3 M€),
- L'acquisition du parking Nord (2,2 M€),
- La refacturation du coût de structure (80 k€).

Compte 6045 : Achats d'études et prestations de services

En 2023, ont été comptabilisées dans ce compte les dépenses pour :

- Les honoraires qui correspondent aux rémunérations de :
 - o L'étude d'aménagement des espaces publics,
 - o La maîtrise d'œuvre.
- Diverses études

Compte 605 : Achats de matériel, équipements et travaux

Les dépenses principales concernent le raccordement au chauffage urbain des bâtiments et à des travaux divers.



Compte 61 et 62 : Services extérieurs ⇒ 9 k€

Compte 63 et 64 : Charges de personnel ⇒ 70 k€

La masse salariale des agents travaillant pour l'opération « Quartier Hôpital » est comptabilisée directement dans le budget annexe d'aménagement quartier hôpital.

Compte 67 : Charges exceptionnelles

La participation financière de la Ville auprès du SDIS suite à la libération de deux immeubles rue Larget.

Les recettes réelles

Les recettes comptabilisées (HT) correspondent à :

- La vente de biens et droits immobiliers pour 9,6 M€.

Les dépenses et recettes d'ordre

Ces écritures permettent de retracer dans la comptabilité le bilan de l'opération d'aménagement au fur et à mesure de l'avancée du projet pour en déterminer in fine le résultat global.

Les dépenses d'ordre sont composées des écritures pour :

- Le passage des comptes 61xx et suivants sur le compte 608 pour 579 k€,
- La variation de stock pour 36,8 M€.

Les recettes d'ordre sont :

- Le transfert des charges exécutées en comptes autres que les comptes 60xx pour 579 k€,
- La constatation du stock pour 53,2 M€.

3. INVESTISSEMENT

Dépenses réelles	0 €	Recettes réelles	0 €
Dépenses d'ordre	53 187 760 €	Recettes d'ordre	36 787 127 €
Dépenses totales	53 187 760 €	Recettes totales	36 787 127 €
Crédits ouverts	54 803 000 €	Crédits ouverts	91 590 127€
Reports	36 787 127 €	Reports	0 €
% d'exécution global des dépenses	58,1 %	% d'exécution global des recettes	42,1 %

Les dépenses et recettes d'ordre

Les dépenses d'ordre sont composées des écritures pour :

- La constatation du stock pour 53,2 M€.

Les recettes d'ordre sont :

- La variation du stock pour 36,8 M€.

Vers la reconversion du quartier de l'hôpital,

Une architecture en lien avec notre patrimoine existant et dans une continuité naturelle avec le cœur de ville
La naissance d'un nouvel écoquartier.

COMPTE ADMINISTRATIF 2023 - BUDGET ANNEXE FÊTE DES LOGES

Le budget Fête des Loges est un budget annexe de la Ville de Saint-Germain-en-Laye depuis le 1^{er} janvier 2019, régi par la nomenclature comptable M14 et géré hors taxe. L'ensemble des dépenses et recettes portant sur des opérations n'ayant pas vocation à demeurer dans le patrimoine, les écritures correspondantes sont comptabilisées en section de fonctionnement.



1. NIVEAU GÉNÉRAL DE RÉALISATION 2023 - FONCTIONNEMENT ET INVESTISSEMENT

Dépenses réelles	956 308 €	Recettes réelles	955 704 €
Dépenses d'ordre	0 €	Recettes d'ordre	0 €
Dépenses totales	956 308 €	Recettes totales	955 704 €
Crédits ouverts	1 082 362 €	Crédits ouverts	1 122 411 €
Reports	40 049 €	Reports	0 €
% d'exécution global des dépenses	85,2 %	% d'exécution global des recettes	85,1 %

2. NIVEAU GÉNÉRAL DE RÉALISATION 2023 – FONCTIONNEMENT

Dépenses réelles	956 308 €	Recettes réelles	955 451 €
Dépenses d'ordre	0 €	Recettes d'ordre	0 €
Dépenses totales	956 308 €	Recettes totales	955 451 €
Crédits ouverts	1 082 362 €	Crédits ouverts	1 082 362 €
% d'exécution des dépenses	88,4 %	% d'exécution recettes	88,3 %

Le résultat net global de l'exercice au 31 décembre 2023 est de -40 653 €

Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement réelles (956 k€) se rapportent principalement à :

- Mise à disposition des agents de sécurité et agents de la Ville pour 338 k€,
- Prestations électriques et branchement aux réseaux pour 160 k€,
- Location des transformateurs, bungalows WC, système de vidéosurveillance, extincteurs pour 144 k€,
- Charges de personnel pour 68 k€,
- Pose et dépose des glissières et vérification des installations électriques pour 79 k€,
- Nettoyage et débroussaillage du site et des abords de la fête pour 61 k€,
- Refacturation électricité payée par la Ville concernant FDL 85 k€,
- Petites fournitures et raccordement des lignes téléphoniques pour 8 k€,
- Repas du commissaire de la Fête des Loges 3 k€.

Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement réelles (955 k€) se rapportent principalement à :

- Droits de place pour 661 k€,
- Refacturation d'électricité aux forains pour 97 k€,
- Installation et désinstallation des glissières à l'ONF, Légion d'honneur et Comité FDL (suite à la convention quadripartite) pour 22 k€.

La subvention d'équilibre du budget principal vers ce budget annexe s'élève pour 2023 à 165 k€.

3. NIVEAU GÉNÉRAL DE RÉALISATION 2023 – INVESTISSEMENT

Dépenses réelles	0 €	Recettes réelles	253 €
Dépenses d'ordre	0 €	Recettes d'ordre	0 €
Dépenses totales	0 €	Recettes totales	253 €
Crédits ouverts	0 €	Crédits ouverts	40 049 €
Reports	40 049 €	Reports	0 €
% d'exécution global des dépenses	0 %	% d'exécution global des recettes	0,6 %

Les recettes d'investissement de 253 € concernent l'excédent de 2022.

COMPTE ADMINISTRATIF 2023 – BUDGET ANNEXE LOCAUX COMMERCIAUX

Le budget Locaux commerciaux est un budget annexe de la Ville historique de Fourqueux qui a été intégré au sein de la Commune Nouvelle de Saint-Germain-en-Laye.

Ce budget est régi par la nomenclature comptable M49. Il a été créé en 2016 et est soumis à la TVA.

Ce budget concerne l'acquisition et la mise en location de deux locaux commerciaux.



1. NIVEAU GÉNÉRAL DE RÉALISATION 2023 – FONCTIONNEMENT ET INVESTISSEMENT

Dépenses réelles	63 166 €	Recettes réelles	60 715 €
Dépenses d'ordre	279 €	Recettes d'ordre	279 €
Dépenses totales	63 446 €	Recettes totales	60 995 €
Crédits ouverts	135 069 €	Crédits ouverts	154 007 €
Reports	20 906 €	Reports	1 968 €
% d'exécution des dépenses	40,7 %	% d'exécution recettes	39,1 %

Le résultat net global de l'exercice au 31 décembre 2023 est de -46 388,58 €

2. FONCTIONNEMENT

Dépenses réelles	19 257 €	Recettes réelles	39 751 €
Dépenses d'ordre	279 €	Recettes d'ordre	0 €
Dépenses totales	19 536 €	Recettes totales	39 751 €
Crédits ouverts	65 660 €	Crédits ouverts	63 692 €
Reports	0 €	Reports	1 968 €
% d'exécution dépenses	29,8 %	% d'exécution recettes	60,5 %

Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses d'exploitation réelles (19,3 k€) se rapportent principalement :

- Au remboursement des intérêts de la dette pour 17,5 k€,
- Aux charges locatives pour 1,8 k€,

Les dépenses d'ordre sont composées des dotations aux amortissements pour 279 €.

Les recettes de fonctionnement

Les recettes d'exploitation réelles proviennent principalement des loyers des deux locaux commerciaux pour 36,5 k€.

Par ailleurs, on retrouve la régularisation des charges 2022 pour 3,3 k€.

3. INVESTISSEMENT

Dépenses réelles	43 910€	Recettes réelles	20 964 €
Dépenses d'ordre	0 €	Recettes d'ordre	279 €
Dépenses totales	43 910 €	Recettes totales	21 243 €
Crédits ouverts	69 409 €	Crédits ouverts	90 314 €
Reports	20 906 €	Reports	0 €
% d'exécution dépenses	48,6 %	% d'exécution recettes	23,5 %

Les dépenses d'investissement

En 2023, les dépenses d'investissement réalisées sont :

- Le remboursement des annuités d'emprunt pour 44 k€,

Le report de 25 k€ concerne les frais d'actes pour l'acquisition de la boulangerie, troisième local commercial.

L'encours de la dette totale au 31 décembre est de 644 k€ et ses caractéristiques sont les suivantes :

- Risque zéro – 100 % charte Gissler A1,
- 100 % en taux fixe de 2,28 %,
- Durée résiduelle : 14,9 ans.

Les recettes d'investissement

En 2023, les recettes d'investissement réalisées concernent l'affectation de l'excédent de fonctionnement de 2022 pour 21 k€.

Les recettes d'ordre sont composées des dotations aux amortissements pour 279 €.

COMPTE ADMINISTRATIF 2023 - BUDGET ANNEXE RECONQUÊTE ÉCOLOGIQUE PLAINE DE GARENNE

Le budget Reconquête Écologique Plaine de Garenne est un budget annexe de la Ville de Saint-Germain-en-Laye régi par la nomenclature budgétaire M4. Il a été créé le 21 novembre 2019 et est assujéti à la TVA.



La plaine de Garenne s'étend le long de la rive gauche de la Seine sur les communes d'Achères et de Saint-Germain-en-Laye (78). Elle est située entre la Frette de la Seine et la nationale N184 sur l'axe est-ouest, et entre la Seine et la route de la Madame, sur l'axe nord-sud. La limite des communes d'Achères et de Saint-Germain-en-Laye partage le site de manière longitudinale. La superficie totale est d'environ 250 ha.

La plaine de Garenne est définie comme zone de ressources exploitées et exploitables, notamment en matière de gisements de sables et graviers alluvionnaires par l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région Ile-de-France depuis 1983.

Cependant, le site fut historiquement, notamment sur le périmètre de Saint-Germain-en-Laye, un lieu d'irrigation et de lagunage par des eaux usées du SIAAP pendant une période de 111 ans (1895 - 2006), activité qui a contribué à dégrader la qualité chimique des terrains et se traduisant aujourd'hui par une accumulation de métaux lourds dans les horizons superficiels et des contaminations plus ponctuelles mais parfois notables en composés organiques (hydrocarbures, PCB).

Par acte notarié en date du 23 novembre 2021, la Ville de Saint-Germain-en-Laye a acquis un ensemble de parcelles d'une contenance de 148 hectares et souhaite faire de cette vaste emprise foncière polluée un objectif politique fort de reconquête écologique, démonstrateur du traitement de la pollution existante actuellement sur ce site.

L'enjeu majeur de la présente opération est de destiner ces sols ainsi nettoyés au développement de projets liés aux besoins futurs pour la reconquête écologique et énergétique, ceci afin de répondre aux objectifs européens, nationaux, et régionaux en la matière, et permettre ainsi à la Plaine de Garenne de devenir progressivement, de 2032 à 2050 un haut lieu de démonstration opérationnelle de politiques décarbonées.

Pour ce faire, elle a lancé, par avis d'appel public à la concurrence en date du 6 juillet 2022 une procédure de commande publique qui vise à retenir une entreprise ou un groupement solidaire d'entreprises, en vue de passer un contrat de concession de travaux qui traitera les opérations suivantes : le traitement de la pollution du site, l'exploitation du gisement de granulats, le remblaiement et la remise en état des sols pour un usage futur répondant aux enjeux de reconquête et la mise en œuvre d'un projet de reconquête écologique/ énergétique.

La procédure de concession de travaux porte sur l'ensemble des parcelles d'une superficie de 148 ha environ et situées au Sud de la route centrale (hors le hameau et la ferme de Garenne et l'aire d'accueil des gens du voyage situé à l'est du site et au Nord de la route centrale) ainsi que la cité de Garenne située à l'ouest du site et au Nord de la route centrale.

Le choix du concessionnaire et du projet de contrat de concession de service public relatif à la mise en œuvre d'une opération de reconquête écologique de la Plaine de Garenne a été délibéré au Conseil Municipal du 7 février 2024.

1. NIVEAU GÉNÉRAL DE RÉALISATION 2023 - FONCTIONNEMENT ET INVESTISSEMENT

Dépenses réelles	132 846 €	Recettes réelles	71 498 €
Dépenses d'ordre	0 €	Recettes d'ordre	0 €
Dépenses totales	132 846 €	Recettes totales	71 498 €
Crédits ouverts	385 155 €	Crédits ouverts	124 819 €
Reports	0 €	Reports	230 336 €
% d'exécution des dépenses	34,5 %	% d'exécution recettes	18,6 %

Le résultat net global de l'exercice au 31 décembre 2023 est de 86 673,61 €

2. FONCTIONNEMENT

Dépenses réelles	42 436 €	Recettes réelles	71 318 €
Dépenses d'ordre	0 €	Recettes d'ordre	0 €
Dépenses totales	42 436 €	Recettes totales	71 318 €
Crédits ouverts	92 947 €	Crédits ouverts	71 053 €
Reports	0 €	Reports	21 893 €
% d'exécution dépenses	45,7 %	% d'exécution recettes	76,7 %

Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses d'exploitation réelles se rapportent au remboursement des intérêts de la dette pour 42 k€.

Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement concernent les revenus des loyers et des charges pour 71 k€.

3. INVESTISSEMENT

Dépenses réelles	90 411 €	Recettes réelles	180 €
Dépenses d'ordre	0 €	Recettes d'ordre	0 €
Dépenses totales	90 411 €	Recettes totales	180 €
Crédits ouverts	292 208 €	Crédits ouverts	53 765 €
Reports	0 €	Reports	238 442 €
% d'exécution reports inclus	30,9 %	% d'exécution reports inclus	0,1 %

Les dépenses d'investissement

En 2023, les dépenses d'investissement réalisées concernent :

- Les travaux de révision des toitures et remise en état des logements pour 44 k€,
- Les frais d'études pour 46 k€.

L'encours de la dette totale au 31 décembre est de 5,55 M€ et ses caractéristiques sont les suivantes :

- Risque zéro – 100 % charte Gissler A1,
- 97 % en taux fixe et 3 % en taux variable,
- Durée résiduelle : 12 ans et 9 mois,
- Le taux moyen au 31 décembre 2023 est de 1,0 %.

Les recettes d'investissement

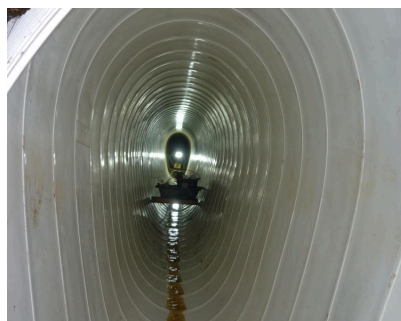
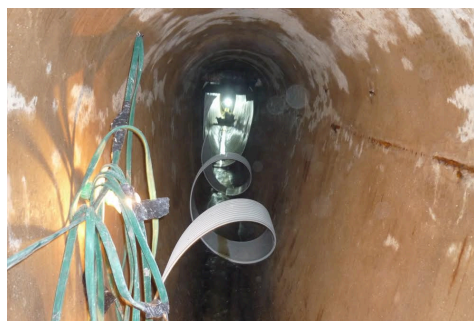
En 2023, les recettes d'investissement réalisées concernent l'affectation de l'excédent de fonctionnement de 2022 pour 180 €.

Vers une reconquête écologique en réparation du passé

COMPTE ADMINISTRATIF 2023 - BUDGET ANNEXE D'ASSAINISSEMENT

Sous convention de délégation Ville au nom et pour le compte de la CASGBS

Le budget d'assainissement est un budget annexe géré sous convention de délégation au nom et pour le compte de la CASGBS régi par la nomenclature comptable M49.



Gainage d'un réseau de type ovoïde (avant / après)

Création d'un regard de visite

1. NIVEAU GÉNÉRAL DE RÉALISATION 2023 - FONCTIONNEMENT ET INVESTISSEMENT

Dépenses réelles	1 448 918 €	Recettes réelles	1 448 918 €
Dépenses d'ordre	0 €	Recettes d'ordre	0 €
Dépenses totales	1 448 918 €	Recettes totales	1 448 918 €
Crédits ouverts	1 808 991 €	Crédits ouverts	1 808 991 €
% d'exécution des dépenses	80,1 %	% d'exécution recettes	80,1 %

*Le résultat de l'exercice au 31 décembre 2023 est nul,
l'ensemble des dépenses étant refacturé et remboursé par la CASGBS*

2. FONCTIONNEMENT

Dépenses réelles	454 053 €	Recettes réelles	454 053 €
Dépenses d'ordre	0 €	Recettes d'ordre	0 €
Dépenses totales	454 053 €	Recettes totales	454 053 €
Crédits ouverts	573 863 €	Crédits ouverts	573 863 €
% d'exécution dépenses	79,1%	% d'exécution recettes	79,1%

Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses d'exploitation réelles s'élèvent en 2023 à 454 k€ contre 712 k€ en 2022. Elles se rapportent principalement à l'entretien du patrimoine existant avec les opérations de curage, d'inspections télévisées des réseaux et les petites réparations (pompes de relevage, casses ponctuelles, ...) et à la masse salariale pour 80 k€.

Outre les opérations récurrentes, les principales opérations ont concerné :

TYPE DE TRAVAUX	Coûts TTC
<i>Curages, pompages</i>	146 k€
<i>Contrôles d'assainissement</i>	82 k€
<i>Entretien des postes de refoulement et de relevages des eaux usées</i>	37 k€
<i>Interventions diverses</i>	50 k€
<i>Entretien des réseaux d'assainissement</i>	54 k€
Total partiel	369 k€

Les recettes de fonctionnement

Les recettes proviennent de :

- La refacturation des dépenses de fonctionnement à la CASGBS dans le cadre de la convention de délégation pour 369 k€ et de la masse salariale pour 80 k €.

3. INVESTISSEMENT

Dépenses réelles	994 865 €	Recettes réelles	994 865 €
Dépenses d'ordre	0 €	Recettes d'ordre	0 €
Dépenses totales	994 865 €	Recettes totales	994 865 €
Crédits ouverts	1 235 128 €	Crédits ouverts	1 235 128 €
% d'exécution reports inclus	80,5 %	% d'exécution reports inclus	80,5 %

Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement sont passées de 85 k€ en 2022 à 995 k€ en 2023.

Les principaux travaux réalisés sont :

TYPE DE TRAVAUX	Coût TTC
<i>Travaux réhabilitation d'assainissement rue Sainte Radegonde</i>	846 k€
<i>Divers travaux sur toute la Ville</i>	149 k€
Total partiel	995 k€

Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement sont passées de 85 k€ en 2022 à 995 k€ en 2023 et proviennent de la refacturation des dépenses d'investissement.

Budget de gestion sous convention de délégation géré par la Ville au nom et pour le compte de la CASGBS

COMPTE ADMINISTRATIF 2023 - BUDGET ANNEXE EAU POTABLE

Sous convention de délégation Ville au nom et pour le compte de la CASGBS

Le budget eau potable est un budget annexe géré sous convention de délégation au nom et pour le compte de la CASGBS régi par la nomenclature comptable M49.



1. NIVEAU GÉNÉRAL DE RÉALISATION 2023 – FONCTIONNEMENT ET INVESTISSEMENT

Dépenses réelles	247 601 €	Recettes réelles	247 601 €
Dépenses d'ordre	0 €	Recettes d'ordre	0 €
Dépenses totales	247 601 €	Recettes totales	247 601 €
Crédits ouverts	387 000 €	Crédits ouverts	386 998 €
Reports	€	Reports	2 €
% d'exécution dépenses	64 %	% d'exécution recettes	64 %

Le résultat de l'exercice au 31 décembre 2023 est de 1,96 €

2. FONCTIONNEMENT

Dépenses réelles	119 255 €	Recettes réelles	119 255 €
Dépenses d'ordre	0 €	Recettes d'ordre	0 €
Dépenses totales	119 255 €	Recettes totales	119 255 €
Crédits ouverts	163 145 €	Crédits ouverts	163 143 €
Reports	€	Reports	2 €
% d'exécution dépenses	73,1 %	% d'exécution recettes	73,1 %

Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses d'exploitation réelles (119 k€) se rapportent principalement :

- Contrôle et entretien des hydrants et réparation des bouches à incendie pour 43 k€,
- Masse salariale pour 59 k€,
- Régularisation des produits constatés et annulation des titres pour 17 k€.

Les recettes de fonctionnement

Les recettes d'exploitation réelles (119 k€) se rapportent principalement à :

- Refacturation à la CASGBS dans le cadre de la convention de délégation pour :
 - o la masse salariale (59 k€),
 - o les dépenses de fonctionnement (43 k€).
- Régularisation des charges pour 17 k€.

3. INVESTISSEMENT

Dépenses réelles	128 345 €	Recettes réelles	128 345 €
Dépenses d'ordre	0 €	Recettes d'ordre	0 €
Dépenses totales	128 345 €	Recettes totales	128 345 €
Crédits ouverts	223 855 €	Crédits ouverts	223 855 €
% d'exécution dépenses	57,3 %	% d'exécution recettes	57,3 %

Les dépenses d'investissement

En 2023, les dépenses d'investissement s'élèvent à 128 k€ et se répartissent comme suit :

- Fête des Loges pour adduction d'eau potable pour 44 k€
- Renouvellement des appareils/bouches incendie pour 24 k€,
- Travaux au Stade George Lefèvre pour 15 k€,
- Travaux divers pour 45 k€.

Les recettes d'investissement

En 2023, les recettes d'investissement réalisées sont :

- Refacturation des dépenses d'investissement à la CASGBS dans le cadre de la convention de délégation pour 128 k€.

Budget de gestion sous convention de délégation géré par la Ville au nom et pour le compte de la CASGBS

PRÉSENTATION CONSOLIDÉE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

RÉALISATION CONSOLIDÉE

Le taux de réalisation de l'ensemble des crédits ouverts (réels et ordre) est de :

- En dépenses totales → 76 % soit 278,3 M€ pour 368,5 M€ de crédits ouverts
- En recettes totales → 75 % soit 286,4 M€ pour 368,5 M€ de crédits ouverts

Dans ce total, il est à noter que les écritures d'ordre sont comptabilisées dans les deux sections.

SECTION	CREDITS OUVERTS	REALISATION	% REALISATION	REPORTS
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	150 668 574 €	141 279 864 €	94%	4 194 980 €
RECETTES	150 668 574 €	69 705 780 €	46%	4 227 705 €
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	217 818 057 €	137 024 036 €	63%	-
RECETTES	217 818 057 €	216 712 252 €	99%	-
TOTAL GENERAL DEPENSES	368 486 631 €	278 303 900 €	76%	4 194 980 €
TOTAL GENERAL RECETTES	368 486 631 €	286 418 031 €	78%	4 227 705 €

Il est rappelé que les travaux réalisés sur les écoquartiers de la Lisière Pereire et de l'hôpital sont comptabilisés en fonctionnement bien qu'il s'agisse d'investissements dans le respect des règles de gestion des budgets d'aménagement.

DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT GLOBALISÉES

La Ville de Saint-Germain-en-Laye mène depuis de nombreuses années une politique ambitieuse forte avec des projets et des réalisations en phase avec les projets de territoire de la commune nouvelle, dans la poursuite des grands projets d'investissement entrepris au bénéfice des usagers, le tout en étant attentif à l'équilibre des quartiers autour des axes majeurs suivants :

- L'éducation au cœur de l'action municipale,
- Le développement durable afin de préserver l'identité verte de la Ville,
- La culture et le patrimoine dans le respect de l'identité historique de la Ville,
- Une Ville sportive, commerçante, internationale et touristique,
- Une Ville solidaire et inclusive, à la pointe, participative,
- Une Ville sûre,
- Une mobilité repensée.

Au 31 décembre 2023, les dépenses d'équipement globalisées (budget principal + budgets annexes) s'établissent à 28,3 M€ et à 32,3 M€ reports inclus.

DEPENSES D'EQUIPEMENT					
VILLE	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	Var 2023/2022
Budget Principal	15 395 966 €	23 908 206 €	27 102 569 €	25 486 020 €	-6,0%
Aménagement Lisière Pereire	2 222 103 €	1 514 032 €	1 447 582 €	176 887 €	-87,8%
Aménagement Quartier Hôpital	284 911 €	564 521 €	1 386 557 €	2 510 117 €	81,0%
Service de soins infirmiers à domicile	10 375 €	11 096 €			-
Fête des Loges			40 049 €		-
Locaux commerciaux			280 320 €	59 €	-100,0%
Reconquête Ecologique de la Plaine de Garenne	66 956 €	5 221 358 €	22 243 €	90 411 €	306,5%
Total du budget de la Ville	17 980 312 €	31 219 212 €	30 279 321 €	28 263 494 €	-6,7%
Assainissement	1 950 651 €	1 534 033 €	84 896 €	994 865 €	1071,9%
Eau Potable	1 288 170 €	2 236 602 €	273 638 €	128 345 €	-53,1%
Total budgets gérés pour le compte de la CASGBS	3 238 821 €	3 770 635 €	358 535 €	1 123 210 €	213,3%
TOTAL	21 219 132 €	34 989 847 €	30 637 855 €	29 386 704 €	-4,1%

Saint-Germain-en-Laye, parmi les Villes qui investissent le plus : 634 €/hab avec reports pour le seul budget de la Ville et 698 €/habitant tous budgets confondus (hors budgets Eau Potable et Assainissement), quand la moyenne de la strate en 2022 était de 364 € par habitant.

Vue globale des investissements tous budgets



Répartition des investissements avec les reports 2023 sur les différents budgets

Une politique d'investissement soutenue et soutenable

LA DETTE CUMULÉE

Au 31 décembre 2023, **la dette globale de la Ville** (budget principal + budgets annexes), s'établit à 8,3 M€.

La structure de la dette globale est saine :

- 100 % en catégorie « 1A » de la charte de bonne conduite GISSLER,
- 86,4 % en taux fixe 11,7 % indexé sur Livret A et 1,9 % en taux variable,
- Son taux moyen est de 1,19 %.

€ DETTE PROPRES €					
VILLE	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023	Var 2023/2022
Budget Principal	4 017 661 €	2 551 309 €	2 378 603 €	2 205 896 €	-7%
Aménagement Quartier Hôpital	2 200 000 €	4 100 000 €	- €	-	-
Locaux commerciaux	458 263 €	429 808 €	687 835 €	643 985 €	-6%
Reconquête Ecologique de la Plaine de Garenne	-	5 300 000 €	5 549 000 €	5 549 000 €	0%
TOTAL	6 675 924 €	12 381 118 €	8 615 438 €	8 398 881 €	-2,5%

Saint-Germain-en-Laye, parmi les Villes les moins endettées de France

48 € par habitant quand la moyenne de la strate en 2022 (dernière valeur connue) était de 995 € par habitant.

Tous budgets confondus, la dette est de 182 € par habitant. Il est à noter qu'il n'existe pas de moyenne de strate de référence.

